

100545313

AB/DCP/

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
LE TRENTE AVRIL**

**A VILLENEUVE LES BEZIERS (Hérault), 34 Chemin Saint Michel, en  
l'Office Notarial ci-après nommé,  
Maître Arthur BORIES, Notaire Associée de la Société Civile  
Professionnelle « SYNACT » à VILLENEUVE LES BEZIERS (Hérault),**

**A REÇU le présent acte à la requête de :**

La Société dénommée **SEQUENCE 6**, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à CASTELNAU-LE-LEZ (34170), 85 avenue Georges Frêche Le Red Line, identifiée au SIREN sous le numéro 834323180 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS.

Représentée à l'acte par la société « Angelotti Promotion » société par actions simplifiée, au capital de 15.000 euros, ayant son siège social à BEZIERS (34500) 180 rue de la Giniesse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Béziers sous le numéro 492396148, Présidente de la société SEQUENCE 6 nommée à cette fonction aux termes des statuts,

La société « Angelotti Promotion » est elle-même représentée par Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, professionnellement domicilié à BEZIERS (34500) 180 rue de la Giniesse, agissant en qualité de président de la société « Holding LPA », elle-même actionnaire unique et Présidente de la société « Angelotti Promotion », et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 14 décembre 2018 dont la copie du procès-verbal demeure ci-annexée.

Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, non présent mais représenté par Monsieur DELACOURT, demeurant professionnellement en l'étude du Notaire soussigné, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par Monsieur ANGELOTTI en date du 9 juin 2020 dont la copie demeurera ci-annexée.

**A L'EFFET** d'établir ainsi qu'il suit le **REGLEMENT DE COPROPRIETE COMPLEMENTAIRE ET MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION** concernant un immeuble ou ensemble immobilier à construire situé à SERIGNAN (HÉRAULT), ZAC LES JARDINS DE SERIGNAN, SEQUENCE 6, lot 6D, dénommé le **PARC DES CYCLADES**.

## EXPOSE

I - Aux termes d'un acte reçu par Me PASQUALE, Notaire associé à VILLENEUVE LES BEZIERS le 12 mars 2019 en cours de publication au service de la publicité foncière de BEZIERS, la Société SEQUENCE 6

A acquis de :

L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE "LES JARDINS DE SERIGNAN", Association déclarée identifiée au SIREN sous le numéro 293401162, dont le siège est à SERIGNAN (34410), 49 allée de la République BP 48.

Constituée par arrêté de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet du Département de l'Hérault, en date à BEZIERS, du 2 décembre 1988, suivi d'un arrêté modificatif dudit Préfet en date à BEZIERS, du 27 décembre 1988.

Le terrain situé à SERIGNAN (HÉRAULT), ZAC LES JARDINS DE SERIGNAN, SEQUENCE 6, lot 6D cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BK	236	Clos Marin	00 ha 03 a 16 ca
BK	237	Clos Marin	00 ha 00 a 37 ca
BK	238	Clos Marin	00 ha 00 a 38 ca
BK	428	Che Creux Les Orangers	00 ha 08 a 24 ca
BK	430	Che Creux Les Orangers	00 ha 01 a 43 ca
BK	433	Clos Marin	00 ha 05 a 54 ca
BK	435	Clos Marin	01 ha 22 a 94 ca
BK	438	Clos Marin	00 ha 25 a 97 ca

Total surface : 01 ha 68 a 03 ca

### Association Foncière Urbaine Autorisée

Le bien objet des présentes fait partie de l'assiette foncière de l'Association Foncière Urbaine Autorisée dénommée "LES JARDINS DE SERIGNAN".

L'Association Foncière Urbaine Autorisée dénommée "LES JARDINS DE SERIGNAN" a été constituée par arrêté de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet du Département de l'Hérault, en date à BEZIERS, du 2 décembre 1988, suivi d'un arrêté modificatif dudit Préfet en date à BEZIERS, du 27 décembre 1988, dont les ampliements ont fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Alain PEITAVY, suivant acte reçu par lui, le 1<sup>er</sup> août 1990, publié service de la publicité foncière de BEZIERS 1, le 28 août de la même année, volume 1990P numéro 6287, suivi d'une attestation rectificative dressée par ledit Maître PEITAVY, le 6 décembre 1990, publiée au service de la publicité foncière de BEZIERS 1 le 7 décembre 1990, volume 1990P numéro 9021.

### Zone d'aménagement concerté

Le BIEN objet des présentes constitue partie du lot 6D de la Séquence 6 de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée "LES JARDINS DE SERIGNAN".

Cette ZAC a été approuvée par décision du Conseil Municipal du 22 octobre 1991 et PAZ approuvé par décision du Conseil Municipal du 12 juillet 1991.

II - Aux termes d'un acte reçu par Me BORIES, Notaire associé à VILLENEUVE LES BEZIERS le 22 juillet 2020 en cours de publication au service de la publicité foncière de BEZIERS, il a été établi l'état descriptif de division et règlement de copropriété de l'ensemble immobilier dénommé LE PARC DES CYCLADES situé à SERIGNAN (HÉRAULT), ZAC LES JARDINS DE SERIGNAN, SEQUENCE 6, lot 6D.

Et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BK	236	Clos Marin	00 ha 03 a 16 ca
BK	237	Clos Marin	00 ha 00 a 37 ca
BK	238	Clos Marin	00 ha 00 a 38 ca

BK	428	Che Creux Les Orangers	00 ha 08 a 24 ca
BK	430	Che Creux Les Orangers	00 ha 01 a 43 ca
BK	433	Clos Marin	00 ha 05 a 54 ca
BK	435	Clos Marin	01 ha 22 a 94 ca
BK	438	Clos Marin	00 ha 25 a 97 ca

Total surface : 01 ha 68 a 03 ca

L'ensemble immobilier est divisé en CENT ONZE (111)

III - Pour parvenir à la vente en état futur d'achèvement, lot par lot, des logements, parkings et cabines de plage composant la deuxième tranche de la Résidence "LE PARC DES CYCLADES", il a été établi le règlement de copropriété complémentaire et modificatif de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier dénommé LE PARC DES CYCLADES situé à SERIGNAN (HÉRAULT), ZAC LES JARDINS DE SERIGNAN, SEQUENCE 6, lot 6D, aux termes d'un acte reçu par Me BORIES, Notaire associé à VILLENEUVE LES BEZIERS le 8 octobre 2020 en cours de publication au service de la publicité foncière de BEZIERS.

Et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BK	236	Clos Marin	00 ha 03 a 16 ca
BK	237	Clos Marin	00 ha 00 a 37 ca
BK	238	Clos Marin	00 ha 00 a 38 ca
BK	428	Che Creux Les Orangers	00 ha 08 a 24 ca
BK	430	Che Creux Les Orangers	00 ha 01 a 43 ca
BK	433	Clos Marin	00 ha 05 a 54 ca
BK	435	Clos Marin	01 ha 22 a 94 ca
BK	438	Clos Marin	00 ha 25 a 97 ca

Total surface : 01 ha 68 a 03 ca

Aux termes de cet acte, le lot 110 a été annulé et en son remplacement, il a été créé 132 nouveaux lots.

Il a été stipulé au "Chapitre VI - OPERATIONS DIVERSES : MUTATIONS DE PROPRIETE - INDIVISION - HYPOTHEQUES - LOCATION -MODIFICATIONS DE LOTS, SECTION III - MODIFICATION DES LOTS, ce qui suit littéralement rapporté :

**"SECTION III - MODIFICATION DES LOTS**

*« Chaque copropriétaire pourra, sous réserve de ne pas porter atteinte aux dispositions de l'article L 111-6-1 du Code de la construction et de l'habitation, et s'il y a lieu, des autorisations nécessaires des services administratifs ou des organismes prêteurs, diviser son lot en autant de lots qu'il voudra et par la suite réunir ou encore subdiviser lesdits lots, le tout compte tenu des dispositions requises pour établir la nouvelle grille de répartition.*

*Sous les mêmes conditions et réserves, le propriétaire de plusieurs lots pourra en modifier la composition, les réunir en un lot unique ou les subdiviser.*

*Les copropriétaires pourront également échanger entre eux ou céder des éléments détachés de leurs lots.*

*En conséquence, les copropriétaires intéressés auront la faculté de modifier les quotes-parts de parties communes et des charges de toute nature afférentes aux lots intéressés par la modification, à condition, bien entendu, que le total reste inchangé.*

*Toutefois, en cas d'aliénation séparée d'une ou plusieurs fractions d'un lot la répartition des charges entre ses fractions sera, par application de l'article 11 de la Loi du 10 juillet 1965, soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des*

*copropriétaires intéressés statuant par voie de décision ordinaire prise conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.*

*En outre, la réunion de plusieurs lots en un lot unique ne pourra avoir lieu que si cette réunion est susceptible d'être publiée au fichier immobilier conformément aux dispositions qui lui sont propres.*

*Toute modification permanente de lots, par suite de division, réunion ou subdivision, devra faire l'objet d'un acte modificatif de l'état descriptif de division ainsi que de l'état de répartition des charges générales et spéciales.*

*Dans l'intérêt commun des futurs copropriétaires ou de leurs ayants cause, il est stipulé qu'au cas où l'état descriptif de division ou le règlement de copropriété viendraient à être modifiés, une copie authentique de l'acte modificatif rapportant la mention de publicité foncière devra être remise :*

**1° - Au syndic de l'ENSEMBLE IMMOBILIER alors en fonction,**

**2° - Au notaire détenteur de l'original des présentes, ou à son successeur, pour en effectuer le dépôt en suite de celles-ci au rang de ses minutes.**

**Tous les frais en conséquence seront à la charge du ou des copropriétaires ayant réalisé les modifications. »**

**EN CONSEQUENCE**, l'approbation de l'Assemblée Générale n'est pas requise pour l'établissement du modificatif objet des présentes.

#### **IDENTIFICATION ACTUELLE DES LOTS**

##### **Lot numéro dix (10) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur PMR portant le numéro commercial 133.

Et les trente-cinq /cent millièmes (35 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

##### **Lot numéro onze (11) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur PMR portant le numéro commercial 131.

Et les trente-cinq /cent millièmes (35 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

##### **Lot numéro douze (12) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 129.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

##### **Lot numéro treize (13) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 127.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

##### **Lot numéro quatorze (14) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 125.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quinze (15) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 123.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro seize (16) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 156.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro dix-sept (17) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 158.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro dix-huit (18) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 160.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro dix-neuf (19) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 162.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt (20) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 164.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt et un (21) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 166.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-deux (22) :**

168. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-trois (23) :**

170. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-quatre (24) :**

172. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-cinq (25) :**

169. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-six (26) :**

167. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-sept (27) :**

165. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-huit (28) :**

163. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-neuf (29) :**

161. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente (30) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 159.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente et un (31) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 157.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente-deux (32) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 155.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente-trois (33) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 192.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente-quatre (34) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 194.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente-cinq (35) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 196.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente-six (36) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 198.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente-sept (37) :**

200. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente-huit (38) :**

202. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trente-neuf (39) :**

204. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante (40) :**

206. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante et un (41) :**

203. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante-deux (42) :**

201. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante-trois (43) :**

199. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante-quatre (44) :**

197. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante-cinq (45) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 195.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante-six (46) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 193.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante-sept (47) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 191.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante-huit (48) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 189.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quarante-neuf (49) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 1.

Et les quarante-huit /cent millièmes (48 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante (50) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur PMR portant le numéro commercial 2.

Et les cinquante-sept /cent millièmes (57 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante et un (51) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 3.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante-deux (52) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 4.

Et les cinquante /cent millièmes (50 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante-trois (53) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 5.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante-quatre (54) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 6.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante-cinq (55) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 7.

Et les cinquante /cent millièmes (50 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante-six (56) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 8.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante-sept (57) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 9.

Et les cinquante-neuf /cent millièmes (59 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante-huit (58) :**

Dans le bâtiment A, au rez de chaussée, un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 10.

Et les cent vingt-six /cent millièmes (126 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinquante-neuf (59) :**

Un Appartement de type T1, situé au premier étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 101.

Et les deux cent quarante-huit /cent millièmes (248 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante (60) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un WC et un cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 102.

Et les cinq cent quatre-vingt-six /cent millièmes (586 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante et un (61) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un WC et un cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 103.

Et les cinq cent cinquante-cinq /cent millièmes (555 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-deux (62) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 104.

Et les trois cent quatre-vingt-sept /cent millièmes (387 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-trois (63) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial A 105.

Et les trois cent cinquante /cent millièmes (350 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-quatre (64) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial A 106.

Et les trois cent soixante-deux /cent millièmes (362 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-cinq (65) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial A 107.

Et les trois cent cinquante-trois /cent millièmes (353 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-six (66) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial A 108.

Et les trois cent cinquante-quatre /cent millièmes (354 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-sept (67) :**

Un Appartement de type T1, situé au deuxième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial A 201.

Et les trois cent quatre /cent millièmes (304 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-huit (68) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un WC et un cellier.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 202.

Et les six cent vingt-huit /cent millièmes (628 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-neuf (69) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un WC et un cellier.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 203.

Et les cinq cent quatre-vingt-onze /cent millièmes (591 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-dix (70) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 204.

Et les quatre cent trente et un /cent millièmes (431 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante et onze (71) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 205.

Et les trois cent quatre-vingt-un /cent millièmes (381 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-douze (72) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 206.

Et les trois cent quatre-vingt-huit /cent millièmes (388 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-treize (73) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 207.

Et les quatre cent six /cent millièmes (406 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-quatorze (74) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 208.

Et les trois cent quatre-vingt-deux /cent millièmes (382 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-quinze (75) :**

Un Appartement de type T1, situé au troisième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit, et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 301.

Et les trois cent vingt-quatre /cent millièmes (324 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-seize (76) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un WC et un cellier.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 302.

Et les sept cent huit /cent millièmes (708 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-dix-sept (77) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un WC et un cellier.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 303.

Et les six cent soixante et un /cent millièmes (661 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-dix-huit (78) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 304.

Et les quatre cent soixante-neuf /cent millièmes (469 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro soixante-dix-neuf (79) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 305.

Et les quatre cent vingt-quatre /cent millièmes (424 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingts (80) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial A 306.

Et les quatre cent vingt-neuf /cent millièmes (429 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-un (81) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 307.

Et les quatre cent quarante-cinq /cent millièmes (445 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-deux (82) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 308.

Et les quatre cent vingt-neuf /cent millièmes (429 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-trois (83) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte à droite en sortant de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, trois chambres, un dégagement, et une salle d'eau et un WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 401.

Et les mille quatre cent trente-trois /cent millièmes (1433 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-quatre (84) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment A, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte à gauche en sortant de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, trois chambres, un dégagement, et une salle de bain avec WC, une salle d'eau et un WC indépendant.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial A 402.

Et les mille cinq cent quarante et un /cent millièmes (1541 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-cinq (85) :**

Un Appartement de type T3, situé au rez de chaussée du bâtiment B, avec accès par le hall d'entrée du bâtiment, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un WC et un cellier.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial B 001.

Et les cinq cent quatre-vingt-quinze /cent millièmes (595 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-six (86) :**

Un Appartement de type T3, situé au rez de chaussée du bâtiment B, avec accès par le hall d'entrée du bâtiment, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un WC et un cellier.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : une terrasse et un jardin attenants.

Portant le numéro commercial B 002.

Et les six cent six /cent millièmes (606 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-sept (87) :**

Un Appartement de type T2, situé au rez de chaussée du bâtiment B, avec accès par le hall d'entrée du bâtiment, porte face à l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
- de deux parties communes à jouissance exclusive : une terrasse et un jardin attenants.

Portant le numéro commercial B 003.

Et les trois cent quatre-vingt-un /cent millièmes (381 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-huit (88) :**

Un Appartement de type T2, situé au rez de chaussée du bâtiment B, avec accès par le hall d'entrée du bâtiment, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
- de deux parties communes à jouissance exclusive : une terrasse et un jardin attenants.

Portant le numéro commercial B 004.

Et les trois cent quatre-vingts /cent millièmes (380 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-neuf (89) :**

Un Appartement de type T2, situé au rez de chaussée du bâtiment B, avec accès par le hall d'entrée du bâtiment, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau, un WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 005.

Et les quatre cent neuf /cent millièmes (409 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-dix (90) :**

Un Appartement de type T1, situé au premier étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit, et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 101.

Et les deux cent soixante-dix-sept /cent millièmes (277 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-onze (91) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un WC et un cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 102.

Et les six cent trente-sept /cent millièmes (637 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-douze (92) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un WC et un cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 103.

Et les six cent vingt et un /cent millièmes (621 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-treize (93) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 104.

Et les trois cent quatre-vingt-onze /cent millièmes (391 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-quatorze (94) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 105.

Et les trois cent quatre-vingt-huit /cent millièmes (388 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-quinze (95) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 106.

Et les trois cent quarante-quatre /cent millièmes (344 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-seize (96) :**

Un Appartement de type T1, situé au deuxième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 201.

Et les trois cent sept /cent millièmes (307 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-dix-sept (97) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un WC et un cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 202.

Et les sept cent quinze /cent millièmes (715 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un WC et un cellier.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial B 203.

Et les six cent quatre-vingt-six /cent millièmes (686 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (99) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial B 204.

Et les quatre cent vingt-neuf /cent millièmes (429 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent (100) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial B 205.

Et les quatre cent trente-cinq /cent millièmes (435 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent un (101) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.
  - d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial B 206.

Et les trois cent quatre-vingt-dix-neuf /cent millièmes (399 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent deux (102) :**

Un Appartement de type T1, situé au troisième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit et une salle d'eau avec WC.
- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 301.

Et les trois cent quarante-quatre /cent millièmes (344 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trois (103) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un WC et un cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 302.

Et les sept cent soixante-dix /cent millièmes (770 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre (104) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un WC et un cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 303.

Et les sept cent cinquante-trois /cent millièmes (753 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinq (105) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 304.

Et les quatre cent soixante-quatorze /cent millièmes (474 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent six (106) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 305.

Et les quatre cent soixante-dix /cent millièmes (470 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent sept (107) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 306.

Et les quatre cent dix-huit /cent millièmes (418 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent huit (108) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, trois chambres, un dégagement, deux salles d'eau dont une avec WC, un cellier, un placard et un WC indépendant.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 401.

Et les mille sept cent quatre-vingt-un /cent millièmes (1781 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent neuf (109) :**

Un Appartement de type T2, situé au quatrième étage du bâtiment B, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte à droite en sortant de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial B 402.

Et les sept cent dix-sept /cent millièmes (717 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent dix (110) :**

Un Lot Réservataire composé de :

- 56 stationnements extérieurs

- 14 stationnements au rez de chaussée du bâtiment C

- 47 appartements répartis sur les bâtiments C et D

- 15 cabines de plage situées dans le pool-house de la piscine

Et les vingt-huit mille cent trente-sept /cent millièmes (28137 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent onze (111) :**

Un Lot Réservataire composé de :

- 71 stationnements extérieurs

- 10 stationnements au rez de chaussée du bâtiment E

- 14 stationnements au rez de chaussée du bâtiment G

- 66 appartements répartis sur les bâtiments E, F et G

Et les quarante-deux mille six cent soixante et onze /cent millièmes (42671 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent douze (112) :**

Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial n°49.  
Et les vingt et un /cent millièmes (21 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent treize (113) :**

50. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt et un /cent millièmes (21 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatorze (114) :**

51. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt et un /cent millièmes (21 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quinze (115) :**

139. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent seize (116) :**

140. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent dix-sept (117) :**

141. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent dix-huit (118) :**

142. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent dix-neuf (119) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 143.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt (120) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 144.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt et un (121) :**

Un Emplacement de Stationnement PMR extérieur portant le numéro commercial 145.

Et les trente-cinq /cent millièmes (35 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt-deux (122) :**

Un Emplacement de Stationnement PMR extérieur portant le numéro commercial 146.

Et les trente-cinq /cent millièmes (35 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt-trois (123) :**

Un Emplacement de Stationnement PMR extérieur portant le numéro commercial 147.

Et les trente-cinq /cent millièmes (35 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt-quatre (124) :**

Un Emplacement de Stationnement PMR extérieur portant le numéro commercial 148.

Et les trente-cinq /cent millièmes (35 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt-cinq (125) :**

149. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt-six (126) :**

150. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt-sept (127) :**

151. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt-huit (128) :**

152. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent vingt-neuf (129) :**

153. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente (130) :**

154. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente et un (131) :**

171. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente-deux (132) :**

173. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente-trois (133) :**

174. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente-quatre (134) :**

175. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente-cinq (135) :**

176. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente-six (136) :**

177. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente-sept (137) :**

178. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente-huit (138) :**

179. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trente-neuf (139) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 180.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante (140) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 181.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante et un (141) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 182.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante-deux (142) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 183.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante-trois (143) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 184.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante-quatre (144) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 185.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante-cinq (145) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 186.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante-six (146) :**

187. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante-sept (147) :**

188. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante-huit (148) :**

190. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quarante-neuf (149) :**

205. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante (150) :**

207. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante et un (151) :**

208. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante-deux (152) :**

209. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante-trois (153) :**

210. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante-quatre (154) :**

211. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante-cinq (155) :**

212. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante-six (156) :**

213. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante-sept (157) :**

214. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante-huit (158) :**

215. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent cinquante-neuf (159) :**

216. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante (160) :**

217. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante et un (161) :**

218. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-deux (162) :**

219. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-trois (163) :**

220. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-quatre (164) :**

221. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-cinq (165) :**

222. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-six (166) :**

223. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-sept (167) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 224.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-huit (168) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 11.

Et les quarante-quatre /cent millièmes (44 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-neuf (169) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 12.

Et les quarante-cinq /cent millièmes (45 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-dix (170) :**

Emplacement de Stationnement PMR intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 13.

Et les cinquante-cinq /cent millièmes (55 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante et onze (171) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 14.

Et les soixante /cent millièmes (60 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-douze (172) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 15.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-treize (173) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 16.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-quatorze (174) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 17.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-quinze (175) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 18.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-seize (176) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 19.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-dix-sept (177) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 20.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-dix-huit (178) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 21.

Et les quarante-trois /cent millièmes (43 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent soixante-dix-neuf (179) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 22.

Et les quarante-quatre /cent millièmes (44 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingts (180) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 23.

Et les quarante-cinq /cent millièmes (45 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-un (181) :**

Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez de chaussée du Bâtiment C portant le numéro commercial 24.

Et les quarante-quatre /cent millièmes (44 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-deux (182) :**

Un Appartement de type T1, situé au premier étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit, et une salle d'eau avec WC

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 101.

Et les deux cent quarante-huit /cent millièmes (248 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-trois (183) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, WC, un cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 102.

Et les cinq cent quatre-vingt-huit /cent millièmes (588 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-quatre (184) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, WC, un cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 103.

Et les cinq cent cinquante-sept /cent millièmes (557 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-cinq (185) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'escalier, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 104.

Et les trois cent quatre-vingt-huit /cent millièmes (388 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-six (186) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial C 105.

Et les trois cent cinquante et un /cent millièmes (351 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-sept (187) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial C 106.

Et les trois cent soixante-trois /cent millièmes (363 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-huit (188) :**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial C 107

Et les trois cent cinquante-quatre /cent millièmes (354 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-neuf (189) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial C 108.

Et les trois cent cinquante-cinq /cent millièmes (355 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-dix (190) :**

Un Appartement de type T1, situé au deuxième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit, et une salle d'eau avec WC

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial C 201.

Et les trois cent quatre /cent millièmes (304 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-onze (191) :**

Un appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 202.

Et les 629/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-douze (192) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, WC, un cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 203.

Et les cinq cent quatre-vingt-quatorze /cent millièmes (594 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-treize (193) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'escalier, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 204.

Et les quatre cent trente et un /cent millièmes (431 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-quatorze (194) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 205.

Et les trois cent quatre-vingt-trois /cent millièmes (383 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-quinze (195) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 206.

Et les trois cent quatre-vingt-dix /cent millièmes (390 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-seize (196) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 207.

Et les quatre cent huit /cent millièmes (408 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 208.

Et les trois cent quatre-vingt-trois /cent millièmes (383 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (198) :**

Un Appartement de type T1, situé au troisième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit, et une salle d'eau avec WC

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 301.

Et les trois cent trente-trois /cent millièmes (333 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (199) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, WC, un cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 302.

Et les six cent quatre-vingt-dix /cent millièmes (690 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cents (200) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, WC, un cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 303.

Et les six cent cinquante-trois /cent millièmes (653 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent un (201) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'escalier, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 304.

Et les quatre cent soixante-quatorze /cent millièmes (474 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent deux (202) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 305.

Et les quatre cent vingt et un /cent millièmes (421 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trois (203) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 306.

Et les quatre cent vingt-huit /cent millièmes (428 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre (204) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.  
Portant le numéro commercial C 307.

Et les quatre cent quarante-sept /cent millièmes (447 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent cinq (205) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 308.

Et les quatre cent treize /cent millièmes (413 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent six (206) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, trois chambres, un dégagement, une salle d'eau, WC, un cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 401.

Et les mille quatre cent trente-deux /cent millièmes (1432 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent sept (207) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du Bâtiment C, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, trois chambres, un dégagement, une salle de bains avec WC, une salle d'eau, WC, un cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial C 402.

Et les mille cinq cent trente-neuf /cent millièmes (1539 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent huit (208) :**

Un Appartement de type T2, situé au rez de chaussée du Bâtiment D, avec accès par le hall d'entrée, porte au fond à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 001.

Et les trois cent quarante et un /cent millièmes (341 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent neuf (209) :**

Un Appartement de type T3, situé au rez de chaussée du Bâtiment D, avec accès par le hall d'entrée, porte au fond à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, WC.

- et deux parties communes à jouissance exclusive : Terrasse et jardin attenants.

Portant le numéro commercial D 002.

Et les cinq cent cinq /cent millièmes (505 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent dix (210) :**

Un Appartement de type T3, situé au rez de chaussée du Bâtiment D, avec accès par le hall d'entrée, première porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un cellier, WC.

- et deux parties communes à jouissance exclusive : Terrasse et jardin attenants.

Portant le numéro commercial D 003.

Et les cinq cent quatre-vingt-dix /cent millièmes (590 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent onze (211) :**

Un Appartement de type T3, situé au rez de chaussée du Bâtiment D, avec accès par le hall d'entrée, première porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un cellier, WC.

- et deux parties communes à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 004.

Et les cinq cent cinquante-cinq /cent millièmes (555 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent douze (212) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 101.

Et les trois cent soixante-trois /cent millièmes (363 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent treize (213) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 102.

Et les cinq cent soixante et un /cent millièmes (561 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatorze (214) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un cellier, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 103.

Et les six cent vingt-quatre /cent millièmes (624 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quinze (215) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un cellier, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 104.

Et les cinq cent quatre-vingt-deux /cent millièmes (582 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent seize (216) :**

Un Appartement de type T1, situé au premier étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit, et une salle d'eau avec WC

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 105.

Et les deux cent soixante-dix-neuf /cent millièmes (279 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent dix-sept (217) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 201.

Et les quatre cents /cent millièmes (400 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent dix-huit (218) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 202.

Et les six cent seize /cent millièmes (616 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent dix-neuf (219) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un cellier, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 203.

Et les six cent soixante et onze /cent millièmes (671 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt (220) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un cellier, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 204.

Et les six cent cinquante-sept /cent millièmes (657 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt et un (221) :**

Un Appartement de type T1, situé au deuxième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit, et une salle d'eau avec WC

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 205.

Et les trois cents /cent millièmes (300 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt-deux (222) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 301.

Et les quatre cent trente-neuf /cent millièmes (439 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt-trois (223) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 302.

Et les six cent soixante-seize /cent millièmes (676 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt-quatre (224) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau, un cellier, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 303.

Et les sept cent cinquante-cinq /cent millièmes (755 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt-cinq (225) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, deuxième porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, deux chambres, une salle d'eau, un cellier, WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.

Portant le numéro commercial D 304.

Et les sept cent trois /cent millièmes (703 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt-six (226) :**

Un Appartement de type T1, situé au troisième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, première porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine et coin nuit, et une salle d'eau avec WC
  - et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial D 305.

Et les trois cent trente-sept /cent millièmes (337 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt-sept (227) :**

Un Appartement de type T2, situé au quatrième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte de gauche, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, une chambre, un dégagement, une salle d'eau avec WC.
  - et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial D 401.

Et les sept cent soixante-dix /cent millièmes (770 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt-huit (228) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du Bâtiment D, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte en face de l'ascenseur, composé :

- d'une partie privative : Un séjour avec coin cuisine, trois chambres, un dégagement, une salle d'eau, une salle d'eau avec WC, un dressing, WC, un cellier et un placard extérieur.
  - et d'une partie commune à jouissance exclusive : Terrasse attenante.
- Portant le numéro commercial D 402.

Et les mille cinq cent quatre-vingt-deux /cent millièmes (1582 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent vingt-neuf (229) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente (230) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.

Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente et un (231) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.

Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente-deux (232) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les sept /cent millièmes (7 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente-trois (233) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les sept /cent millièmes (7 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente-quatre (234) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les quatre /cent millièmes (4 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente-cinq (235) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les quatre /cent millièmes (4 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente-six (236) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les quatre /cent millièmes (4 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente-sept (237) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les quatre /cent millièmes (4 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente-huit (238) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent trente-neuf (239) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante (240) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.

Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante et un (241) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante-deux (242) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante-trois (243) :**

Une Cabine de Plage située aux abords de la piscine collective.  
Et les cinq /cent millièmes (5 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante-quatre (244) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 124.  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante-cinq (245) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 126.  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante-six (246) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 128.  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante-sept (247) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 130.  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante-huit (248) :**

134. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quarante-neuf (249) :**

136. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent cinquante (250) :**

138. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent cinquante et un (251) :**

137. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent cinquante-deux (252) :**

137. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**RESUME DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ORIGINALE**

L'état descriptif original est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après.

N° des lots	Etage	Nature du lot	Quote-part générale	Observation
10	0,0	Stationnement extérieur	35 / 100000	
11	0,0	Stationnement extérieur	35 / 100000	
12	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
13	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
14	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
15	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
16	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
17	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
18	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
19	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	

20	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
21	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
22	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
23	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
24	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
25	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
26	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
27	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
28	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
29	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
30	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
31	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
32	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
33	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
34	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
35	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
36	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
37	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
38	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
39	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
40	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
41	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
42	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
43	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
44	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
45	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
46	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
47	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
48	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
49	0,0	Stationnement intérieur	48 / 100000	
50	0,0	Stationnement intérieur	57 / 100000	
51	0,0	Stationnement intérieur	49 / 100000	
52	0,0	Stationnement intérieur	50 / 100000	
53	0,0	Stationnement intérieur	49 / 100000	
54	0,0	Stationnement intérieur	49 / 100000	
55	0,0	Stationnement intérieur	50 / 100000	
56	0,0	Stationnement intérieur	49 / 100000	
57	0,0	Stationnement intérieur	59 / 100000	
58	0,0	Stationnement intérieur	126 / 100000	
59	1	Un appartement	248 / 100000	
60	1	Un appartement	586 / 100000	
61	1	Un appartement	555 / 100000	
62	1	Un appartement	387 / 100000	
63	1	Un appartement	350 / 100000	
64	1	Un appartement	362 / 100000	
65	1	Un appartement	353 / 100000	
66	1	Un appartement	354 / 100000	
67	2	Un appartement	304 / 100000	
68	2	Un appartement	628 / 100000	
69	2	Un appartement	591 / 100000	
70	2	Un appartement	431 / 100000	
71	2	Un appartement	381 / 100000	
72	2	Un appartement	388 / 100000	
73	2	Un appartement	406 / 100000	
74	2	Un appartement	382 / 100000	
75	3	Un appartement	324 / 100000	
76	3	Un appartement	708 / 100000	
77	3	Un appartement	661 / 100000	
78	3	Un appartement	469 / 100000	
79	3	Un appartement	424 / 100000	
80	3	Un appartement	429 / 100000	
81	3	Un appartement	445 / 100000	
82	3	Un appartement	429 / 100000	

83	4	Un appartement	1433 / 100000	
84	4	Un appartement	1541 / 100000	
85	0	Un appartement	595 / 100000	
86	0,0	Un appartement	606 / 100000	
87	0,0	Un appartement	381 / 100000	
88	0,0	Un appartement	380 / 100000	
89	0,0	Un appartement	409 / 100000	
90	1	Un appartement	277 / 100000	
91	1	Un appartement	637 / 100000	
92	1	Un appartement	621 / 100000	
93	1	Un appartement	391 / 100000	
94	1	Un appartement	388 / 100000	
95	1	Un appartement	344 / 100000	
96	2	Un appartement	307 / 100000	
97	2	Un appartement	715 / 100000	
98	2	Un appartement	686 / 100000	
99	2	Un appartement	429 / 100000	
10	2	Un appartement	435 / 100000	
1	10	2	Un appartement	399 / 100000
2	10	3	Un appartement	334 / 100000
3	10	3	Un appartement	770 / 100000
4	10	3	Un appartement	753 / 100000
5	10	3	Un appartement	474 / 100000
6	10	3	Un appartement	470 / 100000
7	10	3	Un appartement	418 / 100000
8	10	4	Un appartement	1781 / 100000
9	10	4	Un appartement	717 / 100000
0	11	Lot Transitaire	28137 / 100000	Lot Supprimé pour la création des lots 112 à 243
1	11	Lot Transitaire	42671 / 100000	
112	0	Stationnement Extérieur	21 / 100 000	Issu de la Division du Lot 110
113	0	Stationnement Extérieur	21 / 100 000	Idem
114	0	Stationnement Extérieur	21 / 100 000	Idem
115	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
116	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
117	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
118	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
119	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
120	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
121	0	Stationnement Extérieur	35 / 100 000	Idem
122	0	Stationnement Extérieur	35 / 100 000	Idem
123	0	Stationnement Extérieur	35 / 100 000	Idem
124	0	Stationnement Extérieur	35 / 100 000	Idem
125	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
126	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
127	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
128	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
129	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
130	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem

131	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
132	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
133	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
134	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
135	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
136	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
137	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
138	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
139	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
140	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
141	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
142	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
143	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
144	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
145	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
146	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
147	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
148	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
149	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
150	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
151	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
152	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
153	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
154	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
155	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
156	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
157	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
158	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
159	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
160	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
161	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
162	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
163	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
164	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
165	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
166	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
167	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
168	0	Stationnement Intérieur	44 / 100 000	Idem
169	0	Stationnement Intérieur	45 / 100 000	Idem
170	0	Stationnement Intérieur	55 / 100 000	Idem
171	0	Stationnement Intérieur	60 / 100 000	Idem
172	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
173	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
174	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
175	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
176	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
177	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
178	0	Stationnement Intérieur	43 / 100 000	Idem
179	0	Stationnement Intérieur	44 / 100 000	Idem
180	0	Stationnement Intérieur	45 / 100 000	Idem
181	0	Stationnement Intérieur	44 / 100 000	Idem
182	1	Appartement	248 / 100 000	Idem
183	1	Appartement	588 / 100 000	Idem
184	1	Appartement	557 / 100 000	Idem
185	1	Appartement	388 / 100 000	Idem
186	1	Appartement	351 / 100 000	Idem
187	1	Appartement	363 / 100 000	Idem
188	1	Appartement	354 / 100 000	Idem
189	1	Appartement	355 / 100 000	Idem
190	2	Appartement	304 / 100 000	Idem
191	2	Appartement	629 / 100 000	Idem
192	2	Appartement	594 / 100 000	Idem
193	2	Appartement	431 / 100 000	Idem

194	2	Appartement	383 / 100 000	Idem
195	2	Appartement	390 / 100 000	Idem
196	2	Appartement	408 / 100 000	Idem
197	2	Appartement	383 / 100 000	Idem
198	3	Appartement	333 / 100 000	Idem
199	3	Appartement	690 / 100 000	Idem
200	3	Appartement	653 / 100 000	Idem
201	3	Appartement	474 / 100 000	Idem
202	3	Appartement	421 / 100 000	Idem
203	3	Appartement	428 / 100 000	Idem
204	3	Appartement	447 / 100 000	Idem
205	3	Appartement	413 / 100 000	Idem
206	4	Appartement	1432 / 100 000	Idem
207	4	Appartement	1539 / 100 000	Idem
208	0	Appartement	341 / 100 000	Idem
209	0	Appartement	505 / 100 000	Idem
210	0	Appartement	590 / 100 000	Idem
211	0	Appartement	555 / 100 000	Idem
212	1	Appartement	363 / 100 000	Idem
213	1	Appartement	561 / 100 000	Idem
214	1	Appartement	624 / 100 000	Idem
215	1	Appartement	582 / 100 000	Idem
216	1	Appartement	279 / 100 000	Idem
217	2	Appartement	400 / 100 000	Idem
218	2	Appartement	616 / 100 000	Idem
219	2	Appartement	671 / 100 000	Idem
220	2	Appartement	657 / 100 000	Idem
221	2	Appartement	300 / 100 000	Idem
222	3	Appartement	439 / 100 000	Idem
223	3	Appartement	676 / 100 000	Idem
224	3	Appartement	755 / 100 000	Idem
225	3	Appartement	703 / 100 000	Idem
226	3	Appartement	337 / 100 000	Idem
227	4	Appartement	770 / 100 000	Idem
228	4	Appartement	1582 / 100 000	Idem
229	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
230	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
231	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
232	0	Cabine de Plage	7 / 100 000	Idem
233	0	Cabine de Plage	7 / 100 000	Idem
234	0	Cabine de Plage	4 / 100 000	Idem
235	0	Cabine de Plage	4 / 100 000	Idem
236	0	Cabine de Plage	4 / 100 000	Idem
237	0	Cabine de Plage	4 / 100 000	Idem
238	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
239	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
240	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
241	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
242	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
243	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
244	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 1 )
245	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 2)
246	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 3 )
247	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 4)
248	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 5 )
249	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 6 )
250	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 7 )

251	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 8 )
252	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 9 )

III - Pour parvenir à la vente en état futur d'achèvement, lot par lot, des logements, parkings et cabines de plage composant la troisième tranche de la Résidence "LE PARC DES CYCLADES", objet des présentes, la Société dénommée SEQUENCE 6, sus-nommée, requérante aux présentes, a requis le notaire soussigné de modifier l'état descriptif de division sus visé ainsi qu'il suit :

**CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.**

### **MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**

#### **I - DIVISION DU LOT NUMERO CENT DIX (110) :**

Le requérant entend modifier le lot numéro 111 afin de le subdiviser en 161 lots portant respectivement les numéros 253 à 414.

En conséquence, il est procédé dans l'état descriptif de division sus visé :

I - A l'annulation du lot numéro 111 de l'ensemble immobilier sus-désigné.

II - A son remplacement par 161 nouveaux lots, portant respectivement les numéros 253 à 413 ci-dessous désignés.

### **DESIGNATION DE LA DEUXIEME TRANCHE**

La **TROISIEME TRANCHE** de l'**ENSEMBLE IMMOBILIER** doit être composé selon le descriptif ci-après de, savoir :

- 71 stationnements extérieurs
- 10 stationnements à l'intérieur du bâtiment E
- 14 stationnements à l'intérieur du bâtiment G
- 26 appartements dans le bâtiment E
- 14 appartements dans le bâtiment F
- 26 appartements dans le bâtiment G

### **DESIGNATION DES LOTS**

#### **Lot numéro deux cent cinquante-trois (253) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 52.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

#### **Lot numéro deux cent cinquante-quatre (254) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 53.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

#### **Lot numéro deux cent cinquante-cinq (255) :**

54. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent cinquante-six (256) :**

55. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les trente-six /cent millièmes (36 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent cinquante-sept (257) :**

56. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les trente-six /cent millièmes (36 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent cinquante-huit (258) :**

57. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent cinquante-neuf (259) :**

58. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante (260) :**

59. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante et un (261) :**

60. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-deux (262) :**

61. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-trois (263) :**

62. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-quatre (264) :**

63. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-cinq (265) :**

64. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-six (266) :**

65. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-sept (267) :**

66. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-huit (268) :**

67. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-neuf (269) :**

68. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-dix (270) :**

69. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante et onze (271) :**

70. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-douze (272) :**

71. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-treize (273) :**

72. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-quatorze (274) :**

73. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-quinze (275) :**

74. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-seize (276) :**

75. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-dix-sept (277) :**

76. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-dix-huit (278) :**

77. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent soixante-dix-neuf (279) :**

78. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingts (280) :**

79. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-un (281) :**

80. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-deux (282) :**

81. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-trois (283) :**

82. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-quatre (284) :**

83. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-cinq (285) :**

84. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-six (286) :**

85. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-sept (287) :**

86. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-huit (288) :**

87. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289) :**

88. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix (290) :**

89. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-onze (291) :**

90. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-douze (292) :**

91. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293) :**

92. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-quatorze (294) :**

93. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-quinze (295) :**

94. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-seize (296) :**

95. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) :**

96. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial  
Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 97.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 98.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cents (300) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 99.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent un (301) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 100.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent deux (302) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 101.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trois (303) :**

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre (304) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 103.

Et les \ de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinq (305) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 104.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent six (306) :**

Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial 105.

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent sept (307) :**

106. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent huit (308) :**

107. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent neuf (309) :**

108. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent dix (310) :**

109. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent onze (311) :**

110. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent douze (312) :**

111. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent treize (313) :**

112. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatorze (314) :**

113. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quinze (315) :**

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent seize (316) :**

115. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent dix-sept (317) :**

116. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent dix-huit (318) :**

117. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent dix-neuf (319) :**

118. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt (320) :**

119. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt et un (321) :**

120. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt-deux (322) :**

121. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt-trois (323) :**

122. Un Emplacement de Stationnement extérieur portant le numéro commercial

Et les vingt-sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt-quatre (324) :**

25. Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial  
Et les soixante-dix-huit /cent millièmes (78 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt-cinq (325) :**

26. Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial  
Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt-six (326) :**

27. Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial  
Et les cinquante /cent millièmes (50 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt-sept (327) :**

28. Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial  
Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt-huit (328) :**

29. Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial  
Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent vingt-neuf (329) :**

30. Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial  
Et les cinquante /cent millièmes (50 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente (330) :**

31. Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial  
Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente et un (331) :**

32. Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial  
Et les soixante /cent millièmes (60 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente-deux (332) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 33.

Et les quarante-quatre /cent millièmes (44 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente-trois (333) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur portant le numéro commercial 34.

Et les quatre-vingt-quatre /cent millièmes (84 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente-quatre (334) :**

Un appartement de type T1, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, et 1 salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E101.

Et les deux cent cinquante-six /cent millièmes (256 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente-cinq (335) :**

Un appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E102.

Et les cinq cent quatre-vingt-douze /cent millièmes (592 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente-six (336) :**

Un appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E103.

Et les cinq cent soixante et un /cent millièmes (561 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente-sept (337) :**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau avec WC et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E104.

Et les trois cent quatre-vingt-neuf /cent millièmes (389 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente-huit (338) :**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E105.

Et les trois cent cinquante-trois /cent millièmes (353 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent trente-neuf (339) :**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E106.

Et les trois cent soixante-six /cent millièmes (366 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante (340) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E107.

Et les trois cent cinquante-sept /cent millièmes (357 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante et un (341) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E108.

Et les trois cent cinquante-huit /cent millièmes (358 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante-deux (342) :**

Un Appartement de type T1, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E201.

Et les trois cent huit /cent millièmes (308 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante-trois (343) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E202.

Et les six cent trente-trois /cent millièmes (633 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante-quatre (344) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E203.

Et les cinq cent quatre-vingt-seize /cent millièmes (596 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante-cinq (345) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau avec WC et 1 cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E204.

Et les quatre cent trente-trois /cent millièmes (433 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante-six (346) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E205.

Et les trois cent quatre-vingt-cinq /cent millièmes (385 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante-sept (347) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E206.

Et les trois cent quatre-vingt-treize /cent millièmes (393 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante-huit (348) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E207.

Et les trois cent quatre-vingt-treize /cent millièmes (393 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quarante-neuf (349) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E208.

Et les quatre cents /cent millièmes (400 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante (350) :**

Un Appartement de type T1, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E301.

Et les trois cent vingt-neuf /cent millièmes (329 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante et un (351) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E302.

Et les sept cent quatorze /cent millièmes (714 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante-deux (352) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E303.

Et les six cent soixante-huit /cent millièmes (668 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante-trois (353) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau avec WC, et 1 cellier.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E304.

Et les quatre cent soixante-douze /cent millièmes (472 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante-quatre (354) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E305.

Et les quatre cent vingt-neuf /cent millièmes (429 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante-cinq (355) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E306.

Et les quatre cent trente-cinq /cent millièmes (435 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante-six (356) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E307.

Et les quatre cent cinquante et un /cent millièmes (451 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante-sept (357) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E308.

Et les quatre cent trente-quatre /cent millièmes (434 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante-huit (358) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte de droite en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 1 salle de bain, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.
- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E401.

Et les mille quatre cent soixante-quatorze /cent millièmes (1474 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent cinquante neuf (359) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte de gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 1 salle de bain, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial E402.

Et les mille cinq cent quarante-sept /cent millièmes (1547 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante (360) :**

Un Appartement de type T4, situé au rez-de-chaussée du bâtiment F, avec accès par le hall d'entrée, 1ère porte à gauche en sortant du hall d'entrée, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 1 salle de bain, 1 cellier et 1 W.C.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : jardin et terrasse attenants.

Portant le numéro commercial F001.

Et les sept cent soixante-dix /cent millièmes (770 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante et un (361) :**

Un Appartement de type T3, situé au rez-de-chaussée du bâtiment F, avec accès par le hall d'entrée, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.
- et deux parties communes à jouissance exclusive : jardin et terrasse attenants.

Portant le numéro commercial F002.

Et les cinq cent soixante-six /cent millièmes (566 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante deux (362) :**

Un Appartement de type T2, situé au rez-de-chaussée du bâtiment F, avec accès par le hall d'entrée, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau et 1 WC.
- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial F003.

Et les quatre cent sept /cent millièmes (407 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante trois (363) :**

Un Appartement de type T4, situé au premier étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 cellier et 1 WC.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

Portant le numéro commercial F101.

Et les mille soixante-quatre /cent millièmes (1064 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante quatre (364) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial F102.

Et les cinq cent soixante-quinze /cent millièmes (575 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante cinq (365):**

Un Appartement de type T2, situé au première étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau et 1 WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial F103.

Et les quatre cent cinquante /cent millièmes (450 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante six (366) :**

Un Appartement de type T4, situé au deuxième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 cellier et 1 WC.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

Portant le numéro commercial F201.

Et les mille cent quarante-sept /cent millièmes (1147 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante sept (367) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial F202.

Et les six cent quarante-deux /cent millièmes (642 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante huit (368) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau et 1 WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial F203.

Et les quatre cent quatre-vingt-trois /cent millièmes (483 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante neuf (369) :**

Un Appartement de type T4, situé au troisième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

Portant le numéro commercial F301.

Et les mille deux cent quatre-vingt-seize /cent millièmes (1296 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante dix (370) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- et de deux parties communes à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial F302.

Et les sept cent deux /cent millièmes (702 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante et onze (371) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau et 1 WC.

- d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial F303.

Et les cinq cent trente-trois /cent millièmes (533 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante douze (372) :**

Un Appartement de type T2, situé au quatrième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC, 1 dégagement et 1 cellier.

- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

Portant le numéro commercial F401.

Et les six cent soixante-dix-huit /cent millièmes (678 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante treize (373) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 2 dégagements, 2 salles d'eau, 1 cellier et 1 WC.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial F402.

Et les mille quatre cent vingt-trois /cent millièmes (1423 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante quatorze (374) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 35.

Et les cinquante-neuf /cent millièmes (59 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante quinze (375) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 36.

Et les quarante-cinq /cent millièmes (45 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante seize (376) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 37.

Et les quarante-quatre /cent millièmes (44 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante dix sept (377) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 38.

Et les quatre-vingt-cinq /cent millièmes (85 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante dix huit (378) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 39.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent soixante dix neuf (379) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 40.

Et les cinquante /cent millièmes (50 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt (380) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 41.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt un (381) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 42.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt deux (382) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 43.

Et les cinquante /cent millièmes (50 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt trois (383) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 44.

Et les quarante-neuf /cent millièmes (49 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt quatre (384) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 45.

Et les cinquante-cinq /cent millièmes (55 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt cinq (385) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 46.

Et les quarante-quatre /cent millièmes (44 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt six (386) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 47.

Et les quarante-cinq /cent millièmes (45 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt sept (387) :**

Un Emplacement de Stationnement intérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment G, portant le numéro commercial 48.

Et les cinquante-neuf /cent millièmes (59 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt huit (388) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G101.

Et les trois cent quatre-vingt-quatorze /cent millièmes (394 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt neuf (389) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G102.

Et les quatre cent trente-trois /cent millièmes (433 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt dix (390) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G103.

Et les quatre cent trente /cent millièmes (430 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt onze (391) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G104.

Et les trois cent quatre-vingt-treize /cent millièmes (393 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt douze (392) :**

Un Appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G105.

Et les trois cent quatre-vingt-dix-huit /cent millièmes (398 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt treize (393) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G106.

Et les six cent soixante-treize /cent millièmes (673 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt quatorze (394) :**

Un Appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau et 1 W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G107.

Et les cinq cent soixante-quatorze /cent millièmes (574 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt quinze (395) :**

Un Appartement de type T1, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit et 1 salle d'eau avec W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G108.

Et les deux cent cinquante-huit /cent millièmes (258 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt seize (396) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G201.

Et les quatre cent vingt-neuf /cent millièmes (429 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt dix sept (397) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G202.

Et les quatre cent soixante-trois /cent millièmes (463 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt dix huit (398) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G203.

Et les quatre cent quarante-cinq /cent millièmes (445 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro trois cent quatre vingt dix neuf (399) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G204.

Et les quatre cent quarante et un /cent millièmes (441 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cents (400) :**

Un Appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G205.

Et les quatre cent trente-deux /cent millièmes (432 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent un (401) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G206.

Et les sept cent quarante-quatre /cent millièmes (744 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent deux (402) :**

Un Appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau et 1 W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G207.

Et les six cent cinquante-huit /cent millièmes (658 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent trois (403) :**

Un Appartement de type T1, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, 1 salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G208.

Et les trois cent dix-huit /cent millièmes (318 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent quatre (404) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G301.

Et les quatre cent soixante-seize /cent millièmes (476 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent cinq (405) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G302.

Et les cinq cent vingt-deux /cent millièmes (522 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent six (406) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G303.

Et les cinq cent dix-neuf /cent millièmes (519 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent sept (407) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G304.

Et les quatre cent soixante-seize /cent millièmes (476 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent huit (408) :**

Un Appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G305.

Et les quatre cent quatre-vingt-trois /cent millièmes (483 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent neuf (409) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G306.

Et les huit cent quatorze /cent millièmes (814 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent dix (410) :**

Un Appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2ème porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau et 1 W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G307.

Et les six cent quatre-vingt-onze /cent millièmes (691 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent onze (411) :**

Un Appartement de type T1, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, 1 salle d'eau avec W.C et 1 cellier.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G308.

Et les trois cent trente-cinq /cent millièmes (335 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent douze (412) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 suite parentale, 2 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 dressing, 1 cellier et 1 W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

Portant le numéro commercial G401.

Et les mille six cent six /cent millièmes (1606 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre cent treize (413) :**

Un Appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1ère porte à droite en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 suite parentale, 2 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 dressing, 2 celliers (dont un à l'extérieur) et 1 W.C.

- et d'une partie commune à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

Portant le numéro commercial G402.

Et les mille cinq cent soixante-quinze /cent millièmes (1575 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **NOUVEL ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**

Le nouvel état descriptif est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément aux articles 71-1 et suivants du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière.

#### **TABLEAU RECAPITULATIF**

N° des lots	Etage	Nature du lot	Quote-part générale	Observation
10	0,0	Stationnement extérieur	35 / 100000	
11	0,0	Stationnement extérieur	35 / 100000	
12	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
13	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
14	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
15	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
16	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
17	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
18	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
19	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
20	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
21	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
22	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
23	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
24	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
25	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
26	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
27	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
28	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
29	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
30	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
31	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
32	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
33	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
34	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
35	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
36	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
37	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
38	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
39	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
40	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
41	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
42	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
43	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
44	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
45	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
46	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	

47	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
48	0,0	Stationnement extérieur	27 / 100000	
49	0,0	Stationnement intérieur	48 / 100000	
50	0,0	Stationnement intérieur	57 / 100000	
51	0,0	Stationnement intérieur	49 / 100000	
52	0,0	Stationnement intérieur	50 / 100000	
53	0,0	Stationnement intérieur	49 / 100000	
54	0,0	Stationnement intérieur	49 / 100000	
55	0,0	Stationnement intérieur	50 / 100000	
56	0,0	Stationnement intérieur	49 / 100000	
57	0,0	Stationnement intérieur	59 / 100000	
58	0,0	Stationnement intérieur	126 / 100000	
59		Un appartement	248 / 100000	
60		Un appartement	586 / 100000	
61		Un appartement	555 / 100000	
62		Un appartement	387 / 100000	
63		Un appartement	350 / 100000	
64		Un appartement	362 / 100000	
65		Un appartement	353 / 100000	
66		Un appartement	354 / 100000	
67		Un appartement	304 / 100000	
68		Un appartement	628 / 100000	
69		Un appartement	591 / 100000	
70		Un appartement	431 / 100000	
71		Un appartement	381 / 100000	
72		Un appartement	388 / 100000	
73		Un appartement	406 / 100000	
74		Un appartement	382 / 100000	
75		Un appartement	324 / 100000	
76		Un appartement	708 / 100000	
77		Un appartement	661 / 100000	
78		Un appartement	469 / 100000	
79		Un appartement	424 / 100000	
80		Un appartement	429 / 100000	
81		Un appartement	445 / 100000	
82		Un appartement	429 / 100000	
83		Un appartement	1433 / 100000	
84		Un appartement	1541 / 100000	
85		Un appartement	595 / 100000	
86	0,0	Un appartement	606 / 100000	
87	0,0	Un appartement	381 / 100000	
88	0,0	Un appartement	380 / 100000	
89	0,0	Un appartement	409 / 100000	
90		Un appartement	277 / 100000	
91		Un appartement	637 / 100000	
92		Un appartement	621 / 100000	
93		Un appartement	391 / 100000	
94		Un appartement	388 / 100000	
95		Un appartement	344 / 100000	
96		Un appartement	307 / 100000	
97		Un appartement	715 / 100000	
98		Un appartement	686 / 100000	
99		Un appartement	429 / 100000	
100		Un appartement	435 / 100000	
101		Un appartement	399 / 100000	
102		Un appartement	334 / 100000	
103		Un appartement	770 / 100000	
104		Un appartement	753 / 100000	
105		Un appartement	474 / 100000	
106		Un appartement	470 / 100000	
107		Un appartement	418 / 100000	
108		Un appartement	1781 / 100000	
109		Un appartement	717 / 100000	

110		Lot Transitoire	28137 / 100000	Lot Supprimé pour la création des lots 112 à 243
111		Lot Transitoire	42671 / 100000	Lot Supprimé pour la création des lots 253 à 414
112		Stationnement Extérieur	21 / 100 000	Issu de la Division du Lot 110
113	0	Stationnement Extérieur	21 / 100 000	Idem
114	0	Stationnement Extérieur	21 / 100 000	Idem
115	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
116	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
117	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
118	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
119	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
120	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
121	0	Stationnement Extérieur	35 / 100 000	Idem
122	0	Stationnement Extérieur	35 / 100 000	Idem
123	0	Stationnement Extérieur	35 / 100 000	Idem
124	0	Stationnement Extérieur	35 / 100 000	Idem
125	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
126	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
127	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
128	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
129	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
130	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
131	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
132	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
133	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
134	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
135	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
136	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
137	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
138	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
139	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
140	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
141	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
142	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
143	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
144	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
145	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
146	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
147	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
148	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
149	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
150	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
151	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
152	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
153	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
154	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
155	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
156	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
157	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
158	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
159	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
160	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
161	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
162	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
163	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
164	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
165	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
166	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem
167	0	Stationnement Extérieur	27 / 100 000	Idem

168	0	Stationnement Intérieur	44 / 100 000	Idem
169	0	Stationnement Intérieur	45 / 100 000	Idem
170	0	Stationnement Intérieur	55 / 100 000	Idem
171	0	Stationnement Intérieur	60 / 100 000	Idem
172	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
173	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
174	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
175	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
176	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
177	0	Stationnement Intérieur	49 / 100 000	Idem
178	0	Stationnement Intérieur	43 / 100 000	Idem
179	0	Stationnement Intérieur	44 / 100 000	Idem
180	0	Stationnement Intérieur	45 / 100 000	Idem
181	0	Stationnement Intérieur	44 / 100 000	Idem
182	1	Appartement	248 / 100 000	Idem
183	1	Appartement	588 / 100 000	Idem
184	1	Appartement	557 / 100 000	Idem
185	1	Appartement	388 / 100 000	Idem
186	1	Appartement	351 / 100 000	Idem
187	1	Appartement	363 / 100 000	Idem
188	1	Appartement	354 / 100 000	Idem
189	1	Appartement	355 / 100 000	Idem
190	2	Appartement	304 / 100 000	Idem
191	2	Appartement	629 / 100 000	Idem
192	2	Appartement	594 / 100 000	Idem
193	2	Appartement	431 / 100 000	Idem
194	2	Appartement	383 / 100 000	Idem
195	2	Appartement	390 / 100 000	Idem
196	2	Appartement	408 / 100 000	Idem
197	2	Appartement	383 / 100 000	Idem
198	3	Appartement	333 / 100 000	Idem
199	3	Appartement	690 / 100 000	Idem
200	3	Appartement	653 / 100 000	Idem
201	3	Appartement	474 / 100 000	Idem
202	3	Appartement	421 / 100 000	Idem
203	3	Appartement	428 / 100 000	Idem
204	3	Appartement	447 / 100 000	Idem
205	3	Appartement	413 / 100 000	Idem
206	4	Appartement	1432 / 100 000	Idem
207	4	Appartement	1539 / 100 000	Idem
208	0	Appartement	341 / 100 000	Idem
209	0	Appartement	505 / 100 000	Idem
210	0	Appartement	590 / 100 000	Idem
211	0	Appartement	555 / 100 000	Idem
212	1	Appartement	363 / 100 000	Idem
213	1	Appartement	561 / 100 000	Idem
214	1	Appartement	624 / 100 000	Idem
215	1	Appartement	582 / 100 000	Idem
216	1	Appartement	279 / 100 000	Idem
217	2	Appartement	400 / 100 000	Idem
218	2	Appartement	616 / 100 000	Idem
219	2	Appartement	671 / 100 000	Idem
220	2	Appartement	657 / 100 000	Idem
221	2	Appartement	300 / 100 000	Idem
222	3	Appartement	439 / 100 000	Idem
223	3	Appartement	676 / 100 000	Idem
224	3	Appartement	755 / 100 000	Idem
225	3	Appartement	703 / 100 000	Idem
226	3	Appartement	337 / 100 000	Idem
227	4	Appartement	770 / 100 000	Idem
228	4	Appartement	1582 / 100 000	Idem
229	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
230	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem

231	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
232	0	Cabine de Plage	7 / 100 000	Idem
233	0	Cabine de Plage	7 / 100 000	Idem
234	0	Cabine de Plage	4 / 100 000	Idem
235	0	Cabine de Plage	4 / 100 000	Idem
236	0	Cabine de Plage	4 / 100 000	Idem
237	0	Cabine de Plage	4 / 100 000	Idem
238	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
239	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
240	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
241	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
242	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
243	0	Cabine de Plage	5 / 100 000	Idem
244	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 1 )
245	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 2)
246	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 3 )
247	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 4)
248	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 5 )
249	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 6 )
250	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 7 )
251	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 8 )
252	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	(anciennement dénommé lot 9 )
253	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Issu de la Division du Lot 111
254	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
255	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
256	0	Stationnement extérieur	36/ 100 000	Idem
257	0	Stationnement extérieur	36/ 100 000	Idem
258	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
259	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
260	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
261	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
262	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
263	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
264	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
265	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
266	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
267	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
268	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
269	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
270	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
271	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
272	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
273	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
274	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
275	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
276	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
277	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
278	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
279	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
280	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
281	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
282	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
283	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
284	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
285	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem

286	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
287	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
288	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
289	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
290	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
291	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
292	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
293	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
294	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
295	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
296	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
297	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
298	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
299	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
300	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
301	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
302	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
303	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
304	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
305	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
306	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
307	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
308	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
309	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
310	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
311	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
312	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
313	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
314	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
315	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
316	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
317	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
318	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
319	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
320	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
321	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
322	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
323	0	Stationnement extérieur	27/ 100 000	Idem
324	0	Stationnement intérieur	78/ 100 000	Idem
325	0	Stationnement intérieur	49/ 100 000	Idem
326	0	Stationnement intérieur	50/ 100 000	Idem
327	0	Stationnement intérieur	49/ 100 000	Idem
328	0	Stationnement intérieur	49/ 100 000	Idem
329	0	Stationnement intérieur	50/ 100 000	Idem
330	0	Stationnement intérieur	49/ 100 000	Idem
331	0	Stationnement intérieur	60/ 100 000	Idem
332	0	Stationnement intérieur	44/ 100 000	Idem
333	0	Stationnement intérieur	87/ 100 000	Idem
334	1	Appartement	256/ 100 000	Idem
335	1	Appartement	592/ 100 000	Idem
336	1	Appartement	561/ 100 000	Idem
337	1	Appartement	389/ 100 000	Idem
338	1	Appartement	353/ 100 000	Idem
339	1	Appartement	366/ 100 000	Idem
340	1	Appartement	357/ 100 000	Idem
341	1	Appartement	358/ 100 000	Idem
342	2	Appartement	308/ 100 000	Idem
343	2	Appartement	633/ 100 000	Idem
344	2	Appartement	596/ 100 000	Idem
345	2	Appartement	433/ 100 000	Idem
346	2	Appartement	385/ 100 000	Idem
347	2	Appartement	393/ 100 000	Idem
348	2	Appartement	393/ 100 000	Idem

349	2	Appartement	400/ 100 000	Idem
350	3	Appartement	329/ 100 000	Idem
351	3	Appartement	714/ 100 000	Idem
352	3	Appartement	668/ 100 000	Idem
353	3	Appartement	472/ 100 000	Idem
354	3	Appartement	429/ 100 000	Idem
355	3	Appartement	435/ 100 000	Idem
356	3	Appartement	451/ 100 000	Idem
357	3	Appartement	434/ 100 000	Idem
358	4	Appartement	1474/ 100 000	Idem
359	4	Appartement	1547/ 100 000	Idem
360	0	Appartement	770/ 100 000	Idem
361	0	Appartement	566/ 100 000	Idem
362	0	Appartement	407/ 100 000	Idem
363	1	Appartement	1064/ 100 000	Idem
364	1	Appartement	575/ 100 000	Idem
365	1	Appartement	450/ 100 000	Idem
366	2	Appartement	1147/ 100 000	Idem
367	2	Appartement	642/ 100 000	Idem
368	2	Appartement	483/ 100 000	Idem
369	3	Appartement	1296/ 100 000	Idem
370	3	Appartement	702/ 100 000	Idem
371	3	Appartement	533/ 100 000	Idem
372	4	Appartement	678/ 100 000	Idem
373	4	Appartement	1423/ 100 000	Idem
374	0	Stationnement intérieur	59/ 100 000	Idem
375	0	Stationnement intérieur	45/ 100 000	Idem
376	0	Stationnement intérieur	44/ 100 000	Idem
377	0	Stationnement intérieur	85/ 100 000	Idem
378	0	Stationnement intérieur	49/ 100 000	Idem
379	0	Stationnement intérieur	50/ 100 000	Idem
380	0	Stationnement intérieur	49/ 100 000	Idem
381	0	Stationnement intérieur	49/ 100 000	Idem
382	0	Stationnement intérieur	50/ 100 000	Idem
383	0	Stationnement intérieur	49/ 100 000	Idem
384	0	Stationnement intérieur	55/ 100 000	Idem
385	0	Stationnement intérieur	44/ 100 000	Idem
386	0	Stationnement intérieur	45/ 100 000	Idem
387	0	Stationnement intérieur	59/ 100 000	Idem
388	1	Appartement	394/ 100 000	Idem
389	1	Appartement	433/ 100 000	Idem
390	1	Appartement	430/ 100 000	Idem
391	1	Appartement	393/ 100 000	Idem
392	1	Appartement	398/ 100 000	Idem
393	1	Appartement	673/ 100 000	Idem
394	1	Appartement	574/ 100 000	Idem
395	1	Appartement	258/ 100 000	Idem
396	2	Appartement	429/ 100 000	Idem
397	2	Appartement	463/ 100 000	Idem
398	2	Appartement	445/ 100 000	Idem
399	2	Appartement	441/ 100 000	Idem
400	2	Appartement	432/ 100 000	Idem
401	2	Appartement	744/ 100 000	Idem
402	2	Appartement	658/ 100 000	Idem
403	2	Appartement	318/ 100 000	Idem
404	3	Appartement	476/ 100 000	Idem
405	3	Appartement	522/ 100 000	Idem
406	3	Appartement	519/ 100 000	Idem
407	3	Appartement	476/ 100 000	Idem
408	3	Appartement	483/ 100 000	Idem
409	3	Appartement	814/ 100 000	Idem
410	3	Appartement	691/ 100 000	Idem
411	3	Appartement	335/ 100 000	Idem

412	4	Appartement	1606/ 100 000	Idem
413	4	Appartement	1575/ 100 000	Idem

### **IMMATRICULATION DU SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES**

L'article L 711-1 du Code de la construction et de l'habitation institue un registre auquel sont immatriculés les syndicats de copropriétaires définis à l'article 14 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, qui administrent des immeubles à destination partielle ou totale d'habitation.

Cette disposition est applicable à compter du, savoir :

- 31 décembre 2016, pour les syndicats de copropriétaires comportant plus de 200 lots ainsi que pour les syndicats de copropriétaires des immeubles neufs ou des immeubles mis en copropriété,
- 31 décembre 2017, pour les syndicats de copropriétaires comportant plus de 50 lots,
- 31 décembre 2018, pour les autres syndicats de copropriétaires.

Le syndicat des copropriétaires n'est pas encore immatriculé.

Aux termes des dispositions de l'article L 711-4 I du même Code :

*"Pour les immeubles mis en copropriété, le notaire chargé de publier au fichier immobilier ou au livre foncier l'état descriptif de division et le règlement de copropriété fait la déclaration d'immatriculation du syndicat de copropriétaires."*

La déclaration devra être effectuée conformément aux dispositions du décret numéro 2016-1167 du 26 août 2016 et de l'arrêté du 10 octobre 2016 du ministre chargé du logement et de l'habitat durable.

### **Mode de calcul**

Une note sur la méthode de calcul établie par le Cabinet LUSINCHI demeurera annexée aux présentes après mention.

### **EFFET RELATIF - ORIGINE DE PROPRIETE**

Les biens objets des présentes appartiennent au requérant par suite de l'acquisition qu'il en a faite de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE "LES JARDINS DE SERIGNAN", Association déclarée identifiée au SIREN sous le numéro 293401162, dont le siège est à SERIGNAN (34410), 49 allée de la République BP 48.

Constituée par arrêté de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet du Département de l'Hérault, en date à BEZIERS, du 2 décembre 1988, suivi d'un arrêté modificatif dudit Préfet en date à BEZIERS, du 27 décembre 1988.

Aux termes d'un acte reçu par Me PASQUALE, Notaire associé à VILLENEUVE LES BEZIERS le 12 mars 2019 en cours de publication au service de la publicité foncière de BEZIERS.

Cette vente a été consentie et acceptée moyennant un prix payé partie comptant et partie à terme.

Aux termes d'un acte reçu par Me BORIES, Notaire associé à VILLENEUVE LES BEZIERS le 03 février 2020, le paiement du solde a été quittancé.

### **RAPPEL DE SERVITUDES**

1°) Aux termes de l'acte reçu le 12 mars 2019 par Me PASQUALE, Notaire associé à VILLENEUVE LES BEZIERS, il a été rappelé ce qui suit littéralement rapporté :

**« RAPPEL DE SERVITUDES**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul MATTEI, Notaire à PAU, publié au service de la publicité foncière de BEZIERS, deuxième, le 28 mars 2002, volume 2002P, numéro 2850, contenant la liquidation et le partage de la société SOLDEJE, le 28 décembre 2001, il a été constitué la servitude ci-après relatée :

**« CONSTITUTION DE SERVITUDES**

Afin d'assurer l'alimentation en eau et en électricité du fonds dominant, il est constitué les servitudes ci-après

**Fonds Dominant**

Un immeuble situé sur le territoire de la commune de SERIGNAN, en nature de parcelles de terre sur lequel est édifée une construction à usage de hangar, figurant au plan cadastral de ladite commune sous les relations suivantes

Sect.	N°	Lieudit	Nature	Contenance
BK	337	Cosses du Falgairas		58a78ca

Appartenant à Monsieur Marc SAGNIER,  
En vertu des présentes.

**Fonds Servant**

Un immeuble situé sur le territoire de la commune de SERIGNAN, en nature de parcelle de terre sur lequel est édifée une construction à usage de hangar, figurant au plan cadastral de ladite commune sous les relations suivantes :

Sect.	N°	Lieudit	Nature	Contenance
BK	338	Cosses du Falgairas		58a78ca

Appartenant à Monsieur Jean-Louis GOUNOU,  
En vertu des présentes.

**Servitude**

Le fonds servant sera grevé à titre réel et perpétuel au profit du fonds dominant à l'endroit le moins dommageable, d'une servitude d'implantation d'un transformateur EDF et de compteurs d'eau, et d'une servitude de passage de réseaux d'électricité aérien ou de canalisations souterraines pour l'alimentation en électricité et de canalisations souterraines pour l'alimentation en eau, du fonds dominant.

L'aménagement des installations d'EDF et des compteurs d'Eaux, leur entretien ainsi que l'installation, l'entretien et le remplacement des réseaux aériens et les canalisations souterraines destinées à l'alimentation du fonds dominant seront à la charge du fonds servant.

Après réalisation de tous travaux, le propriétaire du fonds dominant, ses ayants causes ou ayant droit, devront à leur frais remettre les lieux en état dans le mois de leur intervention.

Le propriétaire du fonds servant s'interdit d'édifier toutes constructions ou d'effectuer toutes plantations sur l'emprise de ladite servitude.

Pour la perception des droits la présente constitution de servitude est évaluée à la somme de mille francs. (1.000 francs). »

Pour une meilleure compréhension, il est ici rappelé que :

- la parcelle cadastrée section BK numéro 337 (fonds dominant) a été divisée en deux nouvelles parcelles cadastrées section BK numéro 372 et 373, cette dernière, a été divisée en quatre nouvelles parcelles cadastrées section BK numéros 427, 429 et 428, cette dernière, objet de la présente vente,

- la parcelle cadastrée section BK numéro 338 (fonds servant) a été divisée en 4 nouvelles parcelles, cadastrées section BK numéros 374, 375, 376 et 377, parcelles ne faisant pas l'objet de la présente vente.

**Le VENDEUR déclare que ces réseaux sont aujourd'hui désactivés.**

**- En ce qui concerne les parcelles cadastrées section BK numéros 236, 435 et 438 :**

**RAPPEL DE SERVITUDES**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Paul PALLANDRE, Notaire à FIRMINY, le 26 février 1999, il a été constitué une servitude de passage et de raccordement au réseau eau potable, eaux usées et électricité, annexée aux présentes.

Pour une meilleure compréhension, il est ici rappelé que :

- la parcelle cadastrée section A numéro 674 (fonds servant) sur la commune de VALRAS-PLAGE a été divisé en deux nouvelles parcelles cadastrées section BM numéro 9 et 10, parcelles ne faisant pas l'objet de la présente vente,

- les parcelles cadastrées section G numéros 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079 et 726 (fonds dominant) sur la commune de SERIGNAN, ont été divisé ou réuni de la manière suivante :

Réunion des parcelles cadastrées section G, numéro 2074, 2076 et 2078 en parcelle section BK numéro 239, cette dernière elle-même divisée en trois nouvelles parcelles cadastrée section BK 434, 436 et 435, cette dernière, objet de la présente vente,

Réunion des parcelles cadastrées section G, numéro 2075, 2077 et 2079 en parcelle section BK numéro 240, parcelle ne faisant pas l'objet de la présente vente,

La parcelle cadastrée section G numéro 726 est devenu la parcelle cadastrée section BK numéro 241, elle-même divisé en deux parcelles cadastrée section BK numéro 437 et 438, cette dernière, objet de la présente vente,

La parcelle cadastrée section G numéro 644 est devenu la parcelle cadastrée section BK numéro 236, objet de la présente vente.

**Le VENDEUR déclare que le bien objet des présentes sera desservi par les réseaux mis en place dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Les Jardins de Sérignan et que ces servitudes ne seront pas mises en œuvre.**

**- En ce qui concerne les parcelles cadastrées section BK numéros 238 et 435 :**

**RAPPEL DE SERVITUDE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître ABBAL, Notaire à SERIGNAN, le 4 octobre 1967, publié au service de la publicité foncière de Béziers 1 le 20 octobre 1967 volume 3177 numéro 45 a été constituée la servitude ci-après littéralement retranscrite :

« Dans la parcelle sise à SERIGNAN « Cosses du Falgairas », n° 641, article « cinq de la désignation, attribuée à Monsieur LENGAY Emile Albert, il sera créé un « chemin.

« Ce chemin aura une largeur de trois mètres de largeur et longera sur le « derrière l'immeuble d'habitation en copropriété, en partant de la limite séparative « des deux fonds de terre n° 641 ci-dessus et n° 645 attribué à M. LENGAY Jean ; il « aboutira au hangar n° 642, attribué audit M. LENGAY Jean.

« Il est créé sur ce chemin, un droit de passage à pieds et avec tous « véhicules au profit du hangar n° 642 article six de la désignation, attribué à M. « LENGAY Jean, et au profit de l'immeuble d'habitation et cour en copropriété article « huit de la désignation, pour permettre audit M. LENGAY Jean, d'accéder de son « fonds de terre n°645 auxdits hangar et immeuble de copropriété. »

Pour une meilleure compréhension, il est ici rappelé que :

- la parcelle cadastrée section G numéro 641 (fonds servant) a été divisée en deux nouvelles parcelles cadastrées :

-section G numéro 2078 actuellement cadastrée section BK numéro 239 dont est issue la parcelle cadastrée section BK numéro 435, objet de la présente vente,

-section G numéro 2079 actuellement cadastrée section BK numéro 240, objet de la présente vente,

- la parcelle cadastrée section G numéro 642 (fonds dominant) est actuellement cadastrée section BK numéro 238, objet de la présente vente

- la parcelle cadastrée section G numéro 645 (fonds dominant) a été divisée en deux parcelles cadastrées section BK numéros 233 et 235. Ces deux parcelles ont été réunies pour former la parcelle cadastrée section BK numéro 336, elle-même divisée en deux parcelles cadastrées section BK numéros 337 et 338. La parcelle cadastrée section BK numéro 337 a été divisée en deux parcelles cadastrées section BK numéros 372 et 373. Et la parcelle cadastrée section BK numéro 338 a été divisée en quatre parcelles cadastrées section BK numéros 374 à 377, parcelles ne faisant pas l'objet de la présente vente à l'exception de la parcelle cadastrée section BK numéro 373 dont est issue la parcelle cadastrée section BK numéro 428 objet des présentes. »

2°) Aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné le 10 juin 2020, il a été consenti au Comité des Etablissements de la Société HUARD, propriétaire de la parcelle sise commune de SERIGNAN, cadastrée section BK n°248, la servitude ci-dessous :

#### **« Servitude de passage »**

*A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit du fonds dominant, ce qui est accepté par son propriétaire, un droit de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule de secours. Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.*

*Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de 4,00 mètres.*

*L'emprise du passage est figurée au plan annexé approuvé par les parties. Ce passage part de la parcelle BK n° 248 pour aboutir à l'impasse de la Roselière. Ce passage est à usage exclusif d'ISSUE DE SECOURS.*

*Dans la commune intention des parties l'accès sera fermé par un portail qui sera posé aux frais du propriétaire du fonds servant. Ce dernier aura toute latitude dans le choix dudit portail. Le Propriétaire du fonds dominant, le syndic du fonds servant et les secours auront chacun une clé.*

*Le propriétaire du fonds SERVANT entretiendra à ses frais exclusifs le passage de manière qu'il soit normalement carrossable en tout temps par un véhicule particulier. Le défaut ou le manque d'entretien le rendra responsable de tous dommages intervenus sur les véhicules et les personnes et matières transportées, dans la mesure où ces véhicules sont d'un gabarit approprié pour emprunter un tel passage.*

*L'utilisation de ce passage ne devra cependant pas apporter de nuisances au propriétaire du fonds servant par dégradation de son propre fonds ou par une circulation inadaptée à l'assiette dudit passage.*

*Le propriétaire du Fonds Dominant supportera les conséquences financières d'un éventuel usage non conforme que la présente servitude. »*

#### **PRECISION SUR LA DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER**

Observation étant ici faite que les parcelles BK 433, 435 et 438 doivent faire l'objet d'un regroupement puis d'une division cadastrale.

L'assiette de la copropriété sera :

BK	236	Clos Marin	00 ha 03 a 16 ca
BK	237	Clos Marin	00 ha 00 a 37 ca
BK	238	Clos Marin	00 ha 00 a 38 ca
BK	428	Che Creux Les Orangers	00 ha 08 a 24 ca
BK	430	Che Creux Les Orangers	00 ha 01 a 43 ca

BK	433p	Clos Marin	00 ha 05 a 54 ca
BK	435p	Clos Marin	01 ha 22 a 94 ca
BK	438p	Clos Marin	00 ha 25 a 97 ca

Les tantièmes ci-dessus ont été calculés sur la base de l'assiette réelle de la copropriété, par suite, la division des parcelles BK n° 433, 435 et 438 sera sans incidence sur la désignation des lots.

### **DOMICILE**

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

### **INFORMATION DU SYNDIC**

Une copie de l'acte sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au syndic de la copropriété.

### **FRAIS**

Les frais sont supportés par le requérant.

### **TAXE DE PUBLICITE FONCIERE**

La taxe de publicité foncière de 125 euros sera perçue à l'occasion de la publication des présentes.

### **PUBLICITE FONCIERE**

Le présent modificatif sera publié au service de la publicité foncière de BEZIERS 1 conformément à la loi du 10 juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

### **POUVOIRS POUR PUBLICITE FONCIERE**

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à nécessaires à tout notaire ou à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

### **MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,

- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les intéressés peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, ils peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les intéressés peuvent contacter à l'adresse suivante : [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr).

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

### **CERTIFICATION D'IDENTITE**

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

### **FORMALISME LIE AUX ANNEXES**

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

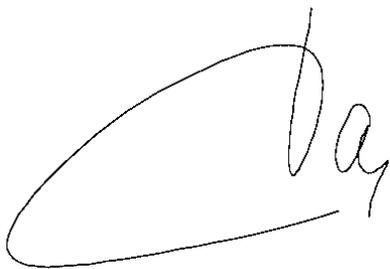
Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

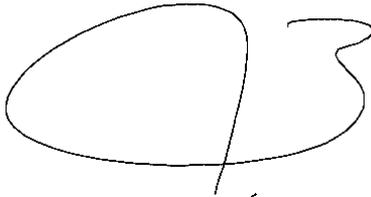
### **DONT ACTE sans renvoi**

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, le requérant a certifié exactes les déclarations le concernant, avant d'apposer sa signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire, qui a recueilli l'image de la signature, a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé l'acte au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.

<p><b>M. DELACOURT</b> <b>Pierre-Albin agissant</b> <b>en qualité de</b> <b>représentant a signé</b> à VILLENEUVE-LES-BEZIERS le 30 avril 2021</p>	
--	--

<p><b>et le notaire Me</b> <b>BORIES ARTHUR a</b> <b>signé</b> à VILLENEUVE-LES-BEZIERS L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TRENTE AVRIL</p>	
---	--

**LE SOUSSIGNE :**

Monsieur **Monsieur Louis Pierre ANGELOTTI**, professionnellement domicilié à BEZIERS (Hérault) 180, Rue de la Ginièsse,

agissant en qualité de Président de la société dénommée « **HOLDING LPA** » société par actions simplifiée au capital de 2.314.960 euros, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), 180 rue de la Ginièsse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEZIERS sous le numéro 440290708,

nommé à cette fonction aux termes de l'article 13 des statuts,

La société dénommée « Holding LPA » agissant elle-même en sa qualité de Présidente de la société dénommée ANGELOTTI PROMOTION, Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège est à BEZIERS (34500) , 180 rue de la Ginièsse , identifiée au SIREN sous le numéro 492396148 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS.

La société dénommée « ANGELOTTI PROMOTION » agissant elle-même en sa qualité de présidente de la société dénommée SEQUENCE 6, société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 euros (10.000,00€) dont le siège social est à CASTELNAU LE LEZ, 85 avenue Georges Freche, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro SIREN 834 323 180 dûment habilité aux présentes en vertu d'une assemblée générale ordinaire en date du 14 décembre 2018,

Ci-après dénommé le "MANDANT".

Lequel **MANDANT** préalablement à la constitution de pouvoirs objet des présentes, a exposé ce qui suit :

La société « SEQUENCE 6 » envisage d'édifier un ensemble immobilier dénommée "PARC DES CYCLADES" sis à SERIGNAN, sur un terrain cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BK	236	Clos Marin	00 ha 03 a 16 ca
BK	237	Clos Marin	00 ha 00 a 37 ca
BK	238	Clos Marin	00 ha 00 a 38 ca
BK	428	Che Creux Les Orangers	00 ha 08 a 24 ca
BK	430	Che Creux Les Orangers	00 ha 01 a 43 ca
BK	433	Clos Marin	00 ha 05 a 54 ca
BK	435	Clos Marin	01 ha 22 a 94 ca
BK	438	Clos Marin	00 ha 25 a 97 ca

Total surface : 01 ha 68 a 03 ca

Observation étant ici faite que les parcelles BK 433, 435 et 438 doivent faire l'objet d'un regroupement puis d'une division cadastrale.

L'assiette de la copropriété sera :

BK	236	Clos Marin	00 ha 03 a 16 ca
BK	237	Clos Marin	00 ha 00 a 37 ca
BK	238	Clos Marin	00 ha 00 a 38 ca
BK	428	Che Creux Les Orangers	00 ha 08 a 24 ca
BK	430	Che Creux Les Orangers	00 ha 01 a 43 ca
BK	433p	Clos Marin	##
BK	435p	Clos Marin	##
BK	438p	Clos Marin	##

Ceci exposé, le **MANDANT** par ces présentes, constitue à compter de ce jour, pour mandataire, au nom et pour le compte de la société dénommée **PARC DES CYCLADES**, savoir :



- Madame Stéphanie LEMOINE, directrice de programmes,  
- Madame Catherine LASCH, Directrice Générale Adjointe en charge des affaires juridiques,  
- Madame Manon ROGER, responsable juridique,  
- Monsieur Frédérick LANNEAU, directeur commercial,  
Tous demeurant professionnellement à CASTELNAU-LE-LEZ (34170), Immeuble le Red Line, 85 avenue Georges Frêche

Et/ou

- Tous clerks ou employé de la Société Civile Professionnelle dénommée " BORIES-PASQUALE – Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à VILLENEUVE LES BEZIERS (34420), 34, chemin de Saint Michel,

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément ainsi qu'avec faculté de substitution à l'effet de :

- Faire tous dépôts de pièces ou documents ;
- Signer tous états descriptif en volume, tous états descriptif de division et règlement de copropriété, tous statuts d'association syndicale ou d'unions de syndicats, tous cahiers des conditions générales des ventes en l'état futur d'achèvement conforme à l'article L 261-11 du Code de la construction et de l'habitation, et d'une manière générale, tous documents nécessaires à l'organisation juridique de l'opération et tous actes modificatifs ou complémentaires ;
- Vendre les lots de l'ensemble immobilier dénommé PARC DES CYCLADES, soit en l'état futur d'achèvement, conformément aux dispositions de la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 et du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967, tels que codifiés sous les articles L 261-9 et suivants et R 261-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, soit en l'état achevé, aux prix, charges et conditions du contrat de réservation ou du compromis de vente préalablement définis par le vendeur ;
- Etablir la désignation complète et l'origine de propriété de l'ensemble immobilier dont s'agit, consentir toutes servitudes tant actives que passives, obliger la société à toutes garanties et au rapport de toutes mainlevées et certificat de radiation, ainsi que de toutes justifications qu'il y aurait lieu ;
- Stipuler les charges et conditions de la vente ;
- Fixer l'entrée en jouissance ;
- Convenir du mode et des époques de paiement du prix, le recevoir en principal et intérêts, soit comptant, soit aux termes convenus, de toutes sommes reçues donner quittance, consentir toutes mentions et subrogations avec ou sans garanties, donner toutes mainlevées avec désistement de tous droits de privilège et d'action résolutoire et consentir à la radiation de toutes inscriptions de privilège de vendeur ou autre ;
- Prendre inscription de privilège de vendeur avec réserve de l'action résolutoire, en garantie du paiement du solde du prix de vente.
- Consentir toutes cessions d'antériorité au profit de toutes banques ou organismes de crédit consentant des prêts aux acquéreurs, et à cet effet, consentir toutes mentions. Renoncer à mettre en œuvre toutes actions résolutoires dans la mesure où elles nuiraient aux prêteurs des acquéreurs, mais sous réserve que le solde de l'apport personnel soit versé au constituant et que les prêteurs prennent l'engagement de répondre aux appels de fonds en versant les fonds au fur et à mesure de l'avancement des travaux, directement au constituant ;
- Faire opérer toutes les formalités nécessaires à la purge des droits de préemption ; signer tous imprimés et pièces nécessaires.



- Déclarer que les logements du programme ci-dessus visé dépendront d'un immeuble qui respectera la réglementation thermique dite RT2012.

- Faire toutes déclarations d'état civil concernant l'état et la capacité de la société ;

- Remettre tous titres, pièces et justifications ;

- Accomplir toutes formalités de publicité foncière ; Etablir tout acte rectificatif ou complémentaire de vente si nécessaire.

- Elire domicile et généralement faire le nécessaire ;

- Déclarer que l'immeuble à construire dont dépendent les biens et droits immobiliers objets des présentes n'a pas subi, à sa connaissance et depuis qu'il en est propriétaire, de catastrophes naturelles telles qu'inondations, glissements de terrains, sécheresses, tempêtes et qu'il n'a subi aucun sinistre et n'a donné lieu au versement d'aucune indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles (art. L.125-2 du code des assurances) ou technologiques (art. L.128-2 du Code des assurances).

#### DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu du présent mandat par le seul fait de la remise entre les mains du mandant ou d'un séquestre convenu du prix qu'il aura touché ou de la part lui revenant, ou du solde de ce prix ou de cette part, à l'occasion et dans l'exécution de ce mandat, remise qui sera constatée par un simple reçu, lequel s'il ne contient aucune réserve emportera de plein droit la décharge du mandataire, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le présent mandat ne sera pas résilié de plein droit en cas de cessation du contrat de travail ou des fonctions du délégué.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, substituer et généralement faire le nécessaire.

Fait à *Beuville*  
LE *09.06.20*

*Lu d'Approuve Bon pour pouvoir*

Commune de SERIGNAN

Cadastre : Section BK n° 236, 237, 238, 428, 430, 433p, 435p et 438p

Contenance cadastrale totale : 01ha66a95ca

Superficie de la copropriété : 16 507 m<sup>2</sup>

-----

**Copropriété du programme immobilier  
« Le Parc des Cyclades »**

-----

**MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF  
DE  
DIVISION EN COPROPRIETE**

-----

**SUPPRESSION DU LOT 111  
ET CREATION DES LOTS 253 à 413**

-----

**PIECES JOINTES**

**MODIFICATIF DE COPROPRIETE**

*Modificatif de l'état descriptif de division en copropriété*

*Plan de masse état ancien*

*Plan des servitudes*

*Plans généraux des niveaux (R.D.C au R+4) état ancien*

*Etat des millièmes ancien*

*Plan de masse et plans généraux des niveaux (R.D.C au R+4) état nouveau*

*Plans du bâtiment E (R.D.C au R+4)*

*Plans du bâtiment F (R.D.C au R+4)*

*Plans du bâtiment G (R.D.C au R+4)*

*Tableau récapitulatif état nouveau*

*Etat des millièmes nouveau*

*Note de calcul*

## **MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN COPROPRIETE**

Le présent modificatif de copropriété s'applique à la copropriété « Le Parc des Cyclades », sise sur la commune de SERIGNAN, Z.A.C Les jardins de Sérignan, Lot 6D, parcelles cadastrées section BK n° 236, 237, 238, 428, 430, 433p, 435p et 438p pour une contenance cadastrale totale de 01ha66a95ca.

Cette copropriété a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété, établi aux termes d'un acte reçu par Me BORIES Arthur, Notaire à Villeneuve-les-Béziers, le 27/07/2020, en cours de publication au service de la publicité foncière de Béziers.

Cette copropriété a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété, établi aux termes d'un acte reçu par Me BORIES Arthur, Notaire à Villeneuve-les-Béziers, le 08/10/2020, en cours de publication au service de la publicité foncière de Béziers.

Les lots y sont numérotés de 1 à 109 et 111 à 243.

Le présent modificatif passe de l'état actuel à un état nouveau.

Dans l'état nouveau :

- Les lots n° 1 à 9 sont renumérotés de 244 à 252.
- Le lot n° 111 est divisé pour créer les lots n° 253 à 413.

Impasse de la Roselière

ACCES 1

ACCES 2

ACCES 3

# Plan de masse Plan figuratif sans échelle Etat ancien

Le 14/04/2021



(BK-391)

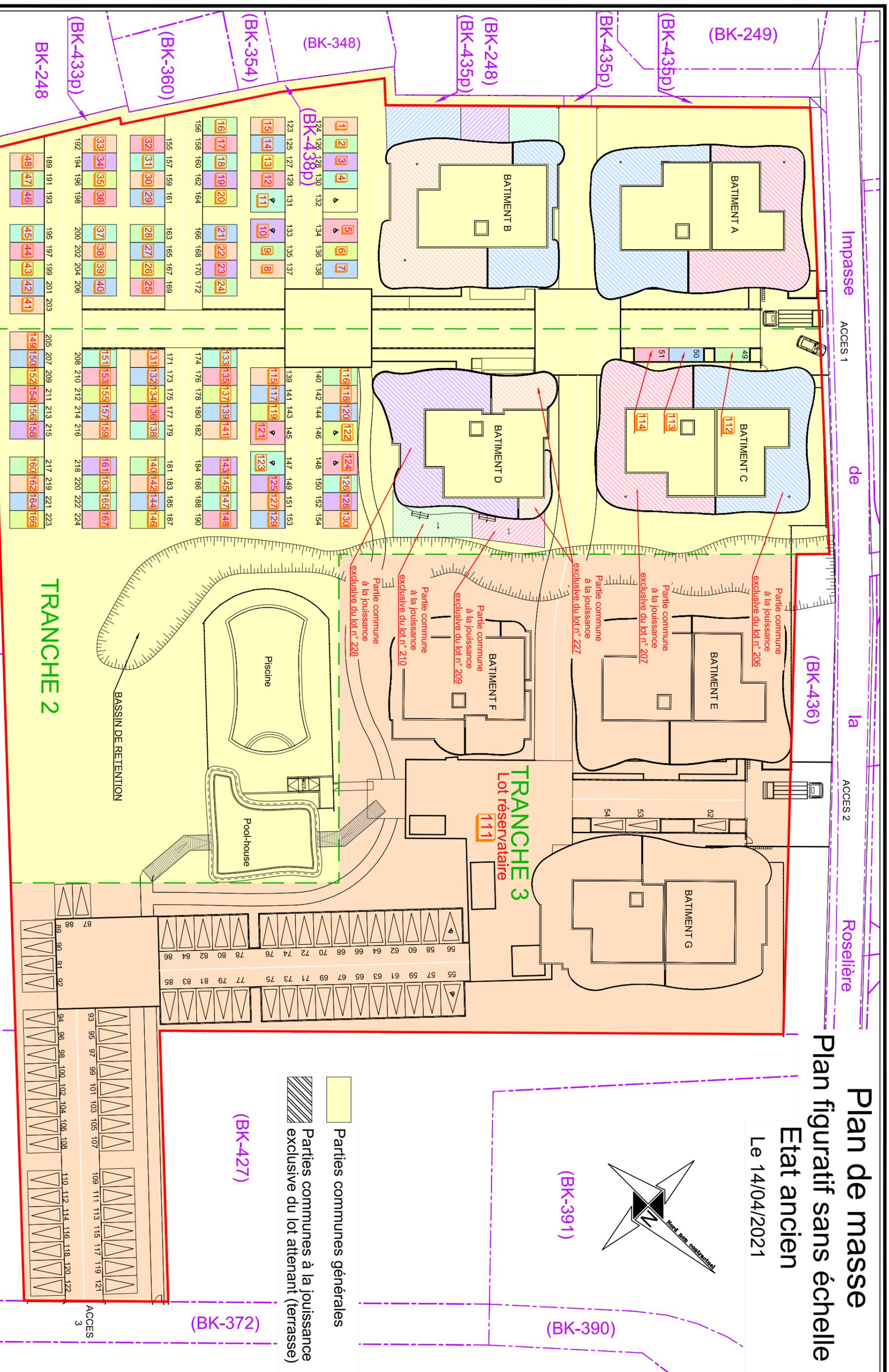
(BK-390)

- Parties communes générales
- Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

(BK-427)

(BK-372)

ACCES 3



(BK-436)

Partie commune à la jouissance exclusive du lot n° 206

Partie commune à la jouissance exclusive du lot n° 207

Partie commune à la jouissance exclusive du lot n° 227

Partie commune à la jouissance exclusive du lot n° 210

Partie commune à la jouissance exclusive du lot n° 209

Partie commune à la jouissance exclusive du lot n° 228

TRANCHÉE 2

TRANCHÉE 3  
Lot réservataire

(BK-249) (BK-435b) (BK-435p) (BK-248) (BK-435d) (BK-348) (BK-354) (BK-360) (BK-433p) BK-248

BATIMENT A  
BATIMENT B  
BATIMENT C  
BATIMENT D  
BATIMENT E  
BATIMENT F  
BATIMENT G

1 2 3 4 5 6 7  
124 126 128 130 132 134 136 138  
123 125 127 129 131 133 135 137  
15 14 13 12 11 10 9 8  
16 17 18 19 20 21 22 23 24  
156 158 160 162 164 166 168 170 172  
155 157 159 161 163 165 167 169  
32 31 30 29 28 27 26 25  
33 34 35 36 37 38 39 40  
189 191 193 195 197 199 201 203  
48 47 46 45 44 43 42 41  
149 150 152 154 156 158  
205 207 209 211 213 215  
160 162 164 166  
171 173 175 177 179 181 183 185 187  
131 132 134 136 138 140 142 144 146  
151 153 155 157 159 161 163 165 167  
208 210 212 214 216 218 220 222 224  
140 142 144 146 148 150 152 154  
139 141 143 145 147 149 151 153  
116 118 120 122 124 126 128 130  
140 142 144 146 148 150 152 154  
115 117 119 121 123  
143 145 147 148  
125 127 129  
118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 1040 1041 1042 1043 1044 1045 1046 1047 1048 1049 1050 1051 1052 1053 1054 1055 1056 1057 1058 1059 1060 1061 1062 1063 1064 1065 1066 1067 1068 1069 1070 1071 1072 1073 1074 1075 1076 1077 1078 1079 1080 1081 1082 1083 1084 1085 1086 1087 1088 1089 1090 1091 1092 1093 1094 1095 1096 1097 1098 1099 1100 1101 1102 1103 1104 1105 1106 1107 1108 1109 1110 1111 1112 1113 1114 1115 1116 1117 1118 1119 1120 1121 1122 1123 1124 1125 1126 1127 1128 1129 1130 1131 1132 1133 1134 1135 1136 1137 1138 1139 1140 1141 1142 1143 1144 1145 1146 1147 1148 1149 1150 1151 1152 1153 1154 1155 1156 1157 1158 1159 1160 1161 1162 1163 1164 1165 1166 1167 1168 1169 1170 1171 1172 1173 1174 1175 1176 1177 1178 1179 1180 1181 1182 1183 1184 1185 1186 1187 1188 1189 1190 1191 1192 1193 1194 1195 1196 1197 1198 1199 1200 1201 1202 1203 1204 1205 1206 1207 1208 1209 1210 1211 1212 1213 1214 1215 1216 1217 1218 1219 1220 1221 1222 1223 1224 1225 1226 1227 1228 1229 1230 1231 1232 1233 1234 1235 1236 1237 1238 1239 1240 1241 1242 1243 1244 1245 1246 1247 1248 1249 1250 1251 1252 1253 1254 1255 1256 1257 1258 1259 1260 1261 1262 1263 1264 1265 1266 1267 1268 1269 1270 1271 1272 1273 1274 1275 1276 1277 1278 1279 1280 1281 1282 1283 1284 1285 1286 1287 1288 1289 1290 1291 1292 1293 1294 1295 1296 1297 1298 1299 1300 1301 1302 1303 1304 1305 1306 1307 1308 1309 1310 1311 1312 1313 1314 1315 1316 1317 1318 1319 1320 1321 1322 1323 1324 1325 1326 1327 1328 1329 1330 1331 1332 1333 1334 1335 1336 1337 1338 1339 1340 1341 1342 1343 1344 1345 1346 1347 1348 1349 1350 1351 1352 1353 1354 1355 1356 1357 1358 1359 1360 1361 1362 1363 1364 1365 1366 1367 1368 1369 1370 1371 1372 1373 1374 1375 1376 1377 1378 1379 1380 1381 1382 1383 1384 1385 1386 1387 1388 1389 1390 1391 1392 1393 1394 1395 1396 1397 1398 1399 1400 1401 1402 1403 1404 1405 1406 1407 1408 1409 1410 1411 1412 1413 1414 1415 1416 1417 1418 1419 1420 1421 1422 1423 1424 1425 1426 1427 1428 1429 1430 1431 1432 1433 1434 1435 1436 1437 1438 1439 1440 1441 1442 1443 1444 1445 1446 1447 1448 1449 1450 1451 1452 1453 1454 1455 1456 1457 1458 1459 1460 1461 1462 1463 1464 1465 1466 1467 1468 1469 1470 1471 1472 1473 1474 1475 1476 1477 1478 1479 1480 1481 1482 1483 1484 1485 1486 1487 1488 1489 1490 1491 1492 1493 1494 1495 1496 1497 1498 1499 1500 1501 1502 1503 1504 1505 1506 1507 1508 1509 1510 1511 1512 1513 1514 1515 1516 1517 1518 1519 1520 1521 1522 1523 1524 1525 1526 1527 1528 1529 1530 1531 1532 1533 1534 1535 1536 1537 1538 1539 1540 1541 1542 1543 1544 1545 1546 1547 1548 1549 1550 1551 1552 1553 1554 1555 1556 1557 1558 1559 1560 1561 1562 1563 1564 1565 1566 1567 1568 1569 1570 1571 1572 1573 1574 1575 1576 1577 1578 1579 1580 1581 1582 1583 1584 1585 1586 1587 1588 1589 1590 1591 1592 1593 1594 1595 1596 1597 1598 1599 1600 1601 1602 1603 1604 1605 1606 1607 1608 1609 1610 1611 1612 1613 1614 1615 1616 1617 1618 1619 1620 1621 1622 1623 1624 1625 1626 1627 1628 1629 1630 1631 1632 1633 1634 1635 1636 1637 1638 1639 1640 1641 1642 1643 1644 1645 1646 1647 1648 1649 1650 1651 1652 1653 1654 1655 1656 1657 1658 1659 1660 1661 1662 1663 1664 1665 1666 1667 1668 1669 1670 1671 1672 1673 1674 1675 1676 1677 1678 1679 1680 1681 1682 1683 1684 1685 1686 1687 1688 1689 1690 1691 1692 1693 1694 1695 1696 1697 1698 1699 1700 1701 1702 1703 1704 1705 1706 1707 1708 1709 1710 1711 1712 1713 1714 1715 1716 1717 1718 1719 1720 1721 1722 1723 1724 1725 1726 1727 1728 1729 1730 1731 1732 1733 1734 1735 1736 1737 1738 1739 1740 1741 1742 1743 1744 1745 1746 1747 1748 1749 1750 1751 1752 1753 1754 1755 1756 1757 1758 1759 1760 1761 1762 1763 1764 1765 1766 1767 1768 1769 1770 1771 1772 1773 1774 1775 1776 1777 1778 1779 1780 1781 1782 1783 1784 1785 1786 1787 1788 1789 1790 1791 1792 1793 1794 1795 1796 1797 1798 1799 1800 1801 1802 1803 1804 1805 1806 1807 1808 1809 1810 1811 1812 1813 1814 1815 1816 1817 1818 1819 1820 1821 1822 1823 1824 1825 1826 1827 1828 1829 1830 1831 1832 1833 1834 1835 1836 1837 1838 1839 1840 1841 1842 1843 1844 1845 1846 1847 1848 1849 1850 1851 1852 1853 1854 1855 1856 1857 1858 1859 1860 1861 1862 1863 1864 1865 1866 1867 1868 1869 1870 1871 1872 1873 1874 1875 1876 1877 1878 1879 1880 1881 1882 1883 1884 1885 1886 1887 1888 1889 1890 1891 1892 1893 1894 1895 1896 1897 1898 1899 1900 1901 1902 1903 1904 1905 1906 1907 1908 1909 1910 1911 1912 1913 1914 1915 1916 1917 1918 1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925 1926 1927 1928 1929 1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946 1947 1948 1949 1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194 2195 2196 2197 2198 2199 2200 2201 2202 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218 2219 2220 2221 2222 2223 2224 2225 2226 2227 2228 2229 2230 2231 2232 2233 2234 2235 2236 2237 2238 2239 2240 2241 2242 2243 2244 2245 2246 2247 2248 2249 2250 2251 2252 2253 2254 2255 2256 2257 2258 2259 2260 2261 2262 2263 2264 2265 2266 2267 2268 2269 2270 2271 2272 2273 2274 2275 2276 2277 2278 2279 2280 2281 2282 2283 2284 2285 2286 2287 2288 2289 2290 2291 2292 2293 2294 2295 2296 2297 2298 2299 2300 2301 2302 2303 2304 2305 2306 2307 2308 2309 2310 2311 2312 2313 2314 2315 2316 2317 2318 2319 2320 2321 2322 2323 2324 2325 2326 2327 2328 2329 2330 2331 2332 2333 2334 2335 2336 2337 2338 2339 2340 2341 2342 2343 2344 2345 2346 2347 2348 2349 2350 2351 2352 2353 2354 2355 2356 2357 2358 2359 2360 2361 2362 236

# Plan des servitudes

## Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



(BK-391)  
(BK-390)

Servitude de passage existante pour accès secondaire et issue de secours + Servitude de cour commune à créer		
Fonds servants	Fonds dominant	Superficie
(BK-435p)	(BK-248)	1,5m x 4,0m 6m <sup>2</sup>

Servitude de passage existante pour accès secondaire et issue de secours			
Fonds servants	Fonds dominant	Dimensions	Superficie
(BK-236) (BK-237) (BK-238) (BK-428) (BK-430) (BK-433p) (BK-435p) (BK-438p)	(BK-248)	65,8m x 4,0m	263m <sup>2</sup>

Servitude de cour commune à créer		
Fonds grevés	Superficie	
(BK-433p), (BK-435p) et (BK-438p)	182m <sup>2</sup>	

(BK-427)

(BK-372)

(BK-428)

ACCES 3

(BK-429)



Impasse

de

la

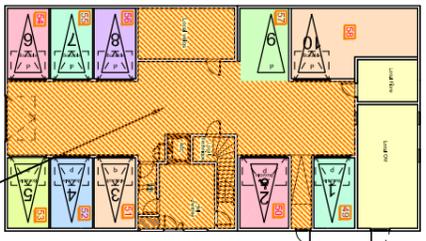
Roselière

# Plan général du rez-de-chaussée

## Plan figuratif sans échelle

### Etat ancien

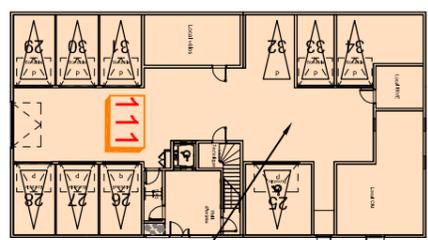
Le 14/04/2021



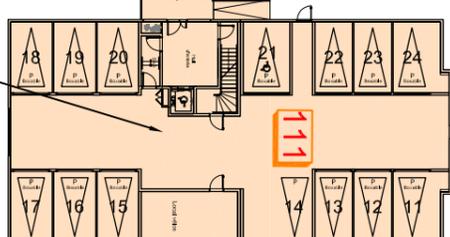
BATIMENT A



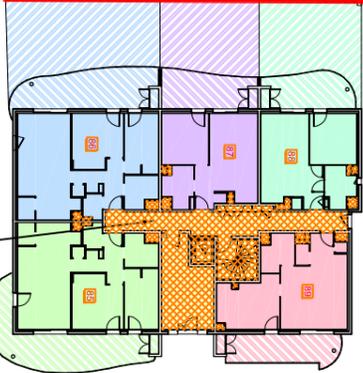
BATIMENT C



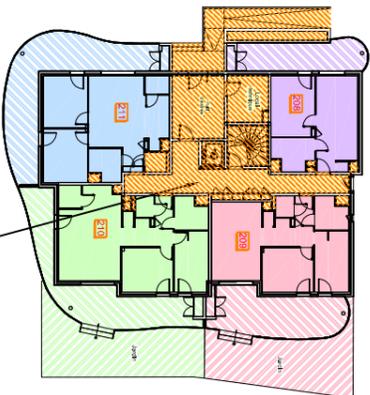
BATIMENT E



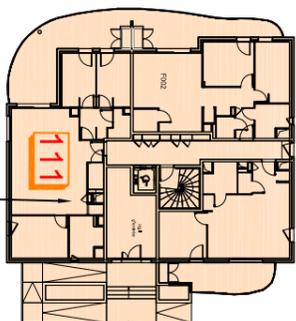
BATIMENT G



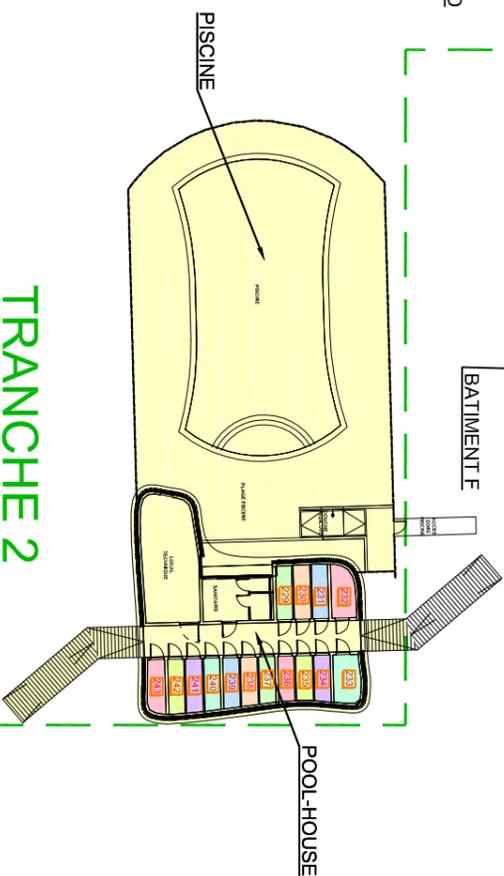
BATIMENT B



BATIMENT D



BATIMENT F

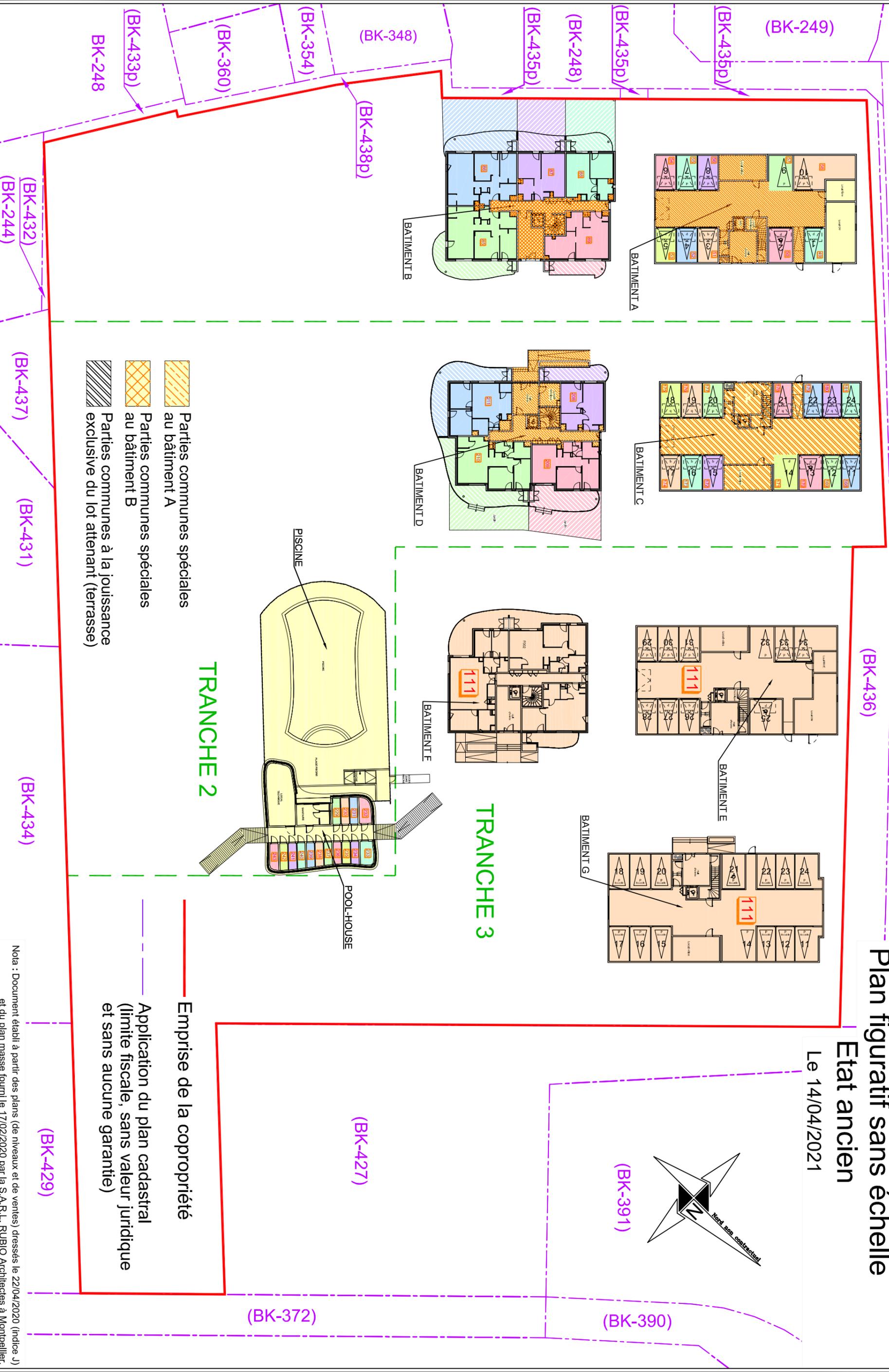


### TRANCHE 2

### TRANCHE 3

-  Parties communes spéciales au bâtiment A
-  Parties communes spéciales au bâtiment B
-  Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

-  Emprise de la copropriété
-  Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)



Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

Impasse de la Roselière

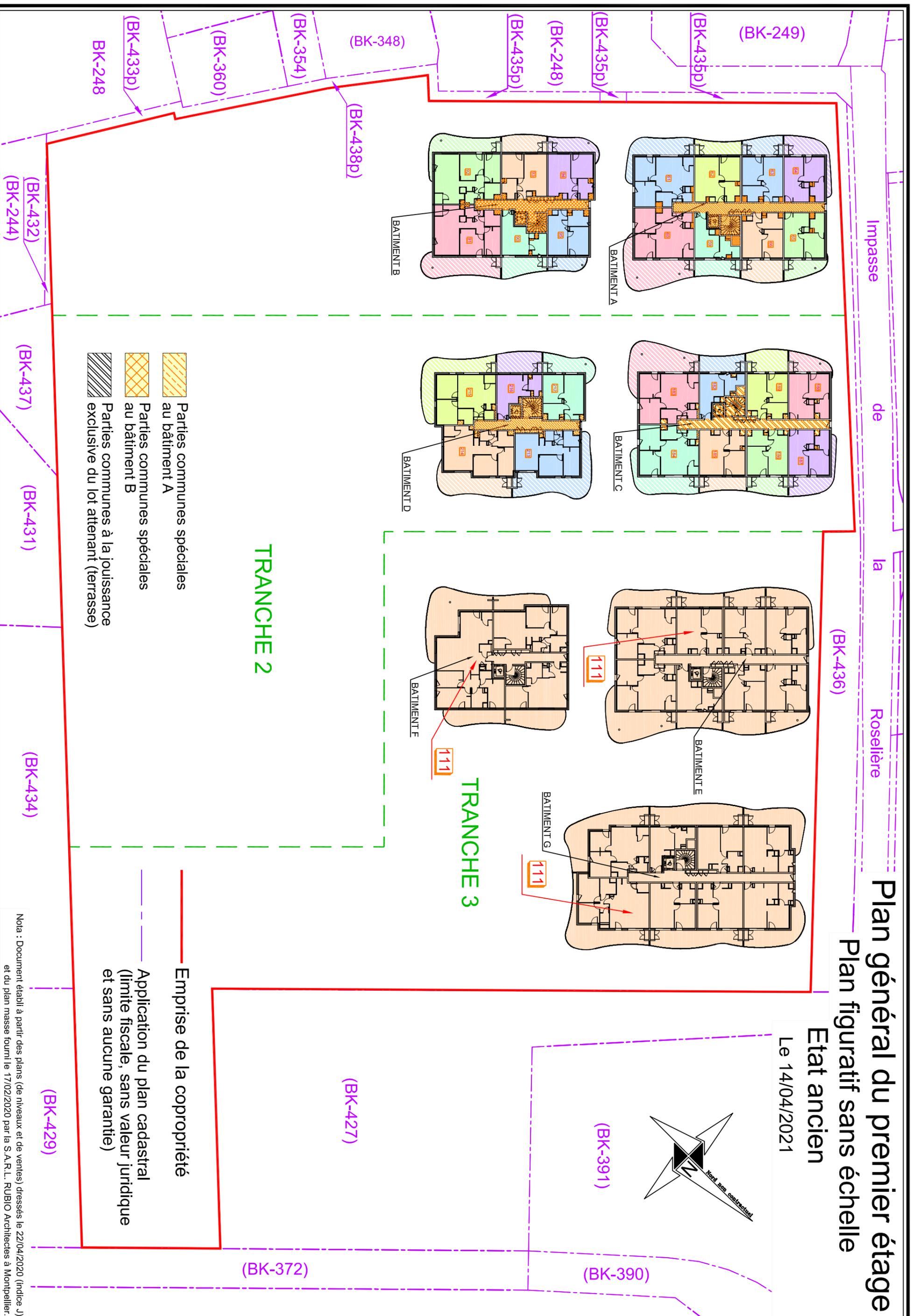
Roselière

# Plan général du premier étage

## Plan figuratif sans échelle

### Etat ancien

Le 14/04/2021



-  Parties communes spéciales au bâtiment A
-  Parties communes spéciales au bâtiment B
-  Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

### TRANCHE 2

### TRANCHE 3

-  Emprise de la copropriété
-  Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)

Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

Impasse

de

la

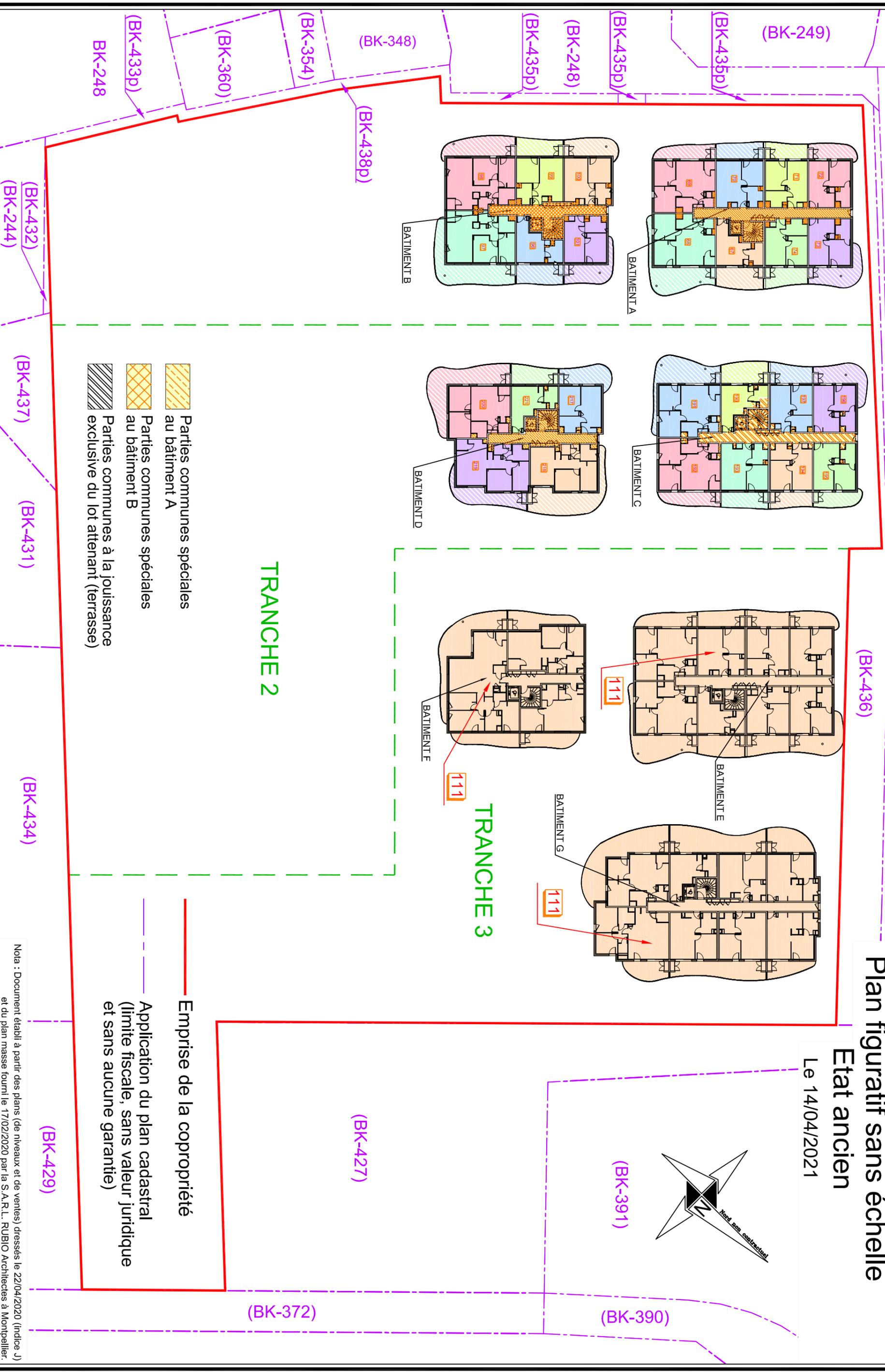
Roselière

# Plan général du deuxième étage

## Plan figuratif sans échelle

Etat ancien

Le 14/04/2021



- Parties communes spéciales au bâtiment A
- Parties communes spéciales au bâtiment B
- Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

- Emprise de la copropriété
- Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)

Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

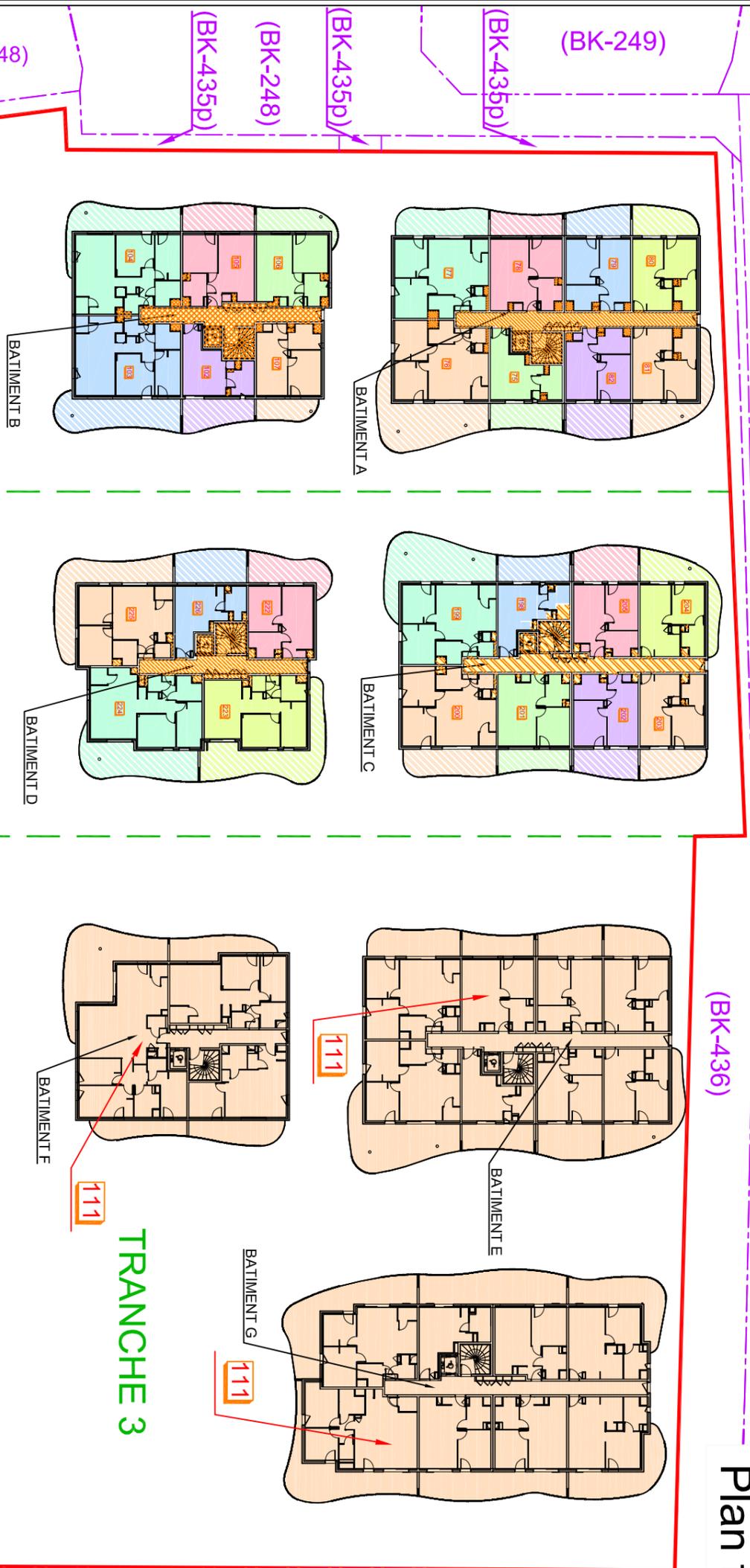
Impasse de la Roselière

# Plan général du troisième étage

## Plan figuratif sans échelle

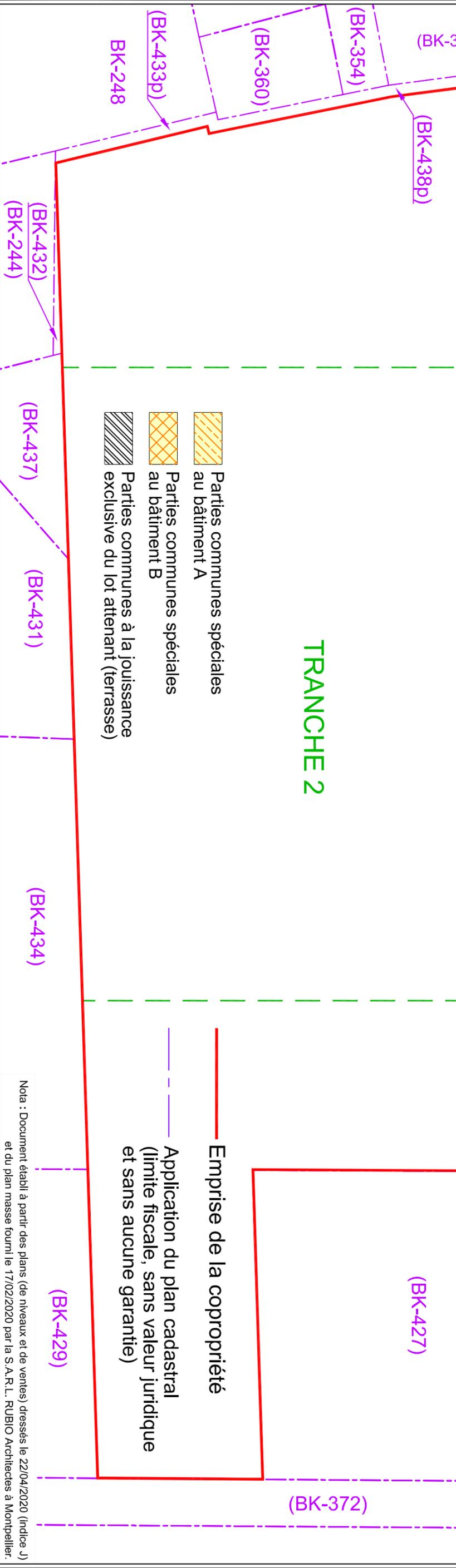
### Etat ancien

Le 14/04/2021



-  Parties communes spéciales au bâtiment A
-  Parties communes spéciales au bâtiment B
-  Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

-  Emprise de la copropriété
-  Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)



Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

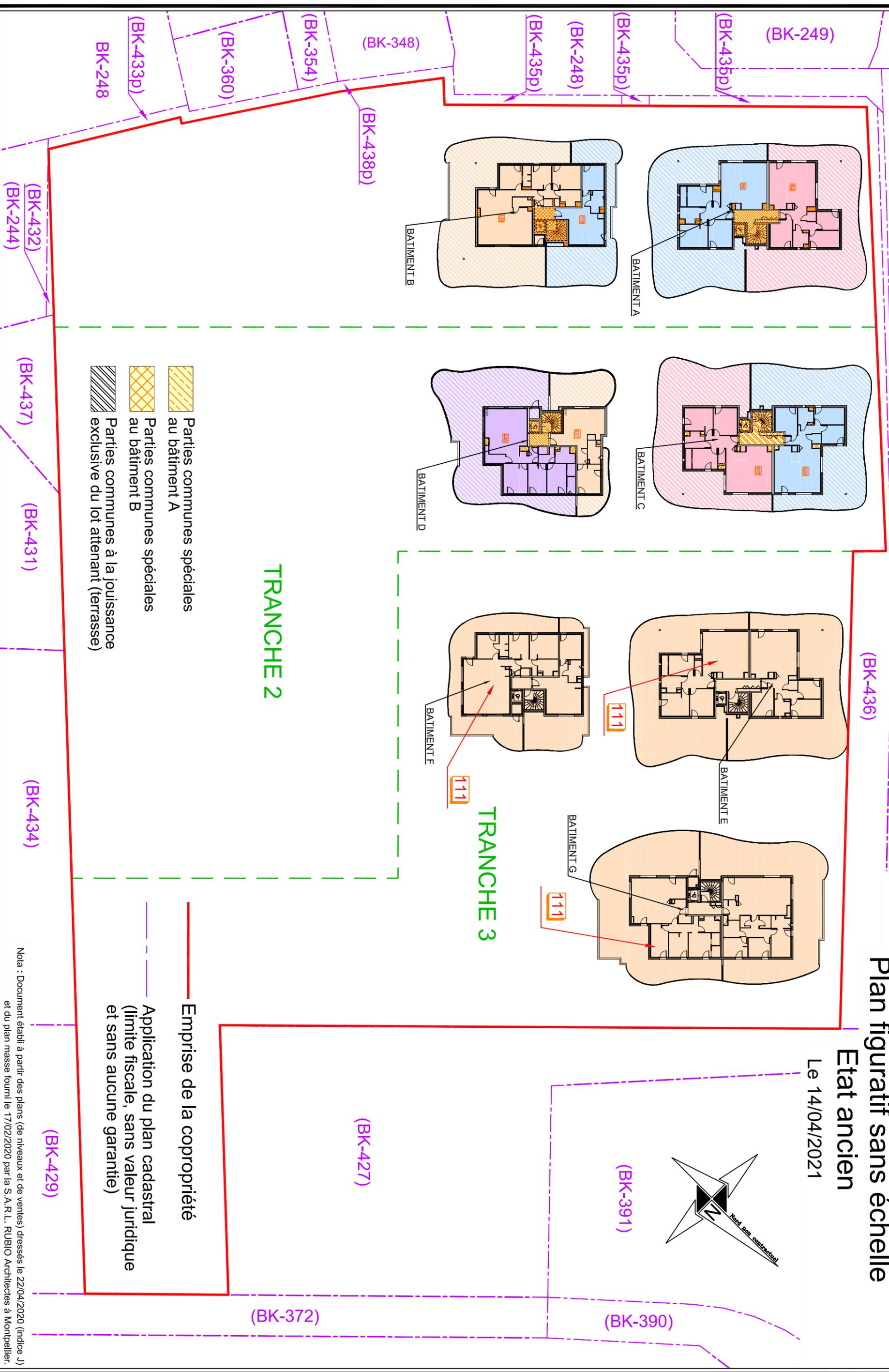
Impasse de la Roselière

# Plan général du quatrième étage

## Plan figuratif sans échelle

Etat ancien

Le 14/04/2021



-  Parties communes spéciales au bâtiment A
-  Parties communes spéciales au bâtiment B
-  Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

TRANCHE 2

TRANCHE 3

-  Emprise de la copropriété
-  Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)

Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.





**ETAT DES TANTIEMES**

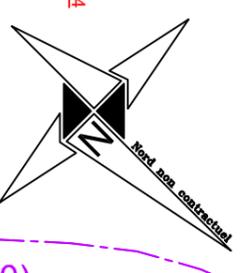
TANTIEMES GENERAUX										CHARGES GENERALES																				
Niveau	Tranche travaux	Bâtiment	Réf plan de vente	Lot	Désignation	Superficie du lot m²	Millièmes Copropriété sans arrondis	Millièmes Généraux	Accès véhicules 1, 2 et 3	Accès piéton 1, 2 et 3	Charges spéciales bâtiment A			Charges spéciales bâtiment B			Charges spéciales bâtiment C			Charges spéciales bâtiment D										
											Entrée et Bâtiment A	Escalier A	Ascenseur A	Entrée et Bâtiment B	Escalier B	Ascenseur B	Entrée et Bâtiment C	Escalier C	Ascenseur C	Entrée et Bâtiment D	Escalier D	Ascenseur D								
2 (lot n° 110 à éclater)		Bâtiment C	11	168	Stationnements	13.2	44	44	448									350												
			12	169		13.4	45	45	448											360										
			13	170		16.7	55	55	451												450									
			14	171		18.2	60	60	452												490									
			15	172		14.7	49	49	450												390									
			16	173		14.9	49	49	450												400									
			17	174		14.7	49	49	450												390									
			18	175		14.7	49	49	450												390									
			19	176		14.9	49	49	450												400									
			20	177		14.7	49	49	450												390									
			21	178		13.0	43	43	448												350									
			22	179		13.2	44	44	448												350									
			23	180		13.4	45	45	448												360									
			24	181		13.2	44	44	448												350									
			Premier étage				C101	182	Appartement	26.60												1740	1720	1480						
									Terrasse	16.40	248	248		268																
							C102	183	Appartement	62.10														4070	4010	3460				
									Terrasse	42.90	588	588		626																
							C103	184	Appartement	62.10															4070	4010	3460			
									Terrasse	26.80	557	557		626																
							C104	185	Appartement	44.30															2900	2860	2470			
									Terrasse	13.90	388	388		446																
			Deuxième étage				C201	190	Appartement	29.00													2100	2180	2100					
									Terrasse	20.80	304	304		323																
C202	191	Appartement			62.10																4510	4670	4490							
		Terrasse			34.00		629	629		694																				
C203	192	Appartement			62.10																	4510	4670	4490						
		Terrasse			16.30		594	594		694																				
C204	193	Appartement			44.30																	3210	3330	3200						
		Terrasse			15.50		431	431		495																				
Troisième étage			C301	198	Appartement	29.00														2320	2520	2650								
					Terrasse	20.80	333	333		357																				
			C302	199	Appartement	62.10																4970	5390	5670						
					Terrasse	34.00	690	690		764																				
			C303	200	Appartement	62.10																4970	5390	5670						
					Terrasse	16.30	653	653		764																				
			C304	201	Appartement	44.30																3540	3850	4040						
					Terrasse	15.50	474	474		545																				
Quatrième étage			C401	206	Appartement	93.30															8210	9320	10550							
					Terrasse	188.00	1432	1432		1263																				
			C402	207	Appartement	102.70																9030	10270	11640						
					Terrasse	189.80	1539	1539		1391																				
			Rez-de-chaussée		Bâtiment D	D001	208	Appartement	39.40																	2860				
								Terrasse	20.40	341	341		375																	
						D002	209	Appartement	58.50																		4250			
								Jardin	40.80	505	505		557																	
		Terrasse				29.90																								
D003	210	Appartement				68.10																		4950						
		Jardin				44.60	590	590		649																				
		Terrasse				35.90																								
Premier étage			D101	212	Appartement	39.40																	3060	3410	2930					
					Terrasse	20.30	363	363		401																				
			D102	213	Appartement	58.50																		4540	5070	4360				
					Terrasse	41.30	561	561		596																				
			D103	214	Appartement	68.10																		5280	5900	5070				
Deuxième étage			D201	217	Appartement	39.40																	3390	3970	3800					
					Terrasse	20.10	400	400		444																				
			D202	218	Appartement	58.50																		5030	5900	5650				
					Terrasse	40.90	616	616		660																				
			D203	219	Appartement	68.10																		5860	6870	6580				
Troisième étage			D301	222	Appartement	39.40																	3730	4590	4800					
					Terrasse	20.30	439	439		490																				
			D302	223	Appartement	58.50																		5550	6810	7130				
					Terrasse	41.30	676	676		727																				
			D303	224	Appartement	68.10																		6460	7930	8300				
Quatrième étage			D401	227	Appartement	57.30																	5970	7670	8650					
					Terrasse	62.40	770	770		783																				
			D402	228	Appartement	106.50																		11090	14260	16090				
					Terrasse	185.10	1582	1582		1457																				
			Rez-de-chaussée			cabine 1	229	Cabines de plage	4.3	5	5	6																		
cabine 2	230	4.6				5	5		6																					
cabine 3	231	4.4				5	5		6																					
cabine 4	232	6.0				7	7		8																					
cabine 5	233	6.4				7	7		9																					
cabine 6	234	3.8				4	4		5																					
cabine 7	235	3.8				4	4		5																					
cabine 8	236	3.7				4	4		5																					
cabine 9	237	3.8				4	4		5																					
cabine 10	238	4.1				5	5		6																					
cabine 11	239	4.1				5	5		6																					
cabine 12	240	4.2				5	5		6																					
cabine 13	241	4.6				5	5		6																					
cabine 14	242	4.5				5	5		6																					
cabine 15	243	4.7				5	5		6																					

# Plan de masse

## Plan figuratif sans échelle

### Etat nouveau

Le 14/04/2021



Impasse

ACCES 1

de

la

ACCES 2

Roselière

(BK-249)

(BK-435b)

(BK-435b)

(BK-248)

(BK-435b)

(BK-348)

(BK-354)

(BK-360)

(BK-433b)

BK-248

(BK-432)

(BK-244)

(BK-437)

(BK-431)

(BK-434)

(BK-436)

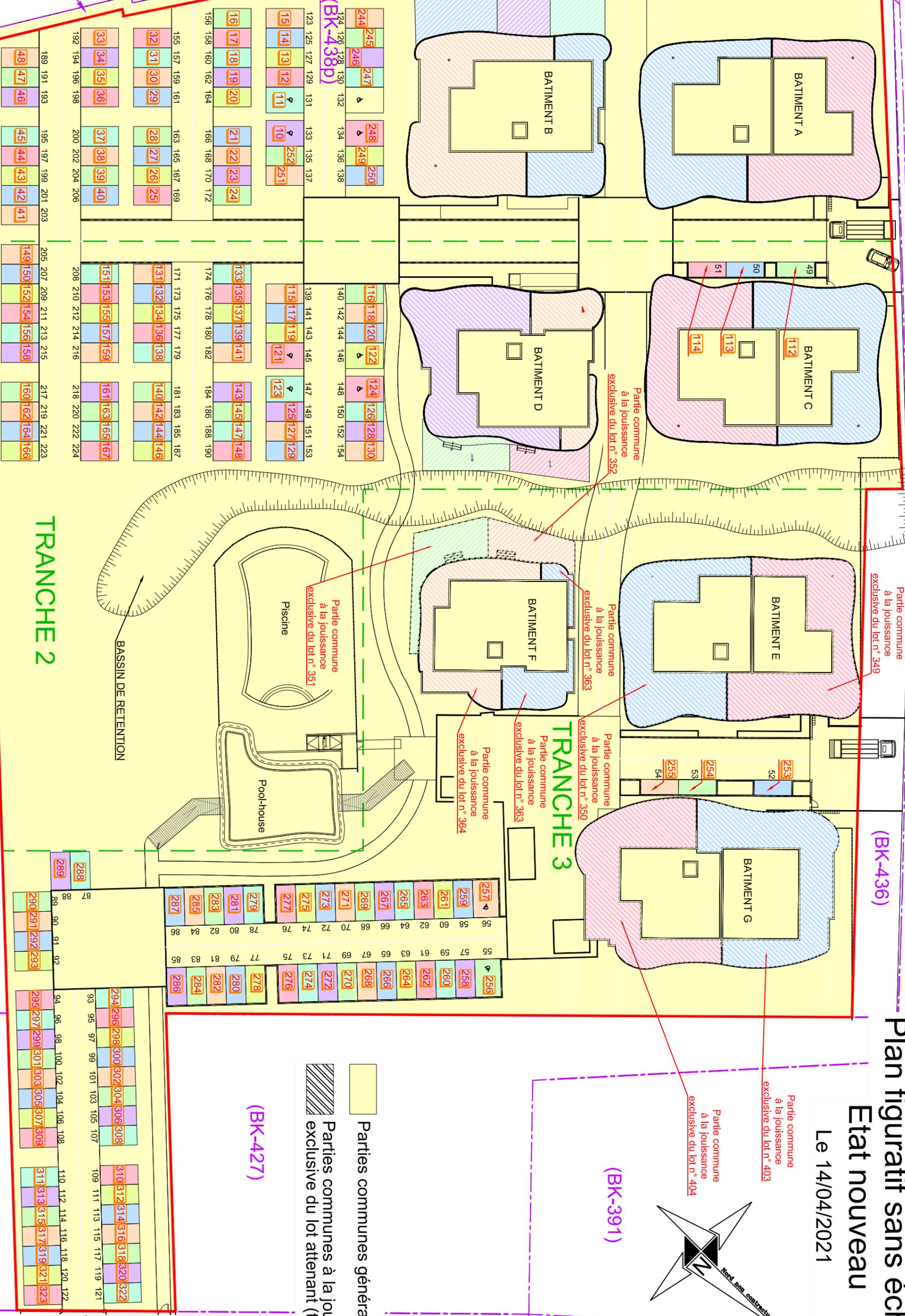
(BK-391)

(BK-390)

(BK-427)

(BK-372)

(BK-429)



- Parties communes générales
- Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

ACCES 3

Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

Impasse

de

la

Roselière

# Plan général du rez-de-chaussée

## Plan figuratif sans échelle

### Etat nouveau

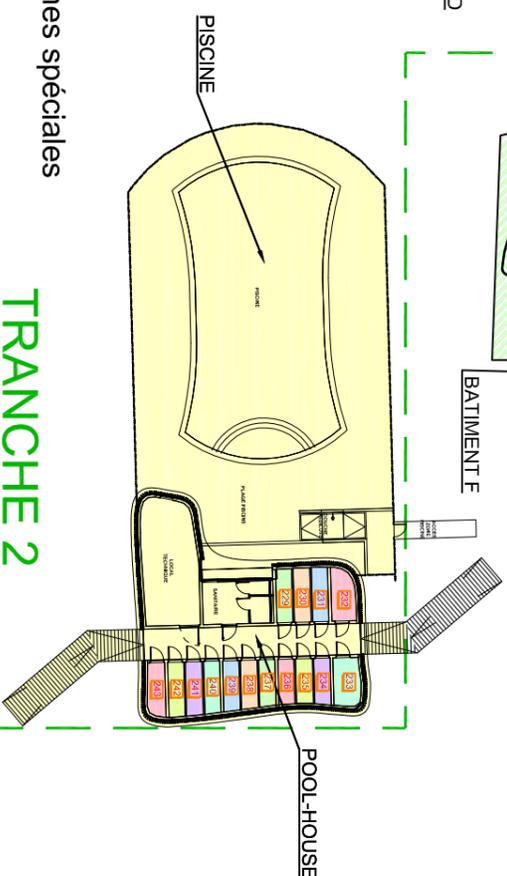
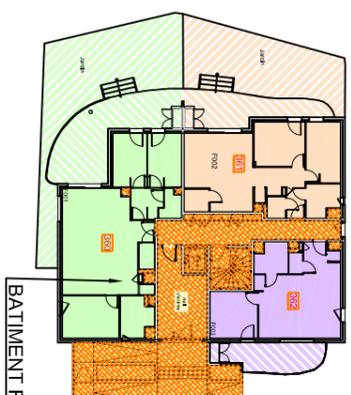
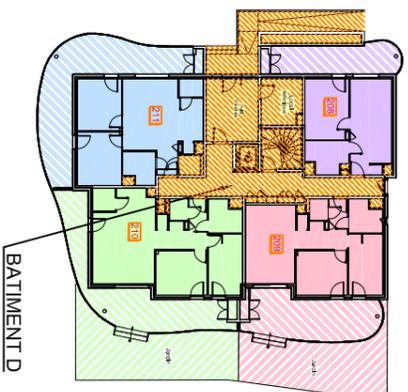
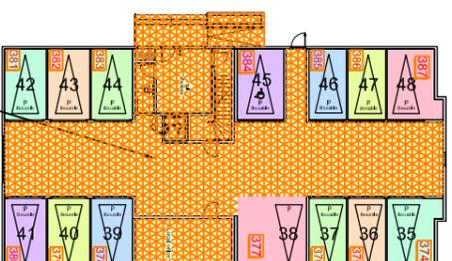
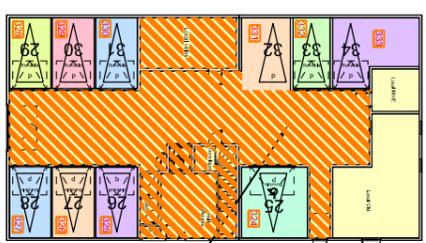
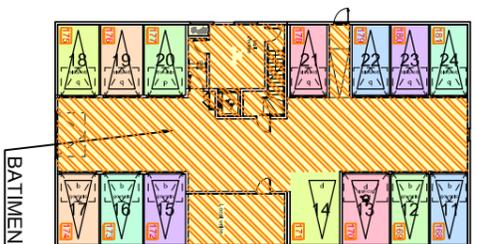
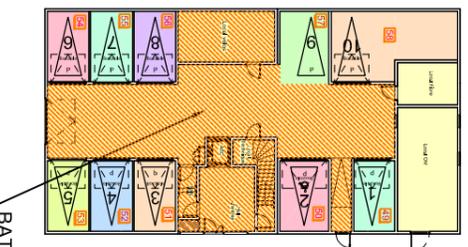
Le 14/04/2021



(BK-391)

(BK-390)

(BK-436)



TRANCHE 3

TRANCHE 2

(BK-427)

(BK-372)

(BK-249)

(BK-435b)

(BK-435a)

(BK-248)

(BK-435d)

(BK-348)

(BK-438b)

(BK-354)

(BK-360)

(BK-433b)

BK-248

(BK-432)

(BK-244)

(BK-437)

(BK-431)

(BK-434)

(BK-429)

-  Parties communes spéciales au bâtiment E
-  Parties communes spéciales au bâtiment F
-  Parties communes spéciales au bâtiment G
-  Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse ou jardin)

-  Emprise de la copropriété
-  Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)

Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

Impasse de la Roselière

Roselière

# Plan général du premier étage

## Plan figuratif sans échelle

### Etat nouveau

Le 14/04/2021



- Parties communes spéciales au bâtiment E
- Parties communes spéciales au bâtiment F
- Parties communes spéciales au bâtiment G
- Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

### TRANCHE 2

### TRANCHE 3

- Emprise de la copropriété
- Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)

Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

Impasse

de

la

Roselière

# Plan général du deuxième étage

## Plan figuratif sans échelle

### Etat nouveau

Le 14/04/2021



## TRANCHE 2

## TRANCHE 3

-  Parties communes spéciales au bâtiment E
-  Parties communes spéciales au bâtiment F
-  Parties communes spéciales au bâtiment G
-  Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

-  Emprise de la copropriété
-  Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)

Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

Impasse

de

la

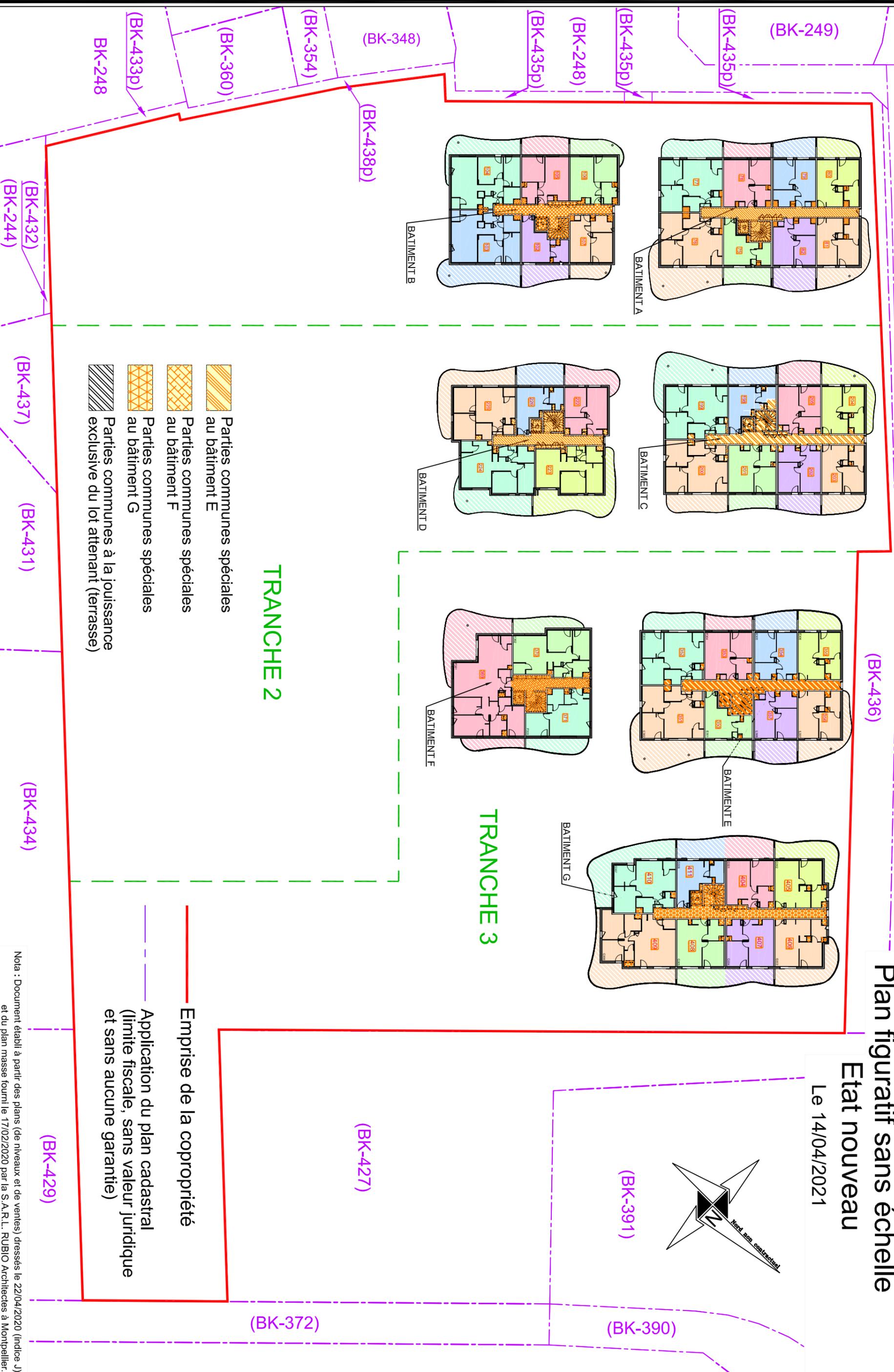
Roselière

# Plan général du troisième étage

## Plan figuratif sans échelle

### Etat nouveau

Le 14/04/2021



Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

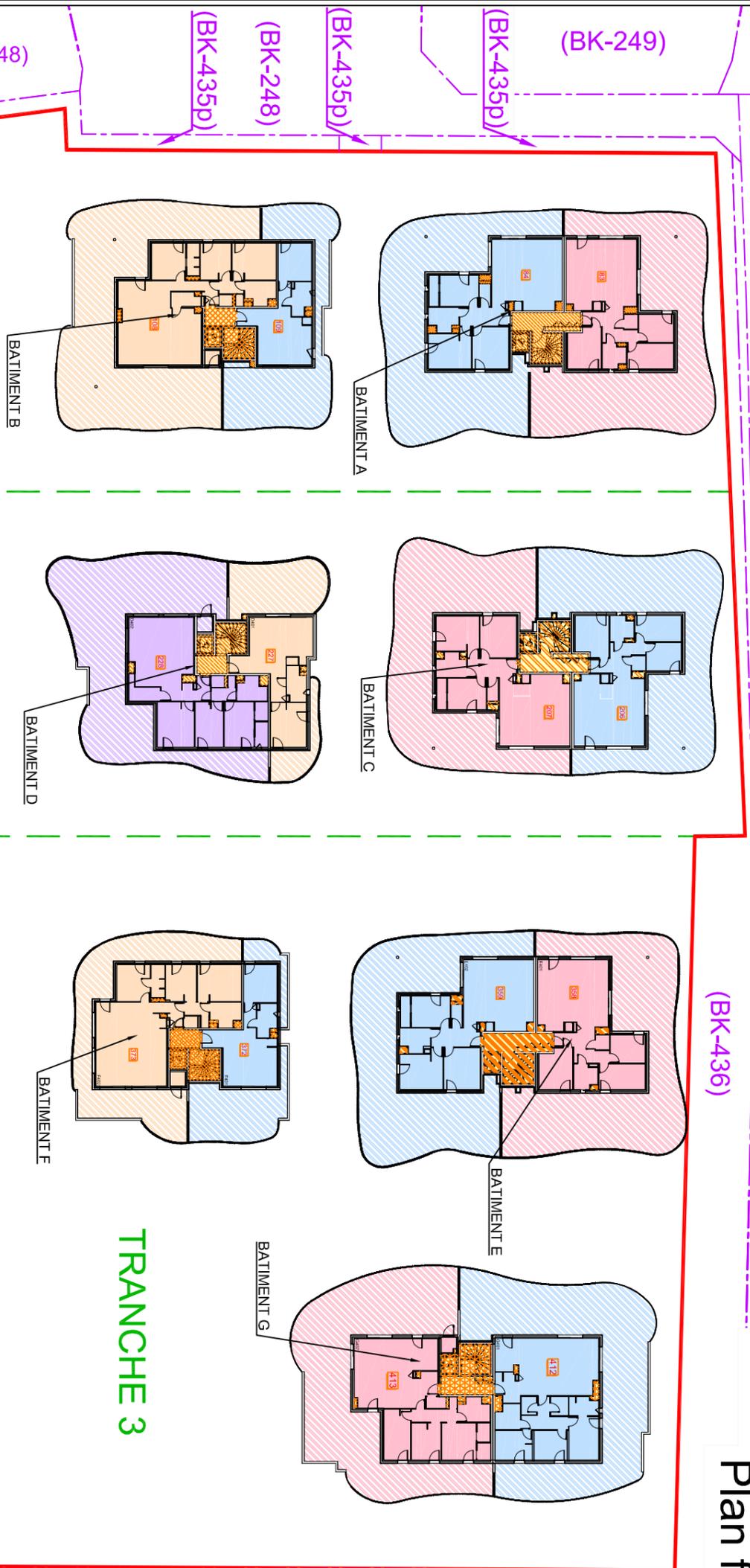
Impasse de la Roselière

# Plan général du quatrième étage

## Plan figuratif sans échelle

Etat nouveau

Le 14/04/2021



### TRANCHE 2

### TRANCHE 3

-  Parties communes spéciales au bâtiment E
-  Parties communes spéciales au bâtiment F
-  Parties communes spéciales au bâtiment G
-  Parties communes à la jouissance exclusive du lot attenant (terrasse)

-  Emprise de la copropriété
-  Application du plan cadastral (limite fiscale, sans valeur juridique et sans aucune garantie)

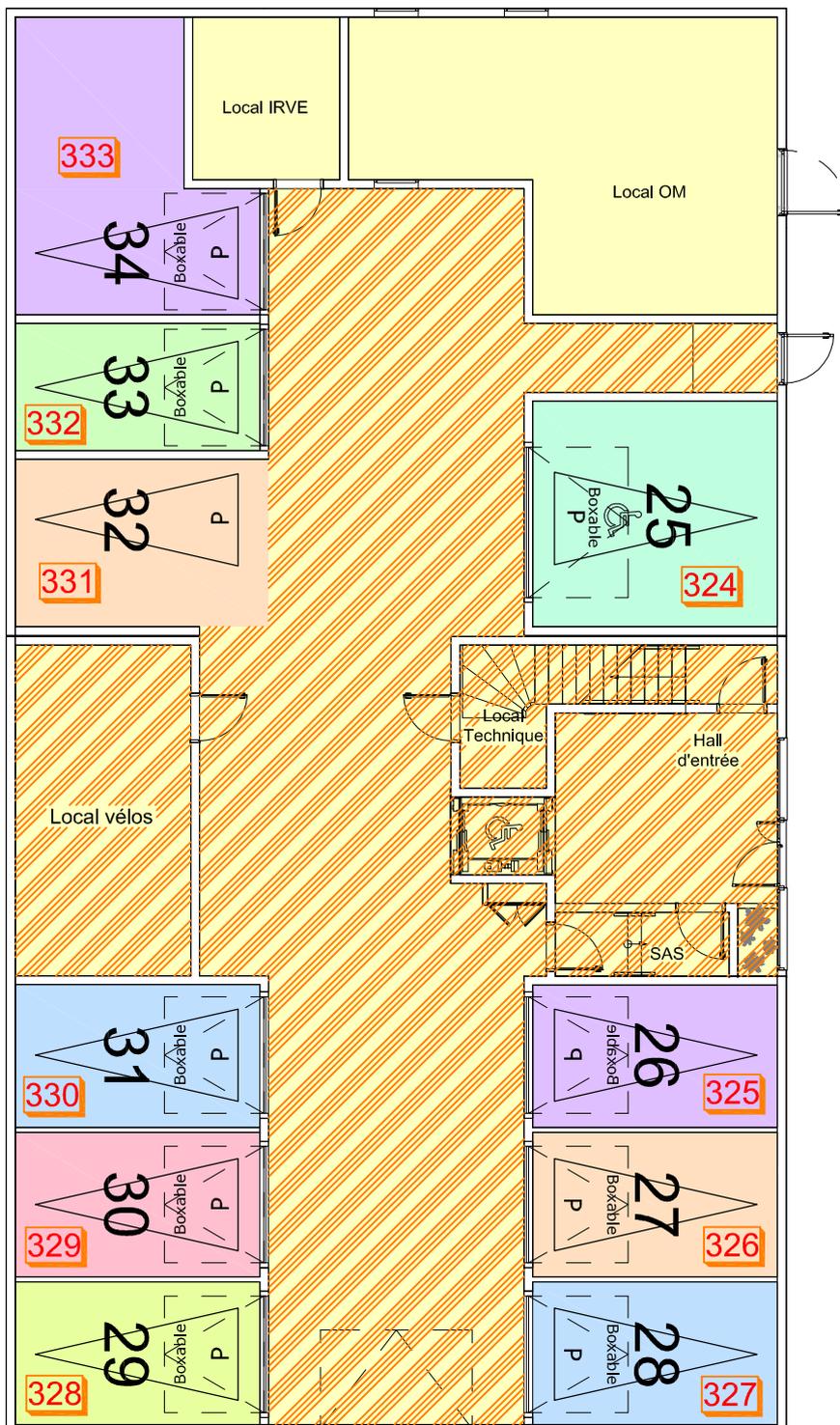
Nota : Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 22/04/2020 (indice J) et du plan masse fourni le 17/02/2020 par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment E

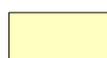
## Plan du rez-de-chaussée

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales au bâtiment E

 Parties communes générales

 Parties communes à la jouissance exclusive du lot adjacent (terrasse)

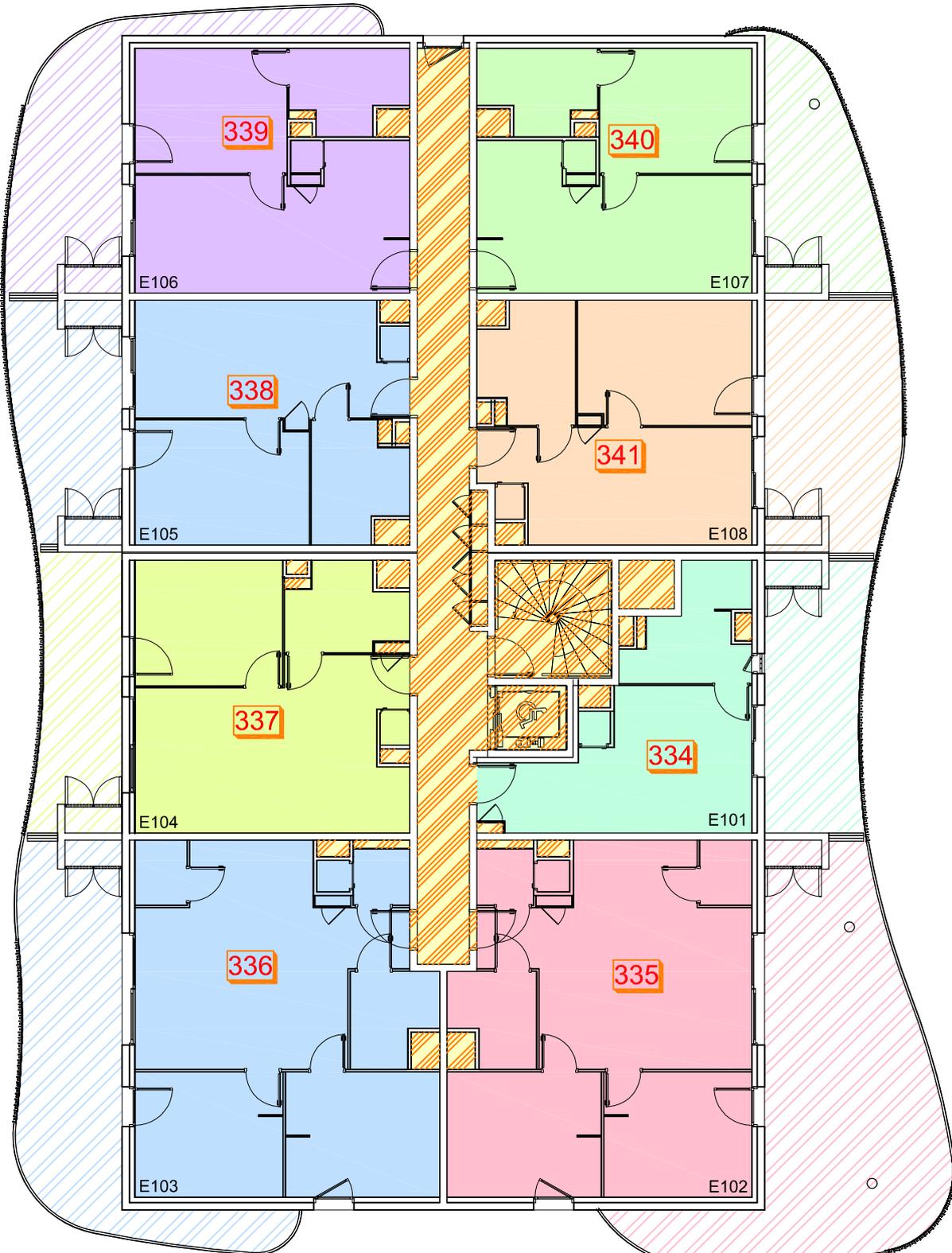
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 19/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment E

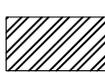
## Plan du premier étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment E

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrace)

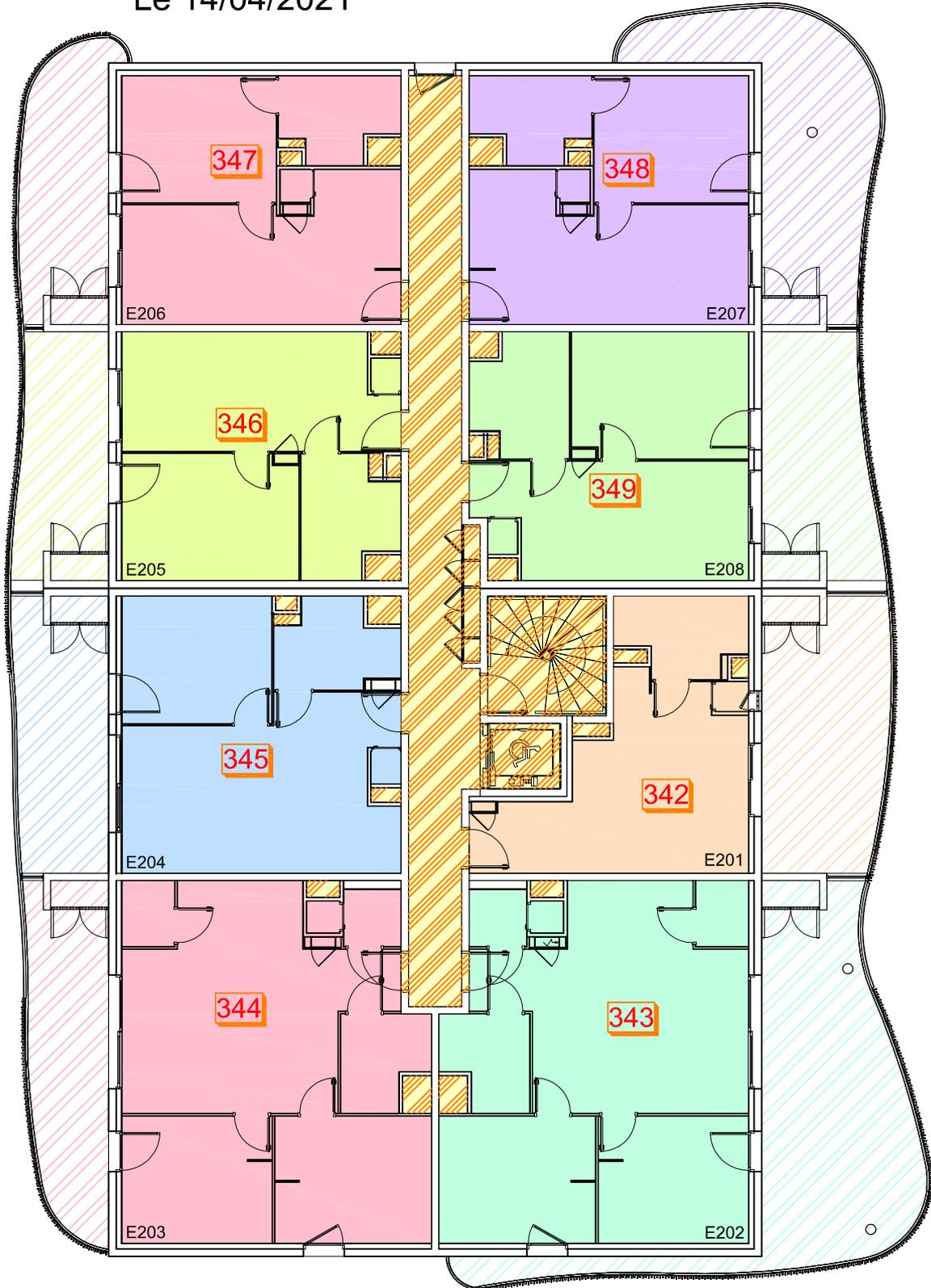
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
19/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment E

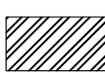
## Plan du deuxième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment E

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrace)

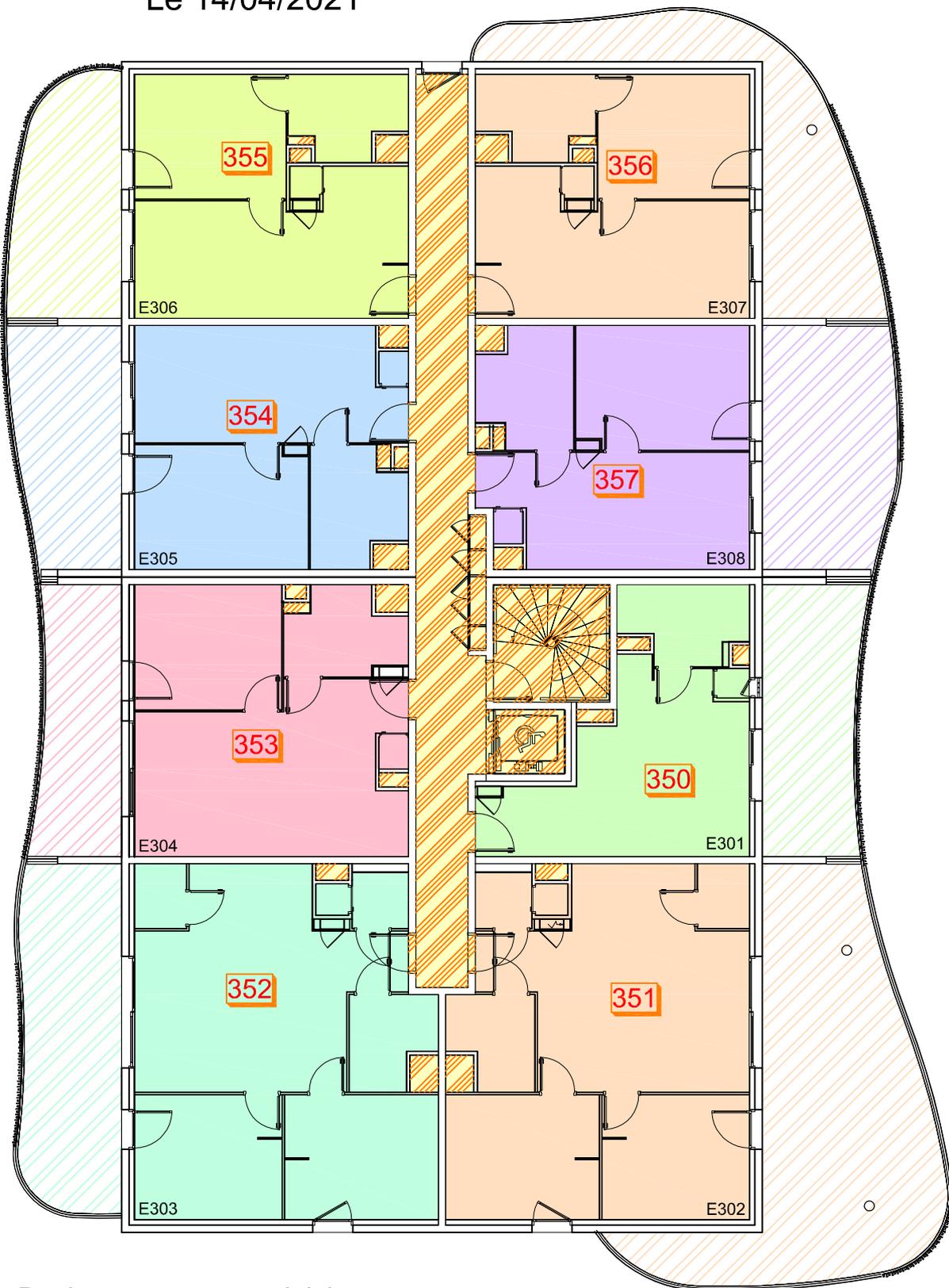
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
19/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment E

## Plan du troisième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment E

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrasse)

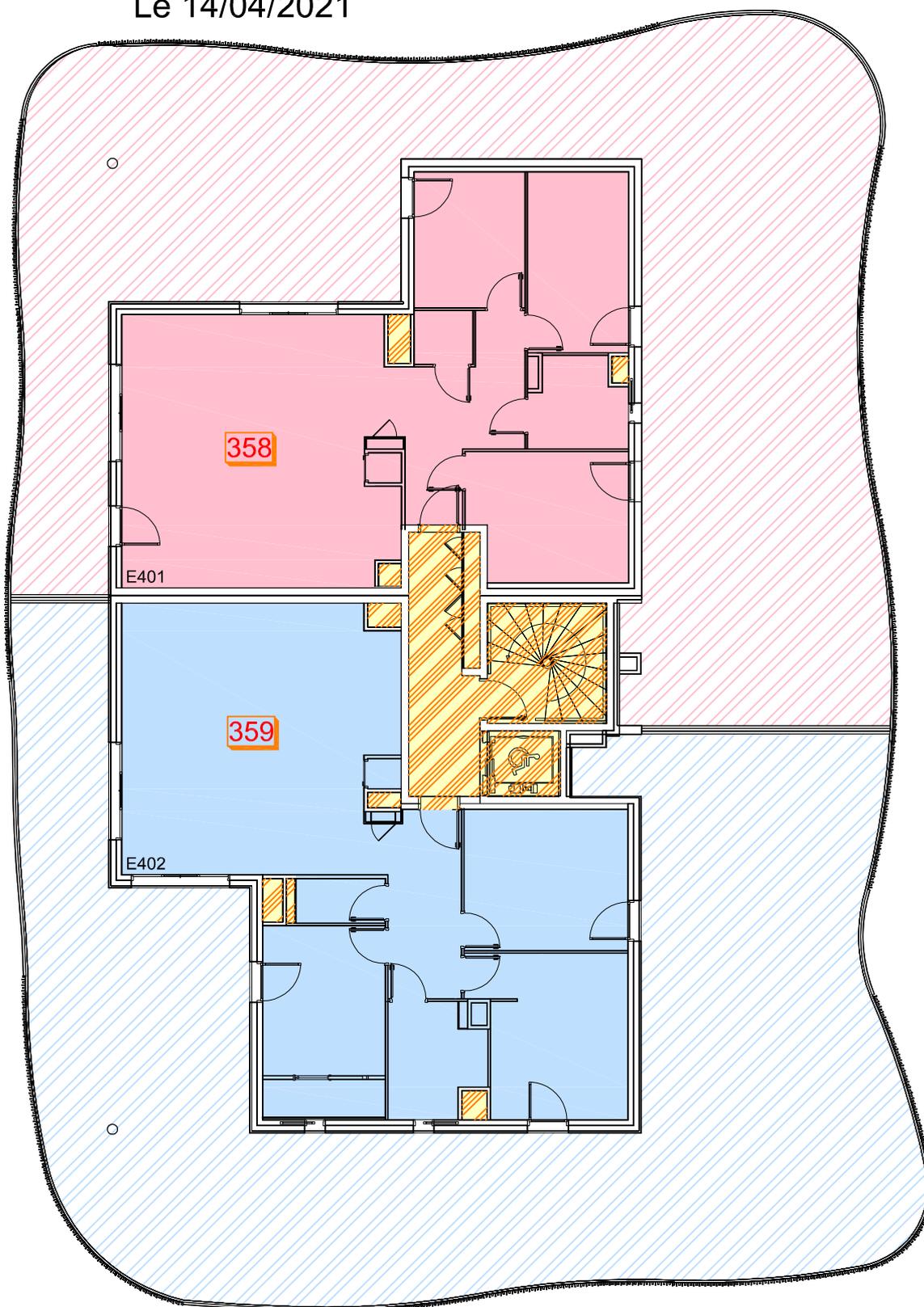
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
19/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment E

## Plan du quatrième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment E

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrace)

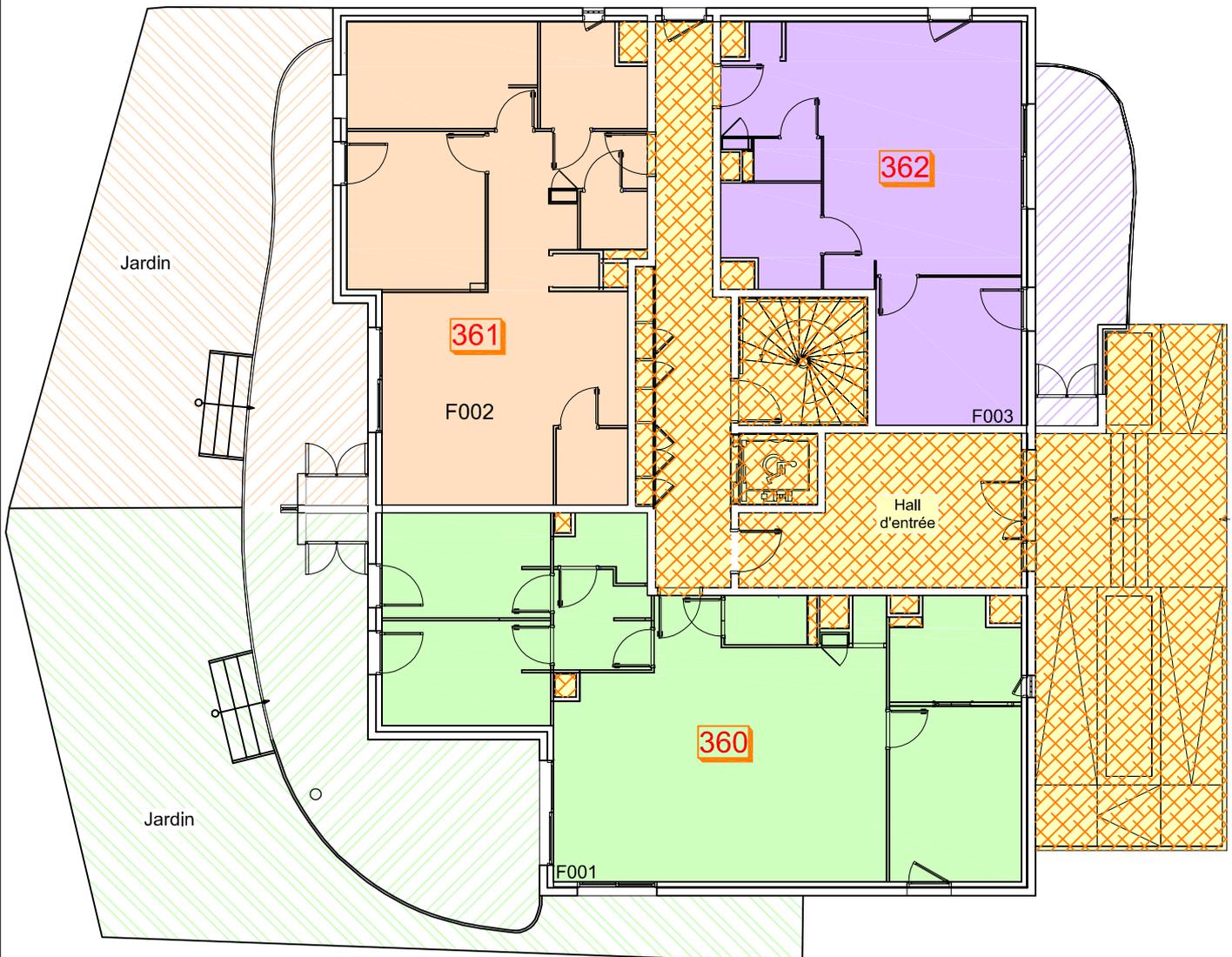
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
19/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

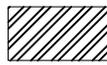
# Bâtiment F

## Plan du rez-de-chaussée

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



-  Parties communes spéciales au bâtiment F
-  Parties communes à la jouissance exclusive du lot adjacent (terrace ou jardin)

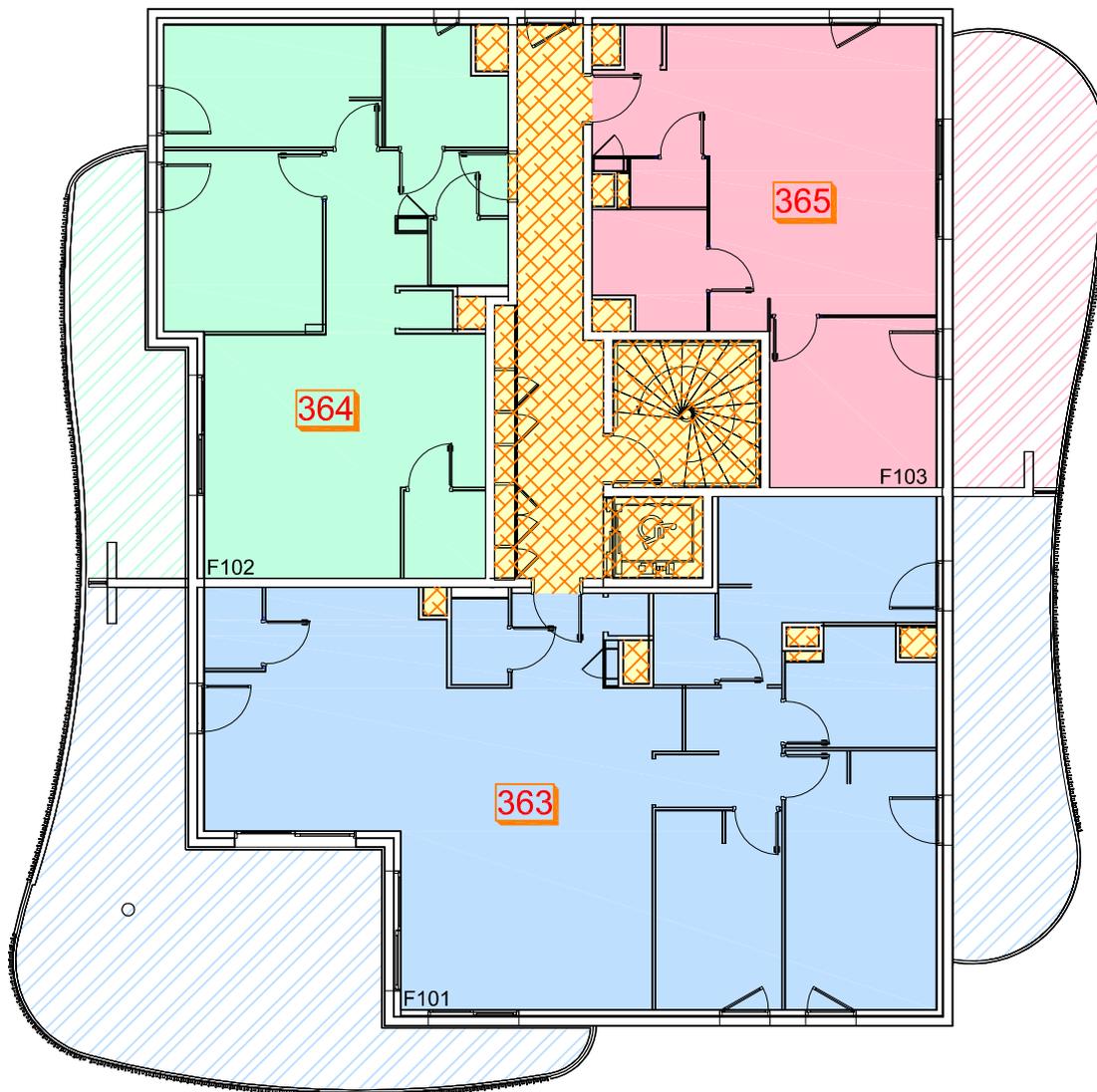
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le 20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment F

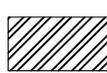
## Plan du premier étage

Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment F

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrasse)

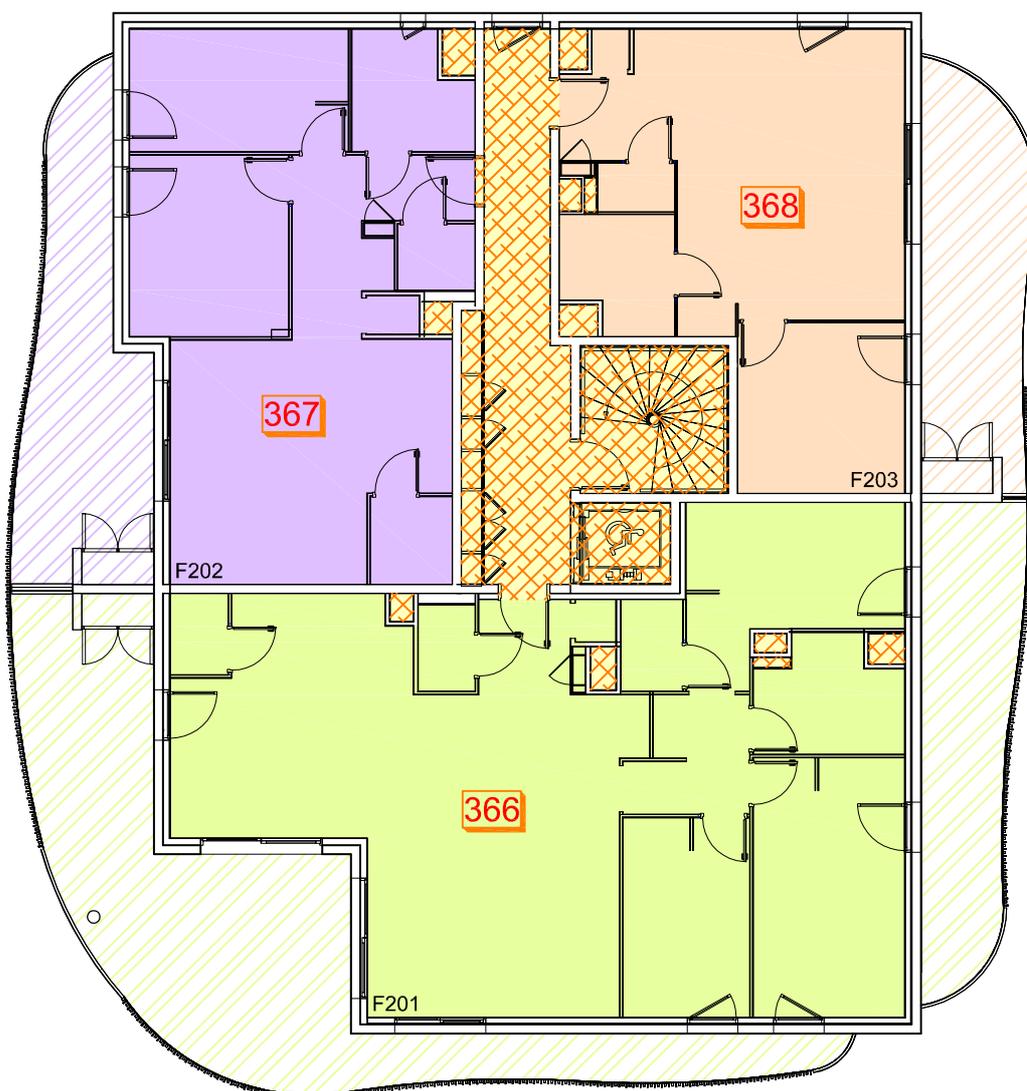
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment F

## Plan du deuxième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment F

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrace)

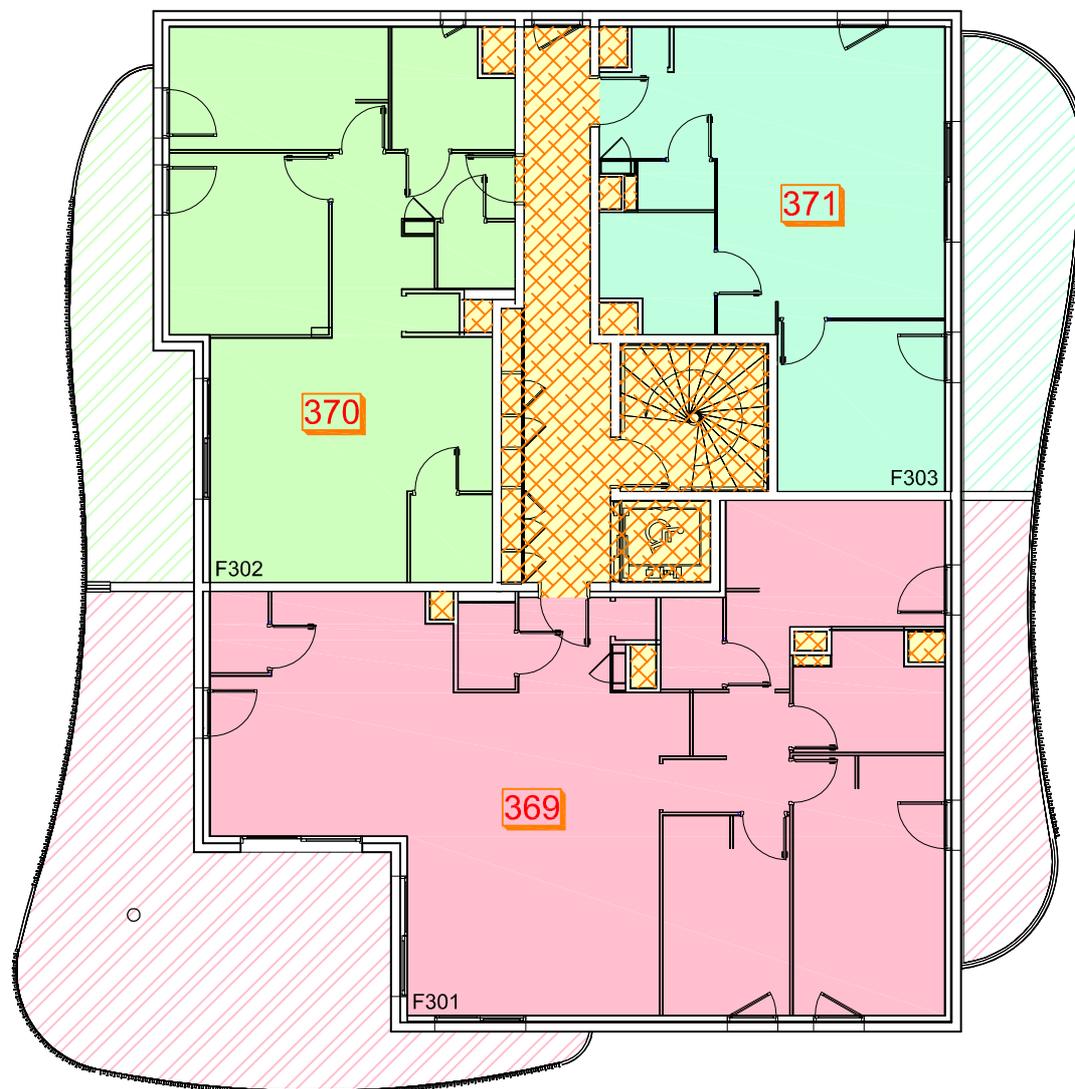
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment F

## Plan du troisième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment F

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrasse)

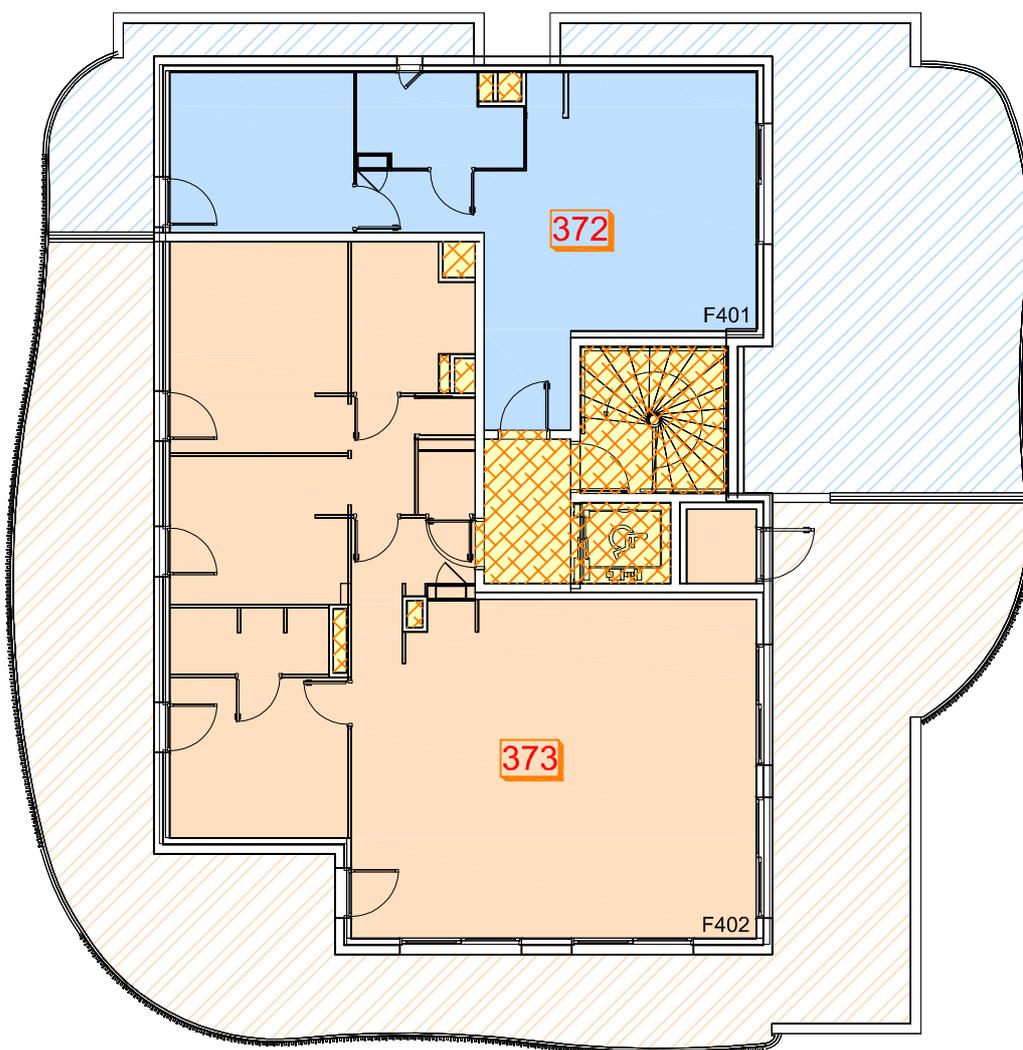
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment F

## Plan du quatrième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment F

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrace)

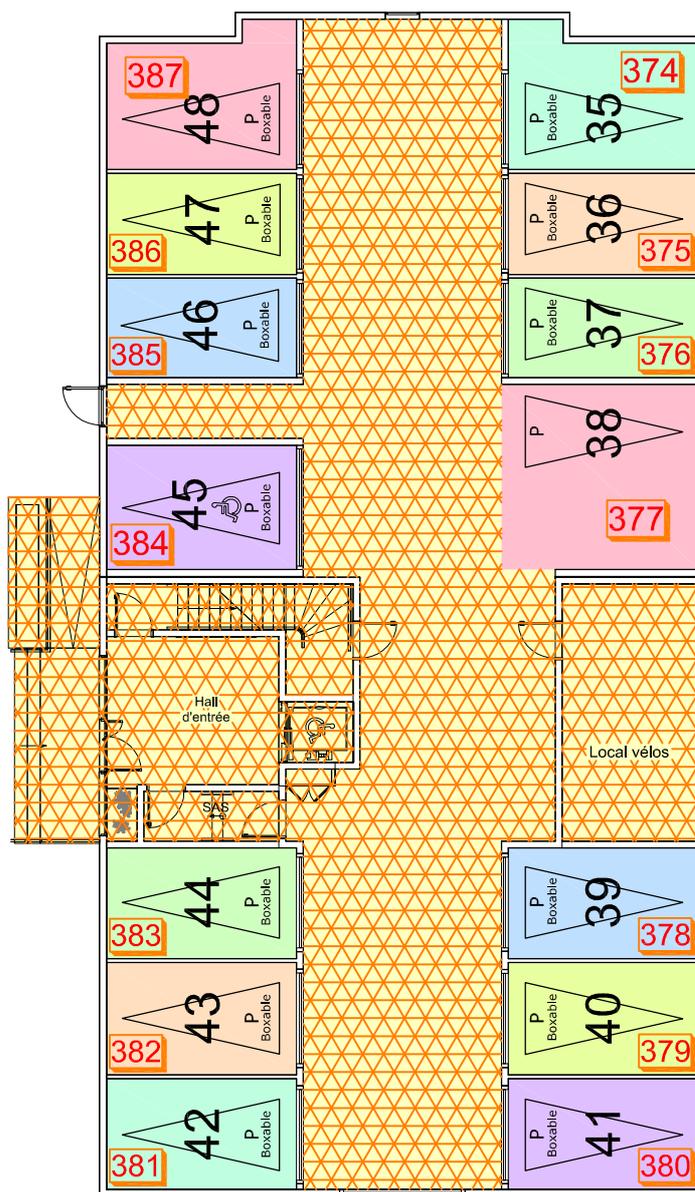
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment G

## Plan du rez-de-chaussée

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment G

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrasse)

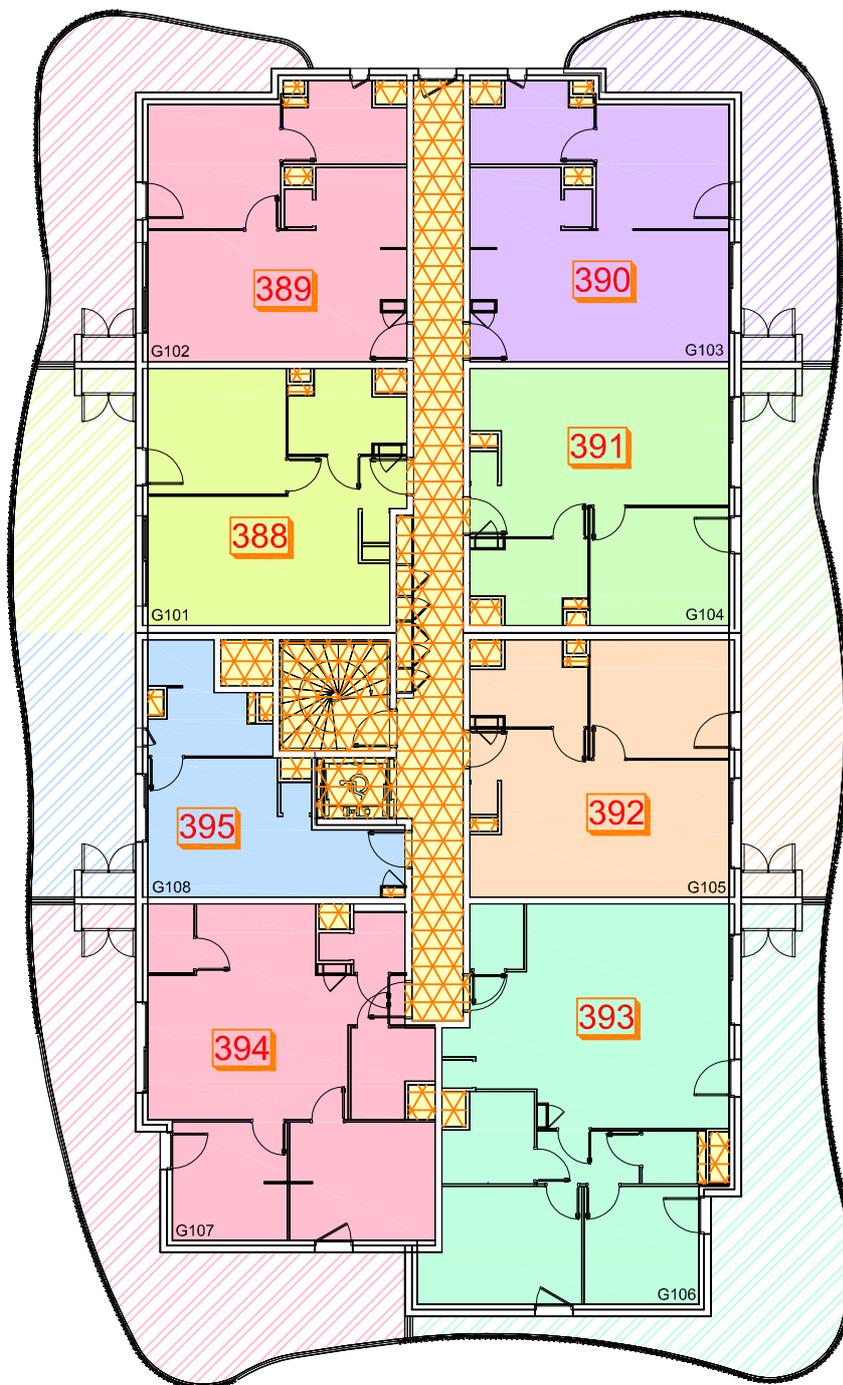
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment G

## Plan du premier étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment G

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrace)

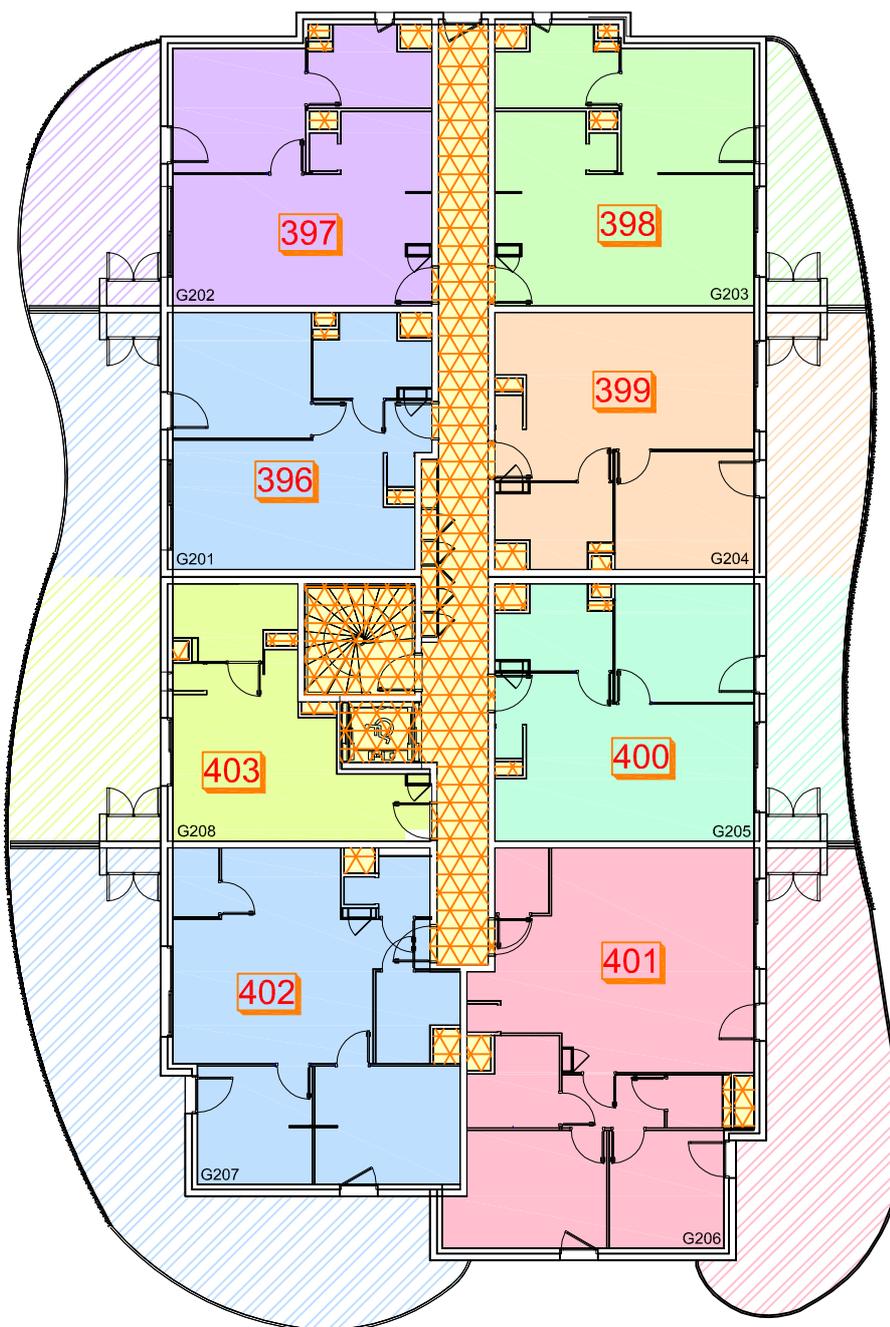
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment G

## Plan du deuxième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment G

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrasse)

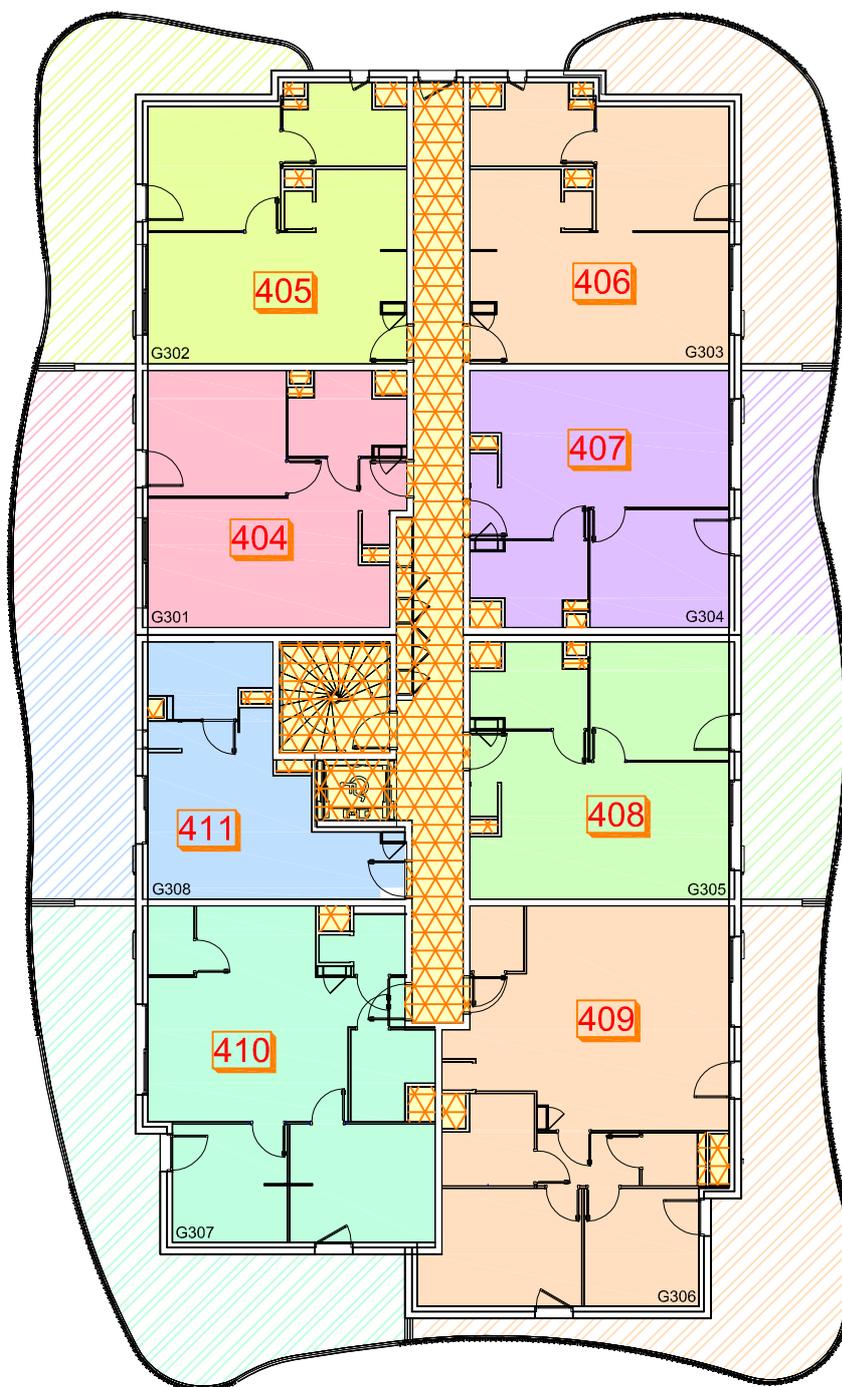
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment G

## Plan du troisième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment G

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrace)

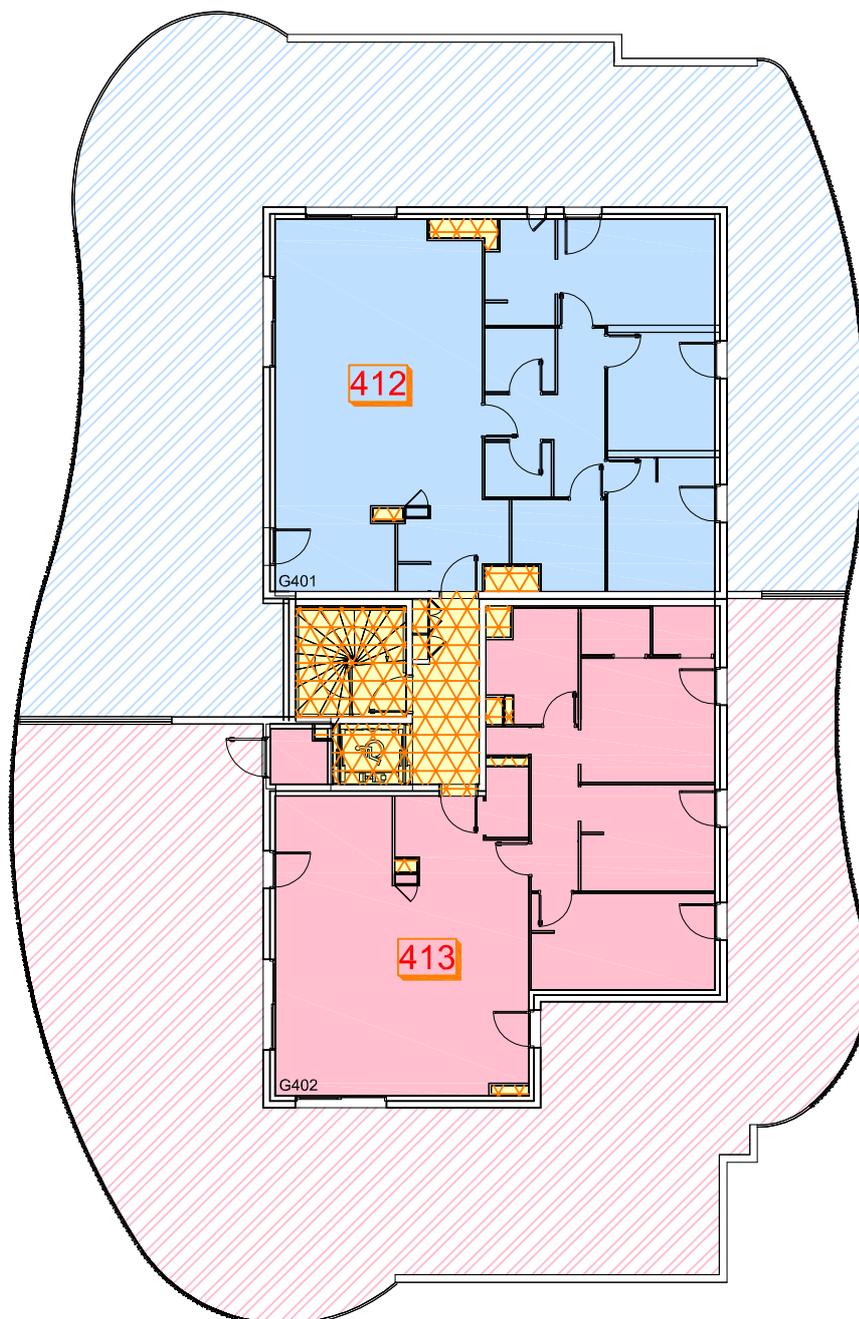
Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

# Bâtiment G

## Plan du quatrième étage

### Plan figuratif sans échelle

Le 14/04/2021



 Parties communes spéciales  
au bâtiment G

 Parties communes à la jouissance  
exclusive du lot adjacent (terrace)

Nota: Document établi à partir des plans (de niveaux et de ventes) dressés le  
20/01/2021 (indice A) par la S.A.R.L. RUBIO Architectes à Montpellier.

## TABLEAU RECAPITULATIF ETAT NOUVEAU

N°	BATIMENT	NIVEAU	DESIGNATION	Quote-part dans les parties communes	OBSERVATIONS
111	E, F et G	Du R.D.C au R+4	71 stationnements extérieurs + 10 stationnements à l'intérieur du bâtiment E + 14 stationnements à l'intérieur du bâtiment G + 26 appartements dans le bâtiment E + 14 appartements dans le bâtiment F + 26 appartements dans le bâtiment G	42 671 / 100 000	Supprimé pour la création des lots 253 à 413
253		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
254		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
255		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
256		R.D.C	Stationnement extérieur	36 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
257		R.D.C	Stationnement extérieur	36 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
258		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
259		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
260		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
261		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
262		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
263		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
264		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
265		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111





316		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
317		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
318		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
319		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
320		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
321		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
322		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
323		R.D.C	Stationnement extérieur	27 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
324	E	R.D.C	Stationnement intérieur	78 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
325	E	R.D.C	Stationnement intérieur	49 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
326	E	R.D.C	Stationnement intérieur	50 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
327	E	R.D.C	Stationnement intérieur	49 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
328	E	R.D.C	Stationnement intérieur	49 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
329	E	R.D.C	Stationnement intérieur	50 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
330	E	R.D.C	Stationnement intérieur	49 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
331	E	R.D.C	Stationnement intérieur	60 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
332	E	R.D.C	Stationnement intérieur	44 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
333	E	R.D.C	Stationnement intérieur	84 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
334	E	R+1	Appartement E101	256 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
335	E	R+1	Appartement E102	592 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
336	E	R+1	Appartement E103	561 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
337	E	R+1	Appartement E104	389 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
338	E	R+1	Appartement E105	353 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
339	E	R+1	Appartement E106	366 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
340	E	R+1	Appartement E107	357 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111

341	E	R+1	Appartement E108	358 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
342	E	R+2	Appartement E201	308 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
343	E	R+2	Appartement E202	633 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
344	E	R+2	Appartement E203	596 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
345	E	R+2	Appartement E204	433 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
346	E	R+2	Appartement E205	385 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
347	E	R+2	Appartement E206	393 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
348	E	R+2	Appartement E207	393 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
349	E	R+2	Appartement E208	400 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
350	E	R+3	Appartement E301	329 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
351	E	R+3	Appartement E302	714 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
352	E	R+3	Appartement E303	668 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
353	E	R+3	Appartement E304	472 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
354	E	R+3	Appartement E305	429 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
355	E	R+3	Appartement E306	435 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
356	E	R+3	Appartement E307	451 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
357	E	R+3	Appartement E308	434 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
358	E	R+4	Appartement E401	1 474 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
359	E	R+4	Appartement E402	1 547 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
360	F	R.D.C	Appartement F001	770 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
361	F	R.D.C	Appartement F002	566 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
362	F	R.D.C	Appartement F003	407 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
363	F	R+1	Appartement F101	1 064 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
364	F	R+1	Appartement F102	575 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
365	F	R+1	Appartement F103	450 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111

366	F	R+2	Appartement F201	1 147 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
367	F	R+2	Appartement F202	642 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
368	F	R+2	Appartement F203	483 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
369	F	R+3	Appartement F301	1 296 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
370	F	R+3	Appartement F302	702 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
371	F	R+3	Appartement F303	533 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
372	F	R+4	Appartement F401	678 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
373	F	R+4	Appartement F402	1 423 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
374	G	R.D.C	Stationnement intérieur	59 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
375	G	R.D.C	Stationnement intérieur	45 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
376	G	R.D.C	Stationnement intérieur	44 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
377	G	R.D.C	Stationnement intérieur	85 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
378	G	R.D.C	Stationnement intérieur	49 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
379	G	R.D.C	Stationnement intérieur	50 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
380	G	R.D.C	Stationnement intérieur	49 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
381	G	R.D.C	Stationnement intérieur	49 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
382	G	R.D.C	Stationnement intérieur	50 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
383	G	R.D.C	Stationnement intérieur	49 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
384	G	R.D.C	Stationnement intérieur	55 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
385	G	R.D.C	Stationnement intérieur	44 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
386	G	R.D.C	Stationnement intérieur	45 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
387	G	R.D.C	Stationnement intérieur	59 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
388	G	R+1	Appartement G101	394 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
389	G	R+1	Appartement G102	433 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
390	G	R+1	Appartement G103	430 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111

391	G	R+1	Appartement G104	393 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
392	G	R+1	Appartement G105	398 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
393	G	R+1	Appartement G106	673 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
394	G	R+1	Appartement G107	574 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
395	G	R+1	Appartement G108	258 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
396	G	R+2	Appartement G201	429 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
397	G	R+2	Appartement G202	463 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
398	G	R+2	Appartement G203	445 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
399	G	R+2	Appartement G204	441 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
400	G	R+2	Appartement G205	432 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
401	G	R+2	Appartement G206	744 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
402	G	R+2	Appartement G207	658 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
403	G	R+2	Appartement G208	318 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
404	G	R+3	Appartement G301	476 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
405	G	R+3	Appartement G302	522 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
406	G	R+3	Appartement G303	519 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
407	G	R+3	Appartement G304	476 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
408	G	R+3	Appartement G305	483 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
409	G	R+3	Appartement G306	814 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
410	G	R+3	Appartement G307	691 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
411	G	R+3	Appartement G308	335 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
412	G	R+4	Appartement G401	1 606 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111
413	G	R+4	Appartement G402	1 575 / 100 000	Créé à l'issue de la division du lot 111















**CABINET DE GEOMETRES EXPERTS**



**SELARL LUSINCHI**  
**Géomètre Expert et Associés**

7, impasse Joseph Barrière  
34 500 Béziers  
Tél. 04.67.30.14.36 – Fax 04.67.30.46.34  
[contact@lusinchi.fr](mailto:contact@lusinchi.fr)

**Copropriété du programme immobilier**  
**« Le Parc des Cyclades »**

**Commune de SERIGNAN**  
**Z.AC Les Jardins de Sérignan**  
**Lot 6D**

PARCELLES CADASTREES SECTION BK n° 236, 237, 238, 428, 430, 433p, 435p et 438p

**NOTE DE CALCULS**

*Dossier CO/6868/20*  
*Document établi le 24/02/2021 d'après les documents*  
*fournis par la SARL Rubio Architecte et Angelotti Promotion.*

## SOMMAIRE

---

<b>1. GENERALITES .....</b>	<b>2</b>
1.1. DEFINITIONS .....	2
1.1.1. <i>Quotes-parts de parties communes</i> .....	2
1.1.2. <i>Quotes-parts de charges</i> .....	2
1.2. GENERALITES : SUPERFICIE PONDEREE.....	2
<b>2. NOTE DE CALCUL .....</b>	<b>3</b>
COEFFICIENTS DE PONDERATION APPLIQUES POUR LA COPROPRIETE .....	3
<b>3. ASSIETTE FONCIERE DE LA COPROPRIETE .....</b>	<b>3</b>

## 1. Généralités

*Loi SRU— Alinéa complémentaire à l'article 10 du 10 juillet 1965*

*« Tout règlement de copropriété publié à compter du 31 décembre 2002 indique les éléments pris en considération et la méthode de calcul permettant de fixer les quotes-parts de parties communes et la répartition des charges »*

### 1.1. Définitions

#### 1.1.1. Quotes-parts de parties communes

Article 5 de la loi du 10 juillet 1965: « Dans le silence ou la contradiction des titres, la quote-part des parties communes afférentes à chaque lot est proportionnelle à la valeur relative de chaque partie privative par rapport à l'ensemble des valeurs des dites parties, telles que ces valeurs résultent, lors de l'établissement de la copropriété, de la consistance, de la superficie et de la situation des lots, sans égard à leur utilisation ».

#### 1.1.2. Quotes-parts de charges

##### Charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement commun

Article 10 alinéa 1 de la loi du 10 juillet 1965: « Les copropriétaires sont tenus de participer aux charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement commun en fonction de l'utilité que ces services et éléments présentent à l'égard de chaque lot.

##### Charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes

Article 10 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 « Ils sont tenus de participer aux charges relatives à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communes proportionnellement aux valeurs relatives des parties privatives comprises dans leur lot, telles que ces valeurs résultent des dispositions de l'article 5. »

*« Le règlement de copropriété fixe la quote-part afférente à chaque lot dans chacune des catégories de charges. »*

### 1.2. Généralités : superficie pondérée

Les calculs de quotes-parts sont établis à partir du calcul de la superficie pondérée de chaque lot.

La superficie pondérée d'un lot se calcule en multipliant sa superficie réelle (m<sup>2</sup>) par un coefficient dépendant de sa nature ou de sa destination (habitation, parking, terrasse, etc.), de son emplacement (étage, ensoleillement) et éventuellement en fonction des hauteurs de plafonds si elles ne sont pas uniformes dans la copropriété.

## 2. NOTE DE CALCUL

### Coefficients de pondération appliqués pour la copropriété

- Coefficient de nature : compris entre 0.05 et 1.00
- Coefficient de niveau : compris entre 0.90 et 1.08
- Coefficient d'éclaircissement/ensoleillement : compris entre 0.90 et 1.10
- Coefficient de hauteur sous plafond : compris entre 0.98 et 1.06.

## 3. ASSIETTE FONCIERE DE LA COPROPRIETE

Si le périmètre de la copropriété est clairement identifié, la désignation cadastrale de son assiette foncière n'est actuellement que provisoire. Des divisions parcellaires doivent intervenir sur les parcelles cadastrées section BK n° 433, 435 et 438, mais des formalités en cours imposent un report de ces travaux fonciers.

Les parties à extraire des parcelles BK n° 433, 435 et 438 constitueront l'assiette foncière d'un chemin piétonnier, ouvert au public, qui sera, rétrocedé par le promoteur à la Commune de Sérignan, une fois le programme immobilier (« Le Parc des Cyclades ») achevé. Ce chemin longera la copropriété au Sud-Ouest, aura une largeur d'emprise de 1.50m et une superficie de 188m<sup>2</sup>. Il sera grevé d'une servitude de cour commune, au profit de la copropriété. Le reliquat de propriété, d'une superficie de 16 507 m<sup>2</sup>, constituera l'assiette foncière de la copropriété.

A l'issue des divisions parcellaires, la situation sera régularisée par voie notariée, au travers d'un additif à l'acte initial.



**Commune de SERIGNAN**

*Cadastre : Section BK n° 236, 237, 238, 428, 430, 433p, 435p et 438p  
Superficie de la copropriété : 16 507 m<sup>2</sup>*

-----

**Copropriété du programme immobilier  
« Le Parc des Cyclades – Tranche 3 »  
Sis  
Z.A.C Les Jardins de Sérignan  
Lot 6D**

-----

**ETAT DESCRIPTIF  
DE  
DIVISION**

-----

Dossier : CO/6868/20  
Le 14/04/2021

## **DESIGNATION**

Le présent Etat Descriptif de Division s'applique à une propriété située sur la Commune de Sérignan, Z.A.C « Les Jardins de Sérignan », Lot 6D.

Ce terrain est cadastré Section **BK n° 236, 237, 238, 428, 430, 433p, 435p et 438p** pour une superficie arpentée de 16 507m<sup>2</sup>.

Si le périmètre de la copropriété est clairement identifié, la désignation cadastrale de son assiette foncière n'est actuellement que provisoire. Des divisions parcellaires doivent intervenir sur les parcelles cadastrées section BK n° 433, 435 et 438, mais des formalités en cours imposent un report de ces travaux fonciers.

Les parties à extraire des parcelles BK n° 433, 435 et 438 constitueront l'assiette foncière d'un chemin piétonnier, ouvert au public, qui sera, rétrocedé par le promoteur à la Commune de Sérignan, une fois le programme immobilier (« Le Parc des Cyclades ») achevé. Ce chemin longera la copropriété au Sud-Ouest, aura une largeur d'emprise de 1.50m et une superficie de 188m<sup>2</sup>. Il sera grevé d'une servitude de cour commune, au profit de la copropriété. Le reliquat de propriété, d'une superficie de 16 507 m<sup>2</sup>, constituera l'assiette foncière de la copropriété.

A l'issue des divisions parcellaires, la situation sera régularisée par voie notariée, au travers d'un additif à l'acte initial.

## **DESCRIPTION DE LA COPROPRIETE**

La propriété ci-dessus comprend 7 bâtiments répartis sur 3 tranches de travaux. Chaque bâtiment est édifié sur 5 niveaux.

- Rez-de-chaussée
- 1<sup>er</sup> étage
- 2<sup>ème</sup> étage
- 3<sup>ème</sup> étage
- 4<sup>ème</sup> étage

Cette propriété comprend également :

- o des espaces verts
- o des espaces de circulation extérieurs et intérieurs (couloirs, cages d'escaliers et ascenseur)
- o 176 stationnements extérieurs dont 1 reste en partie commune générale (place n°132)
- o 48 stationnements intérieurs répartis sur les bâtiments A, C, E et G
- o 164 appartements répartis sur les bâtiments A, B, C, D, E, F et G
- o une piscine collective
- o 15 cabines de plage.

Les plans sont établis par le Cabinet LUSINCHI Géomètre Expert à Béziers (34500) à partir des plans de niveaux et de vente établis par le Cabinet Rubio architecture, le 22/04/2020 (Indice J), le plan de masse fournis le 17/02/2020 et les plans de ventes dressés le 21/02/2021 (indice A).

### **PLANS et DOCUMENTS**

Sont demeurés ci-annexés :

- un plan de masse
- un plan des servitudes
- un plan général de chaque niveau (du R.D.C au R+4)
- les plans du bâtiment C
- les plans du bâtiment D
- un tableau des tantièmes
- une note de calculs.

### **DESCRIPTION DES LOTS**

La propriété ci-dessus fait l'objet d'un découpage d'origine en 111 lots numérotés de 1 à 111.

Le lot réservataire n° 110 qui correspond à la tranche 2 des travaux est divisé pour la création des lots n° 112 à 243.

Le lot réservataire n° 111 qui correspond à la tranche 3 des travaux est divisé pour la création des lots n° 244 à 404.

La désignation des lots est établie ci-après.

Elle comprend pour chacun d'eux :

- L'indication des parties privatives et communes réservées à la jouissance exclusive de son propriétaire
- une quote-part des parties communes générales et de la propriété du sol
- une quote-part des parties communes spéciales des bâtiments.

Ces quotes-parts sont exprimées en cent millièmes.

Observation est ici faite que la numérotation des lots dans cette désignation se réfère exclusivement aux indications portées sur les plans annexés, à l'exclusion de toute autre.

### **LOTS 253 à 323**

Emplacements de stationnement extérieurs situés au rez-de-chaussée.

A chacun des lots n° 253 à 255 sont attachés les :

- 27/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

A chacun des lots n° 256 et 257 sont attachés les :

- 36/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

A chacun des lots n° 258 à 323 sont attachés les :

- 27/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 324 à 333**

Emplacements de stationnements intérieurs situés au rez-de-chaussée du bâtiment E.

Au lot n° 315 sont attachés les :

- 78/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 316 sont attachés les :

- 49/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 317 sont attachés les :

- 50/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 318 sont attachés les :

- 49/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 319 sont attachés les :

- 49/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 320 sont attachés les :

- 50/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 321 sont attachés les :

- 49/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 322 sont attachés les :

- 60/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 323 sont attachés les :

- 44/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 324 sont attachés les :

- 84/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 334 – appartement E101**

Un appartement de type T1, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 256/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 335 – appartement E102**

Un appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 592/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 336 – appartement E103**

Un appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 561/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 337 – appartement E104**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 389/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 338 – appartement E105**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 353/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 339 – appartement E106**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 366/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 340 – appartement E107**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 357/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 341 – appartement E108**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 358/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 342 – appartement E201**

Un appartement de type T1, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 308/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 343 – appartement E202**

Un appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 633/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 344 – appartement E203**

Un appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 596/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 345 – appartement E204**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 433/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 346 – appartement E205**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 385/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 347 – appartement E206**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 393/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 348 – appartement E207**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 393/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 349 – appartement E208**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 400/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 350 – appartement E301**

Un appartement de type T1, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 329/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 351 – appartement E302**

Un appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 714/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 352 – appartement E303**

Un appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 668/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 353 – appartement E304**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 472/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 354 – appartement E305**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 429/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 355 – appartement E306**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 435/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 356 – appartement E307**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 451/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 357 – appartement E308**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 434/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 358 – appartement E401**

Un appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte de droite en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 1 salle de bain, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 1 474/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 359 – appartement E402**

Un appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment E, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, porte de gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 1 salle de bain, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 1 547/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 360 – appartement F001**

Un appartement de type T4, situé au rez-de-chaussée du bâtiment F, avec accès par le hall d'entrée, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en sortant du hall d'entrée, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 salle d'eau, 1 dégagement, 1 salle de bain, 1 cellier et 1 W.C.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : jardin et terrasse attenants.

A ce lot sont attachés les :

- 770/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 361 – appartement F002**

Un appartement de type T3, situé au rez-de-chaussée du bâtiment F, avec accès par le hall d'entrée, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : jardin et terrasse attenants.

A ce lot sont attachés les :

- 566/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 362 – appartement F003**

Un appartement de type T2, situé au rez-de-chaussée du bâtiment F, avec accès par le hall d'entrée, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 407/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 363 – appartement F101**

Un appartement de type T4, situé au premier étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

A ce lot sont attachés les :

- 1 064/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 364 – appartement F102**

Un appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 575/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 365 – appartement F103**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 450/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 366 – appartement F201**

Un appartement de type T4, situé au deuxième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

A ce lot sont attachés les :

- 1 147/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 367 – appartement F202**

Un appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 642/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 368 – appartement F203**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 483/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 369 – appartement F301**

Un appartement de type T4, situé au troisième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

A ce lot sont attachés les :

- 1 296/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 370 – appartement F302**

Un appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 702/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 371 – appartement F303**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 533/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 372 – appartement F401**

Un appartement de type T2, situé au quatrième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C, 1 dégagement et 1 cellier.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

A ce lot sont attachés les :

- 678/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 373 – appartement F402**

Un appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment F, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 3 chambres, 2 dégagements, 2 salles d'eau, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 1 423/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 374 à 387**

Emplacements de stationnements intérieurs situés au rez-de-chaussée du bâtiment G.

Au lot n° 374 sont attachés les :

- 59/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 375 sont attachés les :

- 45/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 376 sont attachés les :

- 44/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 377 sont attachés les :

- 85/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 378 sont attachés les :

- 49/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 379 sont attachés les :

- 50/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 380 sont attachés les :

- 49/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 381 sont attachés les :

- 49/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 382 sont attachés les :

- 50/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 383 sont attachés les :

- 49/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 384 sont attachés les :

- 55/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 385 sont attachés les :

- 44/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 386 sont attachés les :

- 45/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

Au lot n° 387 sont attachés les :

- 59/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 388 – appartement G101**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 394/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 389 – appartement G102**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 433/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 390 – appartement G103**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 430/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 391 – appartement G104**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 393/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 392 – appartement G105**

Un appartement de type T2, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 398/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 393 – appartement G106**

Un appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 673/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 394 – appartement G107**

Un appartement de type T3, situé au premier étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 574/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 395 – appartement G108**

Un appartement de type T1, situé au premier étage du bâtiment G avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 258/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 396 – appartement G201**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 429/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 397 – appartement G202**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 463/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 398 – appartement G203**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 445/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 399 – appartement G204**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 441/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 400 – appartement G205**

Un appartement de type T2, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 432/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 401 – appartement G206**

Un appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 744/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 402 – appartement G207**

Un appartement de type T3, situé au deuxième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 658/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 403 – appartement G208**

Un appartement de type T1, situé au deuxième étage du bâtiment G avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, 1 salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 318/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 404 – appartement G301**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 476/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 405 – appartement G302**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 522/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 406 – appartement G303**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 519/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 407 – appartement G304**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de gauche, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 476/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 408 – appartement G305**

Un appartement de type T2, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte en face en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 entrée, 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre et 1 salle d'eau avec W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 483/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 409 – appartement G306**

Un appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau, 1 W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 814/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 410 – appartement G307**

Un appartement de type T3, situé au troisième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 2<sup>ème</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 2 chambres, 1 dégagement, 1 salle d'eau et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 691/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

### **LOT 411 – appartement G308**

Un appartement de type T1, situé au troisième étage du bâtiment G avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en empruntant le couloir de droite, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine et coin nuit, 1 salle d'eau avec W.C et 1 cellier.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 335/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 412 – appartement G401**

Un appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à gauche en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 suite parentale, 2 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 dressing, 1 cellier et 1 W.C.
- et d'une partie commune à jouissance exclusive : terrasse attenante.

A ce lot sont attachés les :

- 1 606/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

#### **LOT 413 – appartement G402**

Un appartement de type T4, situé au quatrième étage du bâtiment G, avec accès par la cage d'escalier ou l'ascenseur communs, 1<sup>ère</sup> porte à droite en sortant de la cage d'escalier, composé :

- d'une partie privative : 1 séjour avec coin cuisine, 1 suite parentale, 2 chambres, 1 dégagement, 2 salles d'eau, 1 dressing, 2 celliers (dont un à l'extérieur) et 1 W.C.
- et de deux parties communes à jouissance exclusive : 2 terrasses attenantes.

A ce lot sont attachés les :

- 1 575/100 000 des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales.

# État des risques et pollutions (ERP)

Référence : 2019-11-3487  
 Réalisé par Philippe DARCOURT  
 Pour le compte de CABINET AGENDA AUDE-HERAULT

Date de réalisation : 18 novembre 2020 (Valable 6 mois)  
 Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
 N° 2012-01-1425-172 du 27 juin 2012.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
 Résidence LE PARC DES CYCLADES - chemin de l'Oranger Prolongé - Immeuble de type R 4  
 34410 Sérignan  
 Parcelle(s) :  
 BK0236, BK0237, BK0238, BK0428, BK0430, BK0433, BK0435, BK0438  
 Vendeur  
 SAS SEQUENCE 6



## SYNTHESE

**A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.**

Votre commune				Votre immeuble	
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux
PPRn	Inondation	approuvé	23/06/2011	oui	oui
Zonage de sismicité : 2 - Faible*				oui	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				non	-

\* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).  
 \*\* Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Faible (1)
Plan d'Exposition au Bruit*	Non concerné

\* Information cartographique consultable en main et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-pb>



# Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

## 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2012-01-1425-172** du **27/06/2012**

**Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)** Document réalisé le : **18/11/2020**

### 2. Adresse

Parcelle(s) : BK0236, BK0237, BK0238, BK0428, BK0430, BK0433, BK0435, BK0438

Résidence **LE PARC DES CYCLADES** - chemin de l'Oranger Prolongé 34410 Sérignan

### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui  non   
 Les risques naturels pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

**Inondation**  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche   
 Mouvement de terrain  Mvt terrain-Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
 Feu de forêt  autre   
 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui  non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés! oui  non

### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui  non   
 Les risques miniers pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
 Pollution des sols  Pollution des eaux  autre   
 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui  non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés! oui  non

### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** oui  non   
 Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection   
 L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non   
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non   
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R125-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible zone 1

### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif zone 3  Faible avec facteur de transfert zone 2  Faible zone 1

### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui  non

### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui  non   
 Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

### Parties concernées

**Vendeur** SAS SEQUENCE 6 à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
**Acquéreur** \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

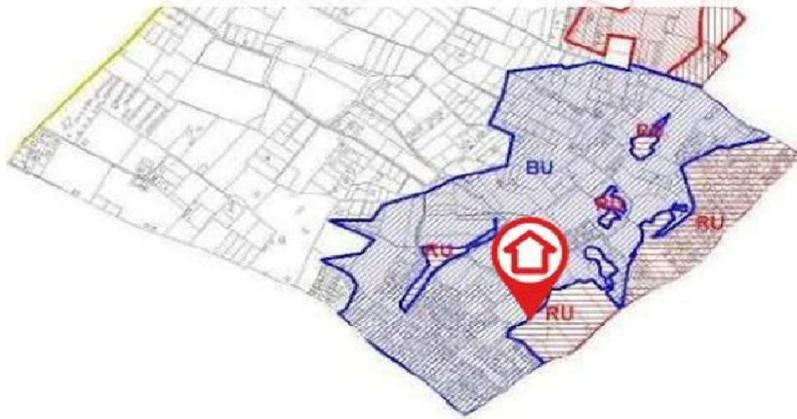
1. Partie à compléter par le vendeur - bailleur - donateur - partie 1 et sur sa seule responsabilité  
 Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

# Inondation

# Concerné\*

PPRn Inondation, approuvé le 23/06/2011

\* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



PREFET DE L'HERAULT

La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat. Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.



Commune de Serignan



Service Urbanisme  
VILLE DE SERIGNAN

PL 0342991820088



NT 17026 2018-11-22

SITUATION DANS LA ZAC  
BCCV  
ANGELOTTI PROMOTION



LE PARC  
DES CYCLADES

ESPACE PRIVE - 100-1000

PLAN DE MASSE



# Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

## Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/10/2019	23/10/2019	31/10/2019	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2019	30/09/2019	12/06/2020	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2016	31/12/2016	01/09/2017	
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	27/11/2014	30/11/2014	11/12/2014	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/03/2011	16/03/2011	21/07/2011	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/2010	31/10/2010	23/10/2011	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2007	30/09/2007	13/08/2008	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/09/2005	07/09/2005	14/10/2005	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/12/1997	19/12/1997	18/02/1998	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/12/1997	19/12/1997	18/02/1998	
Par submersion marine				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/12/1996	08/12/1996	25/05/1997	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/01/1996	30/01/1996	03/02/1996	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/12/1995	18/12/1995	03/02/1996	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/10/1993	03/11/1993	15/12/1993	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/12/1987	05/12/1987	23/02/1988	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/10/1987	10/10/1987	20/02/1988	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/10/1986	17/10/1986	14/02/1987	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1984	15/11/1984	29/03/1985	
Mouvement de terrain				
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Montpellier - Hérault  
Commune : Sérignan

**Adresse de l'immeuble :**  
Résidence LE PARC DES CYCLADES - chemin de l'Oranger Prolongé - Immeuble de type R 4  
Parcelle(s) : BK0236, BK0237, BK0238, BK0428, BK0430, BK0433, BK0435, BK0438  
34410 Sérignan  
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

SAS SEQUENCE 6

## Prescriptions de travaux

Pour le PPR « Inondation » approuvé le 23/06/2011, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :

- En zone "RU" et quelque soit la destination du bien : référez-vous au règlement, page(s) 47,48,49
- En zone "BU" et quelque soit la destination du bien : référez-vous au règlement, page(s) 47,48,49

## Documents de référence

> Règlement du PPRn Inondation, approuvé le 23/06/2011

*Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.*

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par CABINET AGENDA AUDE-HERAULT en date du 18/11/2020 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2012-01-1425-172 en date du 27/06/2012 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Inondation et par la réglementation du PPRn Inondation approuvé le 23/06/2011
  - > Des prescriptions de travaux existent pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral n° 2012-01-1425-172 du 27 juin 2012

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire PPRn Inondation, approuvé le 23/06/2011
- Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



PREFET DE L'HERAULT

ARRETE n° 2012-01-1425-172

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET  
LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET  
TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

Le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat  
dans le département

**COMMUNE DE SERIGNAN**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral relatif à la liste des communes de l'Hérault où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;

**Vu** le décret n° 2012-475 du 12 octobre 2012 modifiant l'article R125-24 du code de l'environnement ;

Considérant qu'il convient d'ajouter, au dossier communal d'information, le règlement du plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et des risques technologiques pris en compte,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer (note de présentation et règlement des PPRN approuvés, documents graphiques des PPRN approuvés)

Ce dossier est librement consultable en préfecture, sous-préfectures et mairie.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse <http://www.herault.pref.gouv.fr/>



**ARTICLE 2 :**

Ces informations seront mises à jour selon les modalités prévues par l'article R125-25 du code de l'environnement.

**ARTICLE 3 :**

Un exemplaire du présent arrêté et du dossier d'information est adressé au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. Mention de l'arrêté et des modalités et de sa consultation sera annexé dans un journal diffusé dans le département

**ARTICLE 4:**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

**ARTICLE 5:**

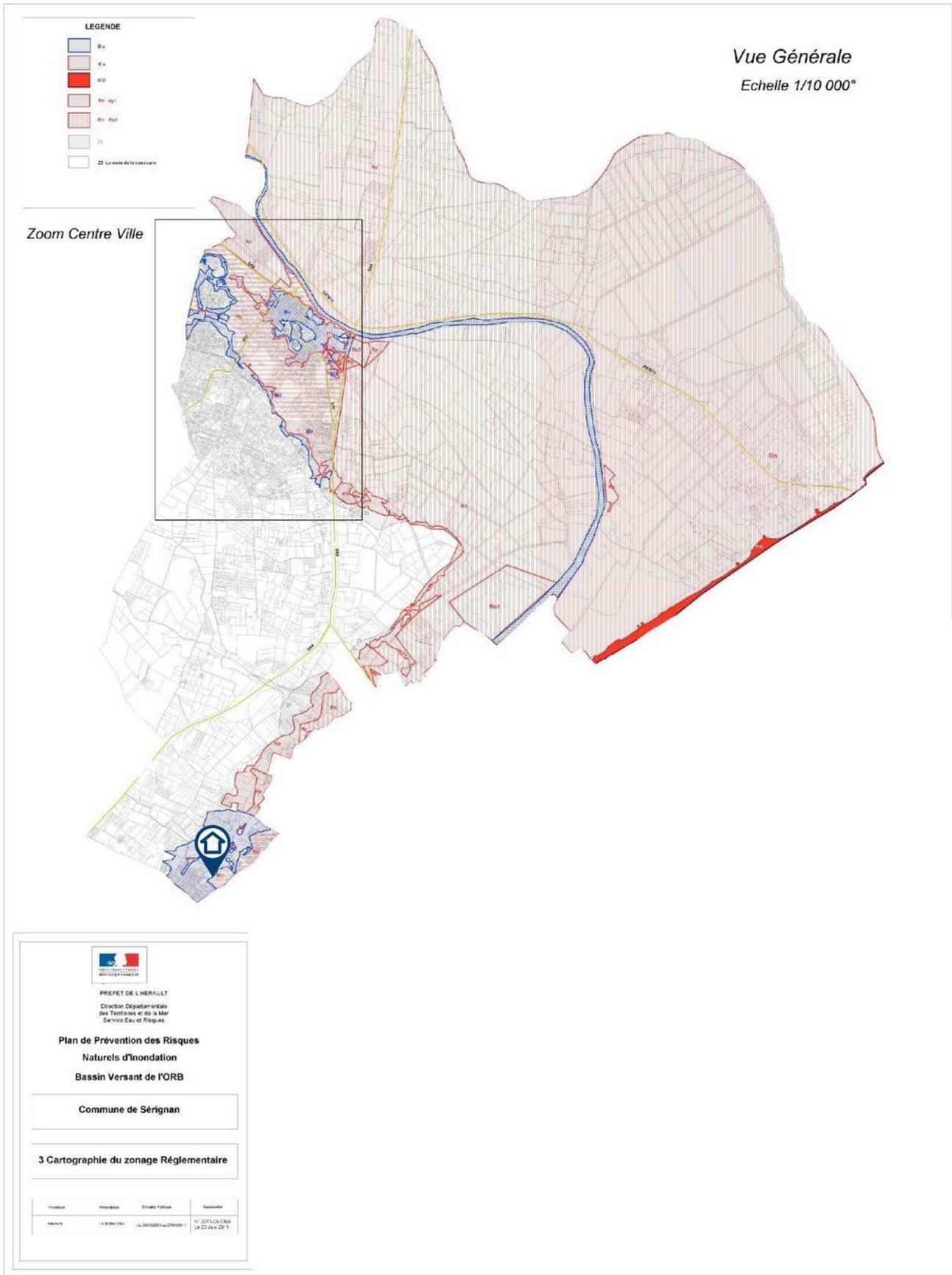
Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, la directrice départementale des territoires et de la mer et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 27 juin 2012

**Le secrétaire général chargé  
de l'administration de l'Etat dans le département**



**Alain ROUSSEAU**







## Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°146844

### Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

**SARL LANGUEDOC EXPERTISES IMMOBILIERES**  
**Philippe DAR COURT**  
**16 avenue Jean Moulin**  
**34500 BEZIERS**

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil.

(Amiante AVEC mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Mésures

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Diagnostic Technique Global (DTG)

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux locatif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Rénovation Energétique

Diagnostic Accessibilité Handicapés

Diagnostic sécurité piscine

Expertise en valeur vénale

Diagnostic de mitigation du risque inondation

Collecte et transmission des documents nécessaires à la mise à jour des règlements de copropriété dans le cadre de l'article 49 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965.

Rédaction d'annexe environnementale (décret n° 2011-2058 du 30 décembre 2011)

La présente attestation est délivrée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une préemption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signatures du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 2 janvier 2020, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.  
 Entreprise régie par le Code des Assurances  
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social  
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex  
 542 110 291 RCS Nanterre

Liste des annexes :

- Pouvoir
- 6868\_modificatif E.D.D\_tranche 3\_14 04 2021.pdf
- ERP avec PEB au 18.11.20 - CYCLADES (ID 150689)